

Tassa Riscossa - Taxe Perçue - ASTI CPO

SODALITIUM

N° 57



Anno XXI n. 3 - maggio 2005 - Sped. a. p. - art. 2 - comma 20/c, Legge 662/96 - Filiale di Asti - Organo ufficiale del Centro Librario *Sodalitium* -
Loc. Carignano, 36, 10020 VERRUA SAVOIA (TO) Tel. +39.0161.839.335 - Fax +39.0161.839.334 - IN CASO DI MANCATO RECAPITO, RINVIARE
ALL'UFFICIO C.R.P. ASTI PER RESTITUZIONE AL MITTENTE CHE SI IMPEGNA A CORRISPONDERE LA RELATIVA TARIFFA

"Sodalitium" Periodico
n° 57, Anno XXI n. 3 2005

Editore *Centro Librario Sodalitium*

Loc. Carbignano, 36. 10020 VERRUA SAVOIA TO
Tel.: 0161.839335 Fax: 0161.839334 - CCP 36390334
INTERNET: www.sodalitium.it - email: info@sodalitium.it -

Direttore Responsabile *don Francesco Ricossa*
Autorizz. Tribunale di Ivrea n. 116 del 24-2-84

Stampa: - Ages Torino.
Le présent numéro
a été achevé de rédiger le 27/04/2005

Ai sensi della Legge 675/96 sulla tutela dei dati personali, i dati forniti dai sottoscrittori degli abbonamenti verranno trattati in forma cartacea ed automatizzata e saranno utilizzati esclusivamente per invio del giornale oggetto di abbonamento o di altre nostre testate come copie saggio e non verranno comunicate a soggetti terzi. Il conferimento dei dati è facoltativo ed è possibile esercitare i diritti di cui all'articolo 13 facendone richiesta al responsabile trattamento dati: Centro Librario Sodalitium.

En couverture : les lois de séparation de l'Eglise et de l'Etat en France en 1905 : inondation d'une église à Paris au moyen de lances à eau et bagarre entre les manifestants et les agents de police (couverture de *La Domenica del Corriere*, 18 février 1906).

Sommaire

Éditorial	p. 2
Communiqué de l'Institut "Mater Boni Consilii"	p. 3
Le nouvel Aaron (à quarante ans de la déclaration conciliaire Nostra aetate)	p. 4
Documents	
Monseigneur Rifan au couronnement de Notre-Dame de l'Apparition	p. 12
Avec ou contre Pierre : "une tragique nécessité d'option"	p. 17
L'argument dit de "résistance" de St Robert Bellarmin : encore un mythe traditionaliste	p. 24
La trahison des Commissaires ou la trahison de l'épiscopat	p. 26
De nouveaux livres de religion pour une nouvelle religion ?	p. 36
CONTROVERSES	
Les consécrations épiscopales selon le nouveau rite	p. 45
Faux faussaires et vrais calomnieurs. La revue "Sub Tuum Præsidium"...	p. 47
Une perspective théologique	p. 52
Il faut - plus que jamais - prier pour l'Église	p. 53
Recension	p. 54
Vie de l'Institut	p. 54

Editorial

Ce numéro de *Sodalitium*, premier de l'an de grâce 2005, voit le jour à l'occasion d'importants, et souvent, tristes anniversaires. C'est en effet en 1905 que fut votée en France, la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, loi qui causa tant de graves dommages à l'Eglise, à la Religion et aussi à la société civile. Soixante ans plus tard, en 1965, avait lieu la clôture du Concile Vatican II qui, avec la déclaration sur la liberté religieuse *Dignitatis humanæ personæ*, révolutionnait la doctrine et le droit public de l'Eglise sur ses rapports avec l'Etat, en acceptant le principe, toujours condamné, de la liberté religieuse. Saint Pie X n'hésita pas à condamner sévèrement la loi de séparation voulue par le gouvernement français, avec, successivement, l'Encyclique *Vehementer* du 11 février 1906 et l'allocution consistoriale du 21 février. Une loi

"odieuse", "inique", "contraire aux droits de Dieu et de l'Eglise". Dans une lettre aux évêques français du 11 février 2005 pour commémorer la loi en question, Jean-Paul II parle du "*principe de laïcité, auquel votre pays est très affectonné*" comme d'un principe qui, "*bien compris*", "*appartient aussi à la doctrine sociale de l'Eglise*" en ce sens qu'il rappelle "*la nécessité d'une juste séparation des pouvoirs*", et il fait l'éloge de la "*non-confessionnalité*" de l'Etat. L'Eglise a toujours parlé de distinction entre pouvoir spirituel et pouvoir temporel (en tant qu'ayant des fins distinctes), mais jamais de séparation. Au contraire: l'Eglise enseigne qu'il doit exister une union entre ces deux pouvoirs en soi distincts, et même une subordination du temporel au pouvoir spirituel, en vertu de la subordination des fins. Jean-Paul II va plus loin que la Déclaration conciliaire elle-même et en même temps il l'interprète "*authentiquement*", *au cas où il en aurait été besoin*, dans le sens d'une rupture avec la doctrine de l'Eglise. La même chose peut



Les lois de séparation de l'Eglise et de l'Etat en France en 1905 : l'expulsion de son palais de l'archevêque octogénaire de Paris (gravure de Beltrame pour *La Domenica del Corriere*, 30 décembre 1906).

Pour Jean-Paul II, le "principe de laïcité, s'il est bien compris, appartient lui aussi à la Doctrine sociale de l'Eglise"

être dite de l'enseignement de Jean-Paul II sur les rapports de l'Eglise avec les religions non chrétiennes et en particulier du judaïsme, enseignement qui confirme et aggrave même celui de la Déclaration conciliaire *Nostra aetate*: dans ce numéro, vous trouverez un nouvel article sur ce thème...

Le déclin de Jean-Paul II invite à un bilan, qui ne peut être que négatif, pour l'Eglise et pour la fidélité au dépôt révélé; c'est ainsi que se confirme le devoir absolu de ne pas accepter les documents conciliaires et par conséquent l'autorité de qui les a promulgués et de qui les veut imposer encore aujourd'hui. En réalité, on ne devrait même pas parler de documents "conciliaires", puisqu'un Concile fait tou-



La clôture du Concile Vatican II en 1965

jours partie de l'enseignement de l'Eglise, lequel ne peut jamais être refusé. Ce que nous ne pouvons accepter, justement parce que nous voulons adhérer à la Foi révélée telle qu'elle nous a été proposée par l'Eglise, ce sont l'œcuménisme, la liberté religieuse, la nouvelle doctrine sur l'Eglise et celle sur les religions non chrétiennes, etc., toutes doctrines déjà condamnées maintes fois par le Magistère.

On nous demande parfois notre avis sur des mouvements ou des penseurs catholiques particulièrement proches de certaines de nos positions, ou qui semblent de quelque façon attachés à certains aspects de la Tradition de l'Eglise. Notre réponse est toujours la même: la première, essentielle, discriminante, c'est Vatican II. Ceux qui acceptent l'enseignement de Vatican II (et, les deux choses sont inséparables, *l'autorité* qui le fait sien) n'édifient pas l'Eglise mais – autant qu'il est humainement possible – la détruisent. Voilà vingt ans que notre petit Institut est né, après tant d'autres, pour s'opposer à cette destruction, à cette trahison; à qui nous demande de nous unir à ceux qui ont fini par accepter les nouvelles doctrines, même avec un vernis de tradition, nous répondons, aujourd'hui comme hier: *non possumus!*

Communiqué de l'Institut "Mater Boni Consilii"

Samedi 2 avril, Jean-Paul II s'est présenté au jugement de Dieu. L'Institut "*Mater Boni Consilii*" – tout en invitant l'ensemble des fidèles catholiques à prier pour le repos de son âme – ne peut pas ne pas rappeler dans quelle situation se trouve l'Eglise catholique en ce moment, quarante ans après la clôture de Vatican II.

Apparemment, cette situation est florissante, comme semble en témoigner l'hommage que le monde entier rend à Jean-Paul II. En réalité, la Barque de Pierre traverse la plus terrible tempête de son histoire, deux fois millénaire. N'importe qui peut constater non seulement l'abandon de la pratique religieuse et l'apostasie publique des nations autrefois catholiques, mais aussi – et ceci est inouï – l'apparent triomphe de l'hérésie mo-

derniste condamnée par le Pape Saint Pie X à l'aube du XX^{ème} siècle.

La doctrine conciliaire, en particulier sur la liberté religieuse, sur l'œcuménisme, sur les religions non chrétiennes, sur la collégialité, sur l'appartenance à l'Église, etc., s'oppose à l'enseignement de l'Église catholique et des Souverains Pontifes, et ne peut être l'expression d'un authentique magistère et d'une légitime Autorité. La réforme liturgique a protestantisé le rite de la Messe et des sacrements. Jean-Paul II, au lieu de porter remède à ces erreurs, les a ultérieurement aggravées par sa doctrine et ses actes. Doctrine et actes qui sont favorables à l'hérésie et à l'indifférentisme, ou sont même la condamnation scandaleuse de la glorieuse tradition de l'Église et de la Papauté dans les siècles passés ; cette doctrine et ces actes sont incompatibles avec la réalisation du bien et de la fin de l'Église. C'est pourquoi, tout en occupant matériellement le Siège de Pierre auquel il fut canoniquement élu en 1978, Jean-Paul II n'était pas formellement Pape, puisque privé de l'assistance divine et de la divine Autorité.

Sa mort ouvre maintenant, avec un nouveau Conclave, la possibilité de l'élection à la Chaire de Pierre d'un vrai Pontife, légitime successeur de Pierre. Les électeurs ont donc une grave responsabilité devant Dieu, afin que, avec l'aide de Dieu et contre toute prévision, ils élisent un Pontife qui condamne l'erreur, défende l'orthodoxie de la Foi catholique, chasse les loups rapaces du troupeau, restaure le Saint Sacrifice sur tous les autels du monde et travaille – même au prix du martyre – au Règne du Christ.

Espérant *in spe contra spem* en l'aide du Christ, Chef de l'Église, en la Médiation de la très Sainte Vierge Marie, Mère du Bon Conseil, du Patriarche Saint Joseph et de tous les Saints, particulièrement de Saint Pie V et de Saint Pie X, l'Institut invite tous les catholiques à la prière et à la pénitence, dans l'espérance que Dieu veuille abréger nos peines et dans la certitude que, à la fin, *les portes de l'enfer ne prévaudront pas*.

Verrua Savoia, 5 avril 2005

Sur la question du siège vacant et l'élection d'un autre candidat, voir l'article et le communiqué pp. 52-53.

L'OSSERVATORE ROMANO

Le nouvel Aaron (à quarante ans de la déclaration conciliaire *Nostra ætate*)

Par M. l'abbé Francesco Ricossa

L'âge avancé de Jean-Paul II et l'aggravation de ses conditions de santé a coïncidé avec le quarantième anniversaire de la clôture du Concile Vatican II. A l'application du Concile, Jean-Paul II a consacré toutes ses forces dès le moment où il a pris la succession de Paul VI et de Jean-Paul Ier: "*nous voulons attirer l'attention sur l'importance actuelle du Concile œcuménique Vatican II et nous acceptons le devoir inéluctable de le mettre soigneusement en pratique*" (discours du 17 octobre 1978). Parmi les documents les plus importants de Vatican II, tant pour l'importance intrinsèque que pour l'opposition de contradiction avec le magistère infaillible de l'Église, nous devons compter celui sur la liberté religieuse, *Dignitatis humanæ personæ*, et celui sur les relations de l'Église avec les religions chrétiennes, *Nostra ætate*: liberté religieuse, dialogue interreligieux et œcuménisme sont, sans aucun doute, les colonnes de l'enseignement wojtylien. Malgré sa fatigue toujours plus évidente, Jean-Paul II a reçu, encore récemment, et en un bref laps de temps, d'importantes associations juives, lesquelles ont résumé pour nous le travail accompli par Jean-Paul II pour l'application – et le développement – de la ligne de *Nostra ætate*.

Le Congrès du B'nai B'rith à Rome

Ce n'est pas la première fois que Jean-Paul II reçoit l'association juive et maçonnique (1) du B'nai B'rith (Fils de l'Alliance), avec laquelle existe une étroite et intense collaboration. Mais l'audience qui

1) La meilleure étude sur le B'nai B'rith reste encore celle d'Emmanuel Ratier, *Mystères et Secrets du B'nai B'rith. La plus importante organisation juive internationale*, éd Facta (1993) et dans l'éd. it. *Misteri e segreti del B'nai B'rith. La più importante organizza-*



Timbre de la vacance du Saint-Siège
après la mort de Pie XII (1958)

s'est déroulée le 17 décembre 2004, l'a été dans un contexte très particulier. D'un côté, elle se situe à la clôture d'un important congrès sur l'antisémitisme; de l'autre, elle a eu lieu au cours d'une nouvelle polémique soulevée par ces mêmes associations juives contre l'Eglise et le pontificat de Pie XII, accusés, précisément, d'antisémitisme.

Le congrès a été annoncé – avec beaucoup de discrétion – dans *Il Foglio*, quotidien dirigé par Giuliano Ferrara (ministre du gouvernement Berlusconi en 1994) et propriété de la famille Berlusconi; Giuliano Ferrara en était l'organisateur avec l'ADL (Anti-Defamation League, association du B'naï B'rith justement). Lisons le programme et les noms des invités: “*C'est demain soir [mercredi 15 décembre] à Villa Madama que s'ouvre, avec un repas offert par le ministre des Affaires étrangères [Gianfranco Fini], le congrès sur l'antisémitisme organisé par l'Anti-Defamation League en collaboration avec il Foglio. Jeudi matin [16 décembre], après le salut du président de la communauté juive romaine Leone Paserman et de Elyakim Rubinstein, juge de la cour suprême israélienne, Abraham H. Foxman, directeur, et Barbara B. Balseer, président de l'ADL, l'éditeur de The New Republic, Martin Peretz, l'éditorialiste du New York Times David Brooks, et le directeur de Ha'aretz David Landau discuteront du rôle des media avec Giuliano Ferrara. Jeudi à midi, Joshua Muravchik de l'American Enterprise Institute, le président du National Endowment for Democracy Carl Gerschman discuteront avec Fiamma*

zione ebraica internazionale par notre *Centro Librario Sodalitium*, 1995. Sur les rapports avec la Maçonnerie, cf. pp. 52-90, éd. it. Un récent essai de Massimo Introvigne, auteur bien connu de nos lecteurs, s'efforce en vain de nier ces rapports.

*Nirenstein, Piero Fassino et Giorgio Israel d'antisémitisme et de démocratie. Jeudi après-midi, après les salutations du grand rabbin de Rome Riccardo Di Segni et du Président de la chambre Pier Ferdinando Casini, intervention du ministre de l'Intérieur Giuseppe Pisanu sur les réponses des gouvernements à l'antisémitisme et rencontre avec le député démocrate de la Floride Alcee Hastings, le Président du Sénat Marcello Pera, l'ex-ministre des Affaires Etrangères espagnoles Ana Palacio, le ministre de la Justice française Nicole Guedj [erratum: le ministre de la Justice est M. Perben, Mme Guedj est secrétaire d'Etat aux droits des victimes, n.d.r.] et l'ambassadeur d'Israël près le Saint-Siège, Oded Ben Hur. Concluront les travaux l'ambassadeur israélien en Italie Ehud Gol, le commissaire européen Franco Frattini et le sous-secrétaire aux Affaires étrangères Margherita Boniver” (*Il Foglio*, 14 décembre 2004, p. 2). *Il Foglio*, qui est en Italie le quotidien le plus proche des positions israéliennes et qui organisait le congrès avec les B'naï B'rith, est demeuré étrangement discret sur le congrès (alors qu'en général il publie même en entier de longs discours et interventions susceptibles d'intérêt faits par les personnages les plus divers): seulement une toute petite colonne le 17 décembre (p. 1) pour raconter la dispute entre le directeur du quotidien israélien Ha'aretz et “notre” Fiamma Nirenstein (Ha'aretz ayant été accusé d'être trop indulgent pour les Palestiniens), et un tout petit article de Marina Valensis la veille (p. 1) avec les éloges de Foxman (directeur de l'ADL du B'naï B'rith) à l'Italie (autrement dit à son gouvernement, *in primis* à Silvio Berlusconi, récompensé à New York quelques mois auparavant par le B'naï B'rith et à Gianfranco Fini: “*aujourd'hui je l'embrasse et suis fier de le faire*” dit Foxman), ainsi qu'au gouvernement turc (pour le premier ministre islamiste Erdogan qui a reçu Foxman, l'antisémitisme est “*un crime contre l'humanité*”).*

Le quotidien turinois, *La Stampa* nous assure que le ministre des Affaires étrangères Fini a, en cette occasion, dénoncé “*le monstre de l'antisémitisme*” et le ministre de l'Intérieur Pisanu rappelle que le gouvernement italien, avec l'objectif de tenir à l'œil “*toute manifestation, même minime,*

du phénomène”, “a promu la constitution d'un Comité interministériel contre la discrimination et l'antisémitisme opérant auprès du Viminal et présidé par le préfet qui dirige le Département pour les libertés civiles et l'immigration” (*La Stampa*, 16 décembre 2004, p. 7; 17 décembre 2004, p. 4). Le comité interministériel doit nécessairement poursuivre des délits d'opinion, puisqu'autrement le code pénal commun à tous suffirait... Alors on peut se demander quelle menace représente l'antisémitisme, en Italie de surcroît, alors qu'Israël y jouit de l'appui du gouvernement, de l'opposition (il y avait Frassino) joint à celui de l'unique puissance mondiale (les Etats-Unis); c'est un curieux phénomène de pouvoir compter sur l'appui inconditionnel du Pouvoir et de se présenter, en même temps, comme une minorité persécutée et toujours menacée.

L'audience aux B'naï B'rith et le discours de Foxman

Après avoir obtenu le soutien du “bras séculier” les 15 et 16 décembre, le lendemain le B'naï B'rith rencontrait Jean-Paul II. Ce n'était pas la première fois, mais une fois de plus l'association maçonnique a obtenu la bénédiction demandée:

“Honorables hôtes – leur a dit Jean-Paul II – c'est pour moi un plaisir de vous accueillir, vous les membres de l'Anti-Defamation League en visite au Vatican. L'Eglise catholique et le peuple juif continuent à entretenir des liens étroits d'amitié. Je prie avec ferveur afin qu'hommes et femmes coopèrent pour éradiquer toutes formes de racisme et édifier une société où soient promus la vérité, la justice, l'amour et la paix. Sur vous tous j'invoque les dons divins de force et de joie. Shalom!”; (traduction française par nos soins du texte anglais original et italien, cf. l'O.R du 18 décembre 2004, p. 5).

Non seulement Jean-Paul II bénit le B'naï B'rith et – le considérant comme le représentant du peuple juif – lui déclare son amitié (abusivement attribuée à l'Eglise catholique), mais il propose aussi une société où la promotion de la vérité, de la justice, de l'amour et de la paix soit indifféremment et conjointement promus par chrétiens et juifs; mais alors de quelle véri-

té s'agit-il? Certes pas de Celui qui déclara: “Je suis la Vérité”. De quelle paix? Certes pas de Celui qui déclara: “je vous donne ma paix, non pas comme le monde la donne”. De quelle charité? Certainement pas de celle du Christ: “caritas Christi urget nos”. Puisque le B'naï B'rith et le peuple juif ne reconnaissent pas le Christ, ni comme Vérité, ni comme Paix, ni comme Amour ni comme Justice divine, mais considèrent plutôt tout cela comme un blasphème.

Nous publions maintenant, dans une traduction faite par nos soins, “*le discours d'hommage adressé au Saint Père*” en début d'audience par le président de l'ADL, Abraham Foxman (celui par qui fut menée la campagne mondiale contre le film de Mel Gibson, *La Passion*):

“Je suis honoré une fois de plus d'avoir le plaisir et le privilège d'une audience avec vous. Cela est profondément personnel et émouvant, en tant que c'est une partie entière de l'histoire de ma vie. Je dois la vie à une femme catholique qui a risqué la sienne pour me sauver du destin qui s'est abattu sur un million et demi d'autres enfants juifs par les mains meurtrières des Nazis. Quand mes parents furent emmenés en camps de concentration, ils laissèrent leur garçon, leur seul et unique enfant, à ma nourrice. Elle changea mon nom. Elle falsifia les papiers d'identité. Avec la complicité d'un prêtre polonais, elle me fit baptiser. Miraculeusement, mes deux parents ont survécu et sont revenus me chercher. Je suis vivant grâce à la compassion, à l'humanité et au courage de Bronislawa Kurpi. L'Eglise catholique m'a donné la vie à travers cette courageuse femme et ce courageux prêtre qui l'aïda à tromper et à défier ceux qui auraient pu faire disparaître tous les juifs sur terre. Je vous demande, votre Sainteté, de bénir l'âme de Bronislawa Kurpi qui a magnifiquement vécu les principes de sa foi catholique.

“Je suis persuadé que Dieu, dans sa miséricorde et sa sagesse infinies, m'a épargné pour consacrer cette vie au service de mon peuple et pour construire des ponts entre mon peuple et nos frères dans l'œuvre de Dieu.

“Votre Sainteté, votre inspiration morale et votre leadership pendant vos 26 ans sur les pas de saint Pierre ont été une lumière brillante pour le monde. Vous avez défendu

le peuple juif en tant que prêtre dans votre Pologne natale et pendant toutes les années de votre pontificat. Vous avez dénoncé l'anti-sémitisme comme un "péché contre Dieu et l'humanité". Vous avez rendu hommage aux victimes de l'Holocauste ici au Vatican et à Yad Vashem en Israël. Votre pèlerinage à la Grande Synagogue de Rome fut le premier de la part d'un pape depuis le temps de Pierre, et votre discours à cette occasion a ouvert une brèche dans des siècles de douleur et de méfiance. Nous n'oublierons jamais vos paroles mémorables : "L'Église du Christ découvre son lien avec le Judaïsme en fouillant dans son propre mystère. La religion juive ne nous est pas extrinsèque, mais en un certain sens elle est intrinsèque à notre propre religion. Nous avons donc avec le Judaïsme une relation que nous n'avons avec aucune autre religion". Il y a dix ans, vous établissiez des relations entre le Saint-Siège et l'État d'Israël, reconnaissant son importance dans la vie et la foi juives. Votre prière du matin à Babi Yar a démontré votre engagement profond pour la réconciliation et le souvenir des horreurs de l'Holocauste. Vous avez appelé la communauté catholique du monde entier à considérer son passé et à marcher vers une compréhension plus riche du Judaïsme et du peuple juif dans le dessein de Dieu. Vous avez reconnu notre patrimoine spirituel commun... la relation particulière entre Chrétienté et peuple juif... un thème central de *Nostra Ætate* et un thème prépondérant de vos propres réflexions sur ce document historique. Dans vos exceptionnels écrits et discours, vous avez laissé apparaître votre compréhension du Judaïsme comme un héritage vivant, de la permanente validité de l'alliance de Dieu avec le peuple juif et du péché odieux qu'est l'anti-sémitisme.

"Ce mal profond est devenu une malveillance globale, émanant aujourd'hui avec une force vicieuse, violente et virulente du Moyen-Orient et infectant le monde entier. Il nous faut davantage de leaders comme vous qui aillent de l'avant, qui élèvent leur voix en condamnant, et qui imitent votre œuvre de véritable leadership moral.

"L'Anti-Defamation League a collaboré avec l'Église catholique pendant plus d'un demi-siècle ainsi qu'avec d'autres communautés de foi afin de trouver des moyens

pour grandir ensemble même si nous ne pouvons être ensemble théologiquement. Quand des hommes et des femmes de courage qui vivent leur foi, comme ma nourrice le fit, élèvent leur voix et agissent pour s'opposer à l'injustice et à l'intolérance, des vies sont sauvées.

"Pour la première fois dans l'histoire, catholiques et juifs sont vraiment ensemble, comme peuple de Dieu, s'efforçant de se rappeler et de dépasser les souvenirs d'un passé profondément douloureux et de se considérer l'un l'autre comme une partie de l'alliance de Dieu. Le centre d'intérêt de ces années formatrices du 21^{ème} siècle réside dans une réunion des cœurs et dans une rencontre prophétique de foi comme une partie du dessein de Dieu. Pendant deux millénaires, nous avons voyagé séparément. Nous avons travaillé à rompre les anciennes barrières du fanatisme. Nous voyageons désormais ensemble dans une nouvelle ère d'acceptation et de coopération spirituelles mutuelles. Je prie notre Dieu commun de bénir nos efforts et de renforcer notre compréhension réciproque. Votre Sainteté, c'est avec notre admiration et notre affection les plus profondes que nous saluons votre propre rôle, grand rôle de premier plan dans ce parcours". (Texte original en anglais dans l'*Osservatore Romano* du 18 décembre 2004, p. 5).

Le discours de Foxman n'est pas de circonstance. D'un côté, il met en relief l'erreur principale de l'enseignement de Jean-Paul II, qui est en contraste avec l'Écriture Sainte, la Tradition, les Pères et le magistère pontifical: erreur selon laquelle le judaïsme actuel serait encore vivant, et non spirituellement mort: l'actuel Israël serait encore le peuple de Dieu jamais réprouvé, et l'Ancienne Alliance serait valide de façon permanente alors que c'est la "Nouvelle et Eternelle Alliance" qui l'est au contraire. Nier ces erreurs signifie-t-il soutenir l'antijudaïsme théologique? S'il en est ainsi, ce qui durant deux mille ans a été la religion catholique est aussi antijudaïsme. De là à accuser l'Église d'antisémitisme, autrement dit de péché contre Dieu et contre l'humanité, il n'y a qu'un pas. Par ailleurs, Foxman raconte son passé de baptisé. Il ne s'agit probablement pas seulement d'un rappel innocent. Quelques jours

plus tard, le *Corriere della Sera* (28 décembre 2004) publiait un document inédit du Saint-Office, daté du 20 octobre 1946, envoyé au Nonce en France (Mgr Roncalli) dont nous donnons ici le texte: “A propos des enfants juifs qui, durant l’occupation allemande, ont été confiés aux institutions et aux familles catholiques et qui sont maintenant réclamés par les institutions juives pour leur être restitués, la Congrégation du Saint-Office a pris une décision qui peut être résumée ainsi:

1) *Eviter dans la mesure du possible, de répondre par écrit aux autorités juives, mais le faire oralement.*

2) *Chaque fois qu’il sera nécessaire de répondre, il faudra dire que l’Eglise doit faire ses recherches pour étudier chaque cas particulier.*

3) *Les enfants qui ont été baptisés ne pourront pas être confiés à des institutions qui n’en sauront pas assurer l’éducation chrétienne.*

4) *Quant aux enfants qui n’ont plus de parents et dont l’Eglise a pris la charge, il ne convient pas qu’ils soient abandonnés par l’Eglise elle-même ou confiés à des personnes qui n’ont aucun droit sur eux, à moins qu’ils ne soient en mesure de disposer d’eux-mêmes. Ceci évidemment pour les enfants qui ne sont pas baptisés.*

5) *Si les enfants ont été confiés (à l’Eglise) par leurs parents et si maintenant les parents les réclament, ils pourront être restitués, à moins que les enfants eux-mêmes n’aient reçu le baptême.*

A noter que cette décision de la Congrégation du Saint-Office a été approuvée par le Saint Père”.

La publication de ce document et d’autres semblables informations a déchaîné la énième campagne de presse, soutenue par les associations juives (Amos Luzato, représentant de la Communauté juive italienne qualifiera le document d’“horrible” et à “glacer d’effroi”) contre Pie XII, émule de Pie IX dans l’“enlèvement d’enfants” juifs. A l’inverse, certains, comme le Père Gumpel, postulateur de la cause de béatification de Pie XII, ont mis en doute l’authenticité du document. Authentique ou pas, le document du Saint-Office publié respecte parfaitement la doctrine, la praxis et la législation de l’Eglise (can. 750) jus-

qu’à Vatican II, comme le rappelle le Père Gumpel dans le *Corriere della Sera* (29/12/2004): “Selon la doctrine prédominante de l’époque, si un enfant recevait le baptême, il avait le droit de recevoir une éducation catholique et il était considéré désormais comme un membre effectif de l’Eglise. Cela le mettait sous la juridiction de l’autorité ecclésiastique: une vieille législation qui ne venait pas de Pie XII. Lui ne fit qu’appliquer les normes en vigueur”.

Il suffit de rappeler le cas Mortara au temps de Pie IX, cas le plus fameux mais certes pas l’unique, d’application de cette législation ecclésiastique séculaire mais qui n’est autre que l’application juridique de la doctrine catholique. Mais il n’y a pas là enlèvement d’enfants, comme il a été dit faussement, puisque l’Eglise interdit, en dehors du danger de mort, de baptiser des enfants infidèles contre l’avis de leurs parents; mais obligation de donner une éducation chrétienne à quiconque a été baptisé. D’après ce qu’il dit, Foxman fut baptisé. Il ne pouvait donc pas être restitué aux parents pour qu’ils l’élèvent dans le judaïsme, et en tant que baptisé (en d’autres circonstances il a déclaré avoir été un fervent catholique) il ne peut qu’être considéré comme un pauvre apostat de la Foi chrétienne! Dans les circonstances de la polémique suscitée contre l’Eglise et Pie XII, son intervention auprès de Jean-Paul II visait vraisemblablement à soutenir la nouvelle praxis (qui suppose une nouvelle doctrine) et qui admet que l’on puisse violer impunément le caractère baptismal.

L’audience du “Nouvel Aaron” à la *Pave the Way Foundation*

Le 5 janvier 2005, la *Pave the Way Foundation* annonce à la presse que le 18 du même mois aura lieu un événement extraordinaire au Vatican: pour le 40ème anniversaire de la déclaration conciliaire *Nosra ætate*, Jean-Paul II devrait recevoir en audience rien moins que cent soixante rabbins et chanteurs juifs (les chanteurs ont donné un concert la veille, 17 janvier, à la Grande Synagogue de Rome, pour la délégation du Saint-Siège et la Communauté juive). La date choisie est significative, parce que le 17 janvier n’est plus désormais

rappelé en tant que fête de saint Antoine Abbé mais comme journée des relations judéo-chrétiennes... Parmi les participants sont en effet signalés des rabbins (Adam Mintz, président du *New York board of Rabbis*; René-Samuel Sirat, ancien Grand Rabbin d'Europe et de France; David Lincón, grand rabbin de la Synagogue de Park Avenue de New York; Shlomo Riskin, grand rabbin d'Efrat, Jérusalem; Joseph Arbib, de la Grande Synagogue de Rome) mais aussi des représentants de l'Etat d'Israël, tels que l'ambassadeur près le Saint-Siège, Oded Ben Hur, ou le directeur pour les affaires religieuses du ministère des Affaires étrangères israélien Gadi Golan...

La Fondation, fondée et présidée par Gary Krupp, juif décoré de l'ordre de Saint Grégoire le Grand, a pour but d'édifier voies et ponts au moyen de l'action interreligieuse (*"Pave the Way Foundation is bridging the Gap through Inter-religious Action"*) pour mettre en relation les dites "trois religions d'Abraham": à côté d'une citation de l'Évangile, leur site en présente une du Coran et une de la Thora, ainsi que la devise de la Fondation: *Embrace the similarities, Savor the differences* [Embrasse les similitudes, Goûte les différences]. Le programme interreligieux et vaguement maçonnique a cependant aussi des visées beaucoup plus concrètes et précisément en faveur des intérêts de l'Etat d'Israël, comme le rappelle Elliot Hershberg, "président" de la Fondation: *"Pave the Way Foundation a été un moyen d'aider à combler le fossé entre le Vatican et l'Etat d'Israël dans leurs contacts pour parvenir aux relations diplomatiques"*.

Jean-Paul II leur a adressé le bref discours ci-dessous:

"Chers amis,

Jean-Paul II recevant la Pave the Way Foundation au Vatican le 18 janvier 2005



C'est avec affection que j'accueille les membres de la "Pave the Way Foundation" à l'occasion de votre visite au Vatican et je remercie M. Krupp des paroles cordiales qu'il m'a adressées en votre nom. Cette année nous célébrerons le 40^e anniversaire de la déclaration du Concile Vatican II "Nostra Ætate", qui a contribué de façon significative au renforcement du dialogue entre juifs et catholiques. Que ce soit là une occasion de plus grandes compréhension et coopération pour l'édification d'un monde toujours plus fermement basé sur le respect de l'image divine en tout être humain! Sur vous tous, j'invoque les abondantes bénédictions du Tout-Puissant et, en particulier, le don de la paix. Shalom aleichem". Traduit du texte original anglais de l'Osservatore Romano du 19 janvier 2005, p. 5).

C'était la réponse de Jean-Paul II au discours d'hommage que lui adressait Gary L. Krupp, le 18 janvier 2005, et dont voici le texte:

"Votre sainteté,

"Nous sommes un groupe de personnes représentant un échantillon du judaïsme, venues jusqu'ici avec les bénédictions de millions de juifs pour vous remercier.

"Peu après votre ascension sur le trône de saint Pierre, vous avez fait un voyage significatif à Auschwitz pour rendre hommage aux victimes de l'Holocauste. Vous avez défendu le peuple juif en toutes circonstances, en tant que prêtre en Pologne et durant vos vingt-six années de pontificat. Vous avez dénoncé l'anti-sémitisme comme "un péché contre Dieu et l'humanité". Ce ton de réconciliation a été la pierre angulaire de votre pontificat et de ses relations avec le peuple juif.

"Le 13 avril 1986, vous êtes devenu le premier pape depuis saint Pierre à visiter une synagogue. En vous présentant ses lettres de créances en juin 2003, l'ambassadeur israélien Oded Ben-Hur s'est exprimé sur ce geste fantastique de la meilleure façon possible, en disant : "Ce jour-là, vous avez pris sur vos épaules l'Église vieille de 2000 ans, et l'avez ramenée à la synagogue de Capharnaüm du premier siècle, où Jésus avait l'habitude de prier, refermant ainsi une boucle historique".

"Vous avez poussé le Saint-Siège à entamer en 1992 le processus de normalisation des relations diplomatiques avec l'État d'Is-

raël, la patrie biblique bien-aimée du peuple juif, reconnaissant symboliquement l'existence d'Eretz Yisrael hier, aujourd'hui et pour toujours.

“Votre pèlerinage en Israël et en Terre-Sainte le 21 mars 2000, fut immortalisé dans les cœurs et les esprits des juifs du monde entier, quand vous avez placé votre prière demandant pardon dans le Mur occidental.

“Vos affirmations solennelles durant la visite au Musée du Souvenir, à Yad Vashem, nous ont profondément émus et ont touché nos cœurs.

“Il est impossible de décrire l'impact émotionnel que ces jalons ont eu sur les juifs du monde entier. Votre sainteté, ces actes réconciliatoires ont été, en effet, le sceau de votre pontificat puisque vous avez aussi essayé d'aplanir les anciens différends dans toutes les religions du monde. *Les Jewish Ethics of the Fathers* ont délicatement saisi, en vers, l'amour dont vous avez fait preuve pour l'humanité. Rabbi Hillel dit: “Sois parmi les disciples d'Aaron, en aimant la paix, en poursuivant la paix, en aimant toute l'humanité et en les amenant plus près de la religion”.

“Par vos actes d'amour de toute l'humanité et votre implacable poursuite de la paix et de la réconciliation de toutes les croyances, votre Sainteté est vraiment la personnification de ces idéaux et de cet esprit d'Aaron, le grand-prêtre de l'ancien Israël.

“Pour finir, vous vous êtes adressé à nous, les enfants d'Abraham, en nous appelant vos frères aînés bien-aimés. Mon intention de prières est que juifs, chrétiens et musulmans, les trois fils d'Abraham, puissent bientôt se lier en une cause commune et unir leurs voix pour défendre toute l'humanité contre ceux qui diffament Dieu en commettant des actes gratuits de violence en son saint nom.

“Votre Sainteté, merci, merci, merci. *Shalom, shalom, shalom.*”

(traduit du texte original anglais publié dans l'*Osservatore Romano* du 19 janvier 2005, p. 5).

L'héritier d'Aaron, le grand prêtre de l'Ancien Testament (et non – comme il le devrait – Vicaire du Christ, fondateur de la Nouvelle et éternelle Alliance et du sacerdoce selon l'ordre de Melchisédech, et non d'Aaron!) a été ensuite béni – incroyable mais vrai – par trois rabbins: “le rabbin Jack

Bemporad a formulé un vœu en faveur du Pontife: ‘Que le Seigneur te sourie avec bonté’. C'est ce que dit la ‘formule de bénédiction’ du chapitre six du livre des Nombres, texte de la Bible récité aujourd'hui par trois rabbins en présence du pape pour bénir et remercier Jean-Paul II. (...) Jack Bemporad nous a ensuite déclaré: ‘J'ai rencontré plusieurs fois Jean-Paul II, mais en aucune occasion le Pape ne m'est apparu touché et ému comme à l'audience de ce matin’, audience au cours de laquelle Krupp lui a aussi fait l'hommage d'une kippa aux couleurs... du Vatican (*La Stampa*, 19/01/2005, p. 10).

Conclusion

Dans cet article, nous avons surtout publié les documents relatifs aux deux audiences accordées par Jean-Paul II à la communauté juive à l'occasion du 40ème anniversaire de la déclaration conciliaire *Nostra aetate* et des 26 ans de son “pontificat”. Il nous a semblé que ces textes parlaient d'eux-mêmes, sans qu'il soit nécessaire d'y adjoindre des commentaires particuliers; on peut trouver un commentaire adéquat dans les nombreux articles consacrés à ce thème par notre revue, surtout par l'abbé Nitoglia, et partiellement rassemblés en un volume (en italien). Les communautés juives sont pleinement satisfaites du “pontificat” de Jean-Paul II, qui, à leurs yeux, peut être comparé à Aaron. Cette satisfaction est inquiétante, si seulement l'on se rappelle le fait que le Judaïsme, après la venue et le refus du Messie, a survécu dans le Pharisaïsme. Nous nous demandons alors si ceux qui font l'éloge de Jean-Paul II feraient aussi l'éloge du Christ. A notre avis, non. Il me semble opportun de conclure cet article en reprenant un extrait d'un communiqué du Centre culturel Federici, dans lequel étaient commentés, justement, les événements en question:

“...Et Siméon les bénit, et dit à Marie, sa mère: *Celui-ci a été établi pour la ruine et la résurrection d'un grand nombre en Israël, et en signe que l'on contredira*” (*Lc, II, 34*).

Commentaire du Père Marco Sales, op, Maître du Palais apostolique (La sainte Bible. Le Nouveau Testament, vol. I, Les quatre Evangiles – Les Actes des Apôtres, L.I.C.E. Roberto Berruti & C. Tipografia Pontifica e della S. Congregazione dei Riti

Cav. P. Marietti, Torino 1933, p. 224):

“Jésus est cette pierre d’achoppement ou de scandale dont parle Isaïe (VIII, 14). De nombreux israélites ne voulurent pas le reconnaître comme Messie ni prêter foi à sa parole ni pratiquer sa doctrine, c’est pourquoi ils se heurtèrent à lui, tombèrent dans l’infidélité, édifiant de leurs propres mains leur ruine éternelle (Matt. XI, 6; Jn III, 19; Rom. XI, 32; I Cor. I, 13, etc.). Pierre d’achoppement pour les uns, Jésus est principe de résurrection pour les autres; il est la pierre angulaire sur laquelle ceux qui croient en lui et mettent en pratique ses enseignements, élèvent l’édifice de leur salut éternel. Ce qui est dit des israélites vaut aussi pour les païens”.

L’Eglise doit donc prêcher la divinité de Jésus aux Juifs incrédules et prier pour leur conversion:

Oremus et pro perfidis Judæis: ut Deus et Dominus noster auferat velamen de cordibus eorum; ut et ipsi agnoscat Jesum Christum Domimum nostrum [Prions aussi pour les Juifs parjures, afin que Dieu notre Seigneur ôte le voile de leurs cœurs et leur donne de connaître, eux aussi, Jésus-Christ notre Seigneur.]

Omnipotens sempiterna Deus, qui etiam judaicam perfidiam a tua misericordia non repellis: exaudi preces nostras, quas pro illius populi obcæcatione deferimus; ut, agnita veritatis tuæ luce, quæ Christus est, a suis tenebris eruantur. [Dieu tout-puissant et éternel, qui n’écartez point de votre miséricorde même les Juifs parjures, écoutez les prières que nous vous adressons pour ce peuple aveuglé: donnez-leur de connaître la lumière de votre vérité, qui est le Christ, afin qu’ils soient arrachés à leurs ténèbres.]

(Du Missel quotidien et vespéral, par Dom Gaspar Lefebvre, 1951. Oraisons du Vendredi Saint, pp. 701-702).

Les nouvelles en provenance du Vatican vont dans une autre direction...” (*Centro Studi Giuseppe Federici - Per una nuova insorgenza. Communiqué n.8/05 du 19 janvier 2005, San Mario*).

Appendice

Nous publions cette intéressante nouvelle extraite du quotidien *Il Foglio* du 3 mars 2005:

“Consistoire à Manhattan. Ces jours-ci à New York s’est tenue une réunion de dialogue judéo-chrétien organisée par le World Jewish Congress. Y ont participé plusieurs cardinaux parmi les plus qualifiés du Collège cardinalice: le français Jean-Marie Lustiger, tout récemment encore archevêque de Paris, le belge Godfried Daneels de Bruxelles, le brésilien Claudio Hummes de Sao Paulo, l’italien Angelo Scola de Venise, l’africain Peter Turkson, l’américain Theodore McCarrick, l’allemand Walter Kasper, ministre du Vatican pour l’œcuménisme et le dialogue avec le monde juif. ‘Les leaders juifs – a écrit l’Ap – sont anxieux de savoir qui succédera à Jean-Paul II et sont en train de contacter les successeurs possibles. Deux participants au Symposium, Hummes et Daneels ont été cités comme candidats potentiels”.

Prenons donc note de ces noms. Prenons note surtout du nom d’Angelo Scola, lié à Communion et Libération. Dans un article du Jerusalem Post (2/03/05) dédié à la réunion en question, Uriel Heilman donne justement le cardinal Scola pour successeur probable de Jean-Paul II. La présence de ce cardinal à New York ne fait que confirmer les rapports très étroits entre le mouvement de feu l’abbé Giussani et le monde juif.

Sacrilège. Les reliques de St Jean Chrysostome et de St Grégoire de Nazianze, Docteurs de l’Eglise, ont été remises au “patriarche” de Constantinople Bartolomé, qui encore récemment a réitéré les hérésies de Photius et de Michel Cérulaire contre le primat romain. La décision de Jean-Paul II ne viole pas seulement la loi positive de l’Eglise (canon 1289§1), mais le respect et la vénération due aux choses sacrées, qui ne peuvent être données aux mains des hérétiques. Sur la photo, la cérémonie à Constantinople pour le retour des reliques de St Jean Chrysostome



Document

Monseigneur Rifan au couronnement de Notre-Dame de l'Apparition

Nous publions ci-après le communiqué du Père Pelegrini, porte-parole de l'Administration apostolique Saint-Jean-Marie-Vianney, sise dans le diocèse de Campos. Ce communiqué a été écrit pour défendre Mgr Rifan, Evêque de cette administration apostolique instituée par Jean-Paul II, des accusations de la Fraternité Saint-Pie X d'avoir publiquement assisté à la nouvelle "messe", et trahi ainsi l'œuvre de Mgr de Castro Mayer. En publiant ce communiqué nous n'entendons pas l'approuver, certes, bien au contraire. Mais nous pensons qu'il met en évidence le vrai problème: celui d'être ou non en communion avec Jean-Paul II.

Dans son énumération des actes de Mgr de Castro Mayer et de Mgr Lefebvre, actes conciliants vis-à-vis du nouveau missel, le porte-parole de Mgr Rifan – qui tient son épiscopat aussi de Mgr Lefebvre et de Mgr de Castro Mayer par l'intermédiaire de feu Mgr Rangel – n'est pas honnête car il omet les déclarations en sens opposé des deux évêques. Pour ce qui concerne Mgr de Castro Mayer, rappelons entre autres l'approbation du 'Bref examen critique de la nouvelle messe' et du livre 'La messe de Paul VI' où il est traité de l'hypothèse du Pape hérétique, son approbation publique de la 'Lettre à quelques Evêques' où étaient condamnées les erreurs de Vatican II et de Jean-Paul II par des théologiens partisans de la Thèse de Cassiciacum; rappelons aussi la Déclaration épiscopale contre Jean-Paul II des deux évêques, la déclaration de la vacance du Siège apostolique, en présence du Père Rifan, de Mgr de Castro Mayer à son arrivée à Ecône pour les consécrations épiscopales, et enfin ce dernier geste qui valut aux deux évêques l'"excommunication" de Jean-Paul II. Toutefois, les erreurs et les incohérences des deux évêques rappelées dans ce document sont un désenchantement amer pour qui les a considérés comme infaillibles et impeccables... (spécialement Mgr Lefebvre).

C'est à ce sujet que 'Sodalitium' consacre l'article de l'abbé Carandino, qui est comme un appel aux prêtres et aux fidèles de la Fraternité Saint-Pie X pour qu'ils évitent la triste fin de ceux de Campos en corrigeant les erreurs doctrinales signalées par ce communiqué (nefas est ab inimicis discere!).

Sodalitium

« Éclaircissements

Le 8 septembre dernier, au Sanctuaire National de l'Apparition à Sao Paulo, eut lieu le couronnement officiel de la Statue de la Patronne du Brésil, Notre-Dame de la Conception, en commémoration du centenaire du même acte accompli sur l'ordre de saint Pie X, ainsi que des 150 ans de la proclamation du Dogme de l'Immaculée Conception de Notre-Dame. En présence du Légat Pontifical, représentant officiel du Pape, le Cardinal Dom Eugenio Sales, qui présida la cérémonie et lut un message du pape, ainsi que du Nonce Apostolique, d'une centaine de Cardinaux, Archevêques, Evêques et Prêtres de tout le Brésil, de représentants de la famille impériale, du ministre représentant le Président de la République, du président de la Chambre des Députés, du Gouverneur de Sao Paulo et d'autres autorités civiles et militaires, Notre-Dame fut à nouveau couronnée et proclamée Reine du Brésil. Le Brésil était aux pieds de sa Reine. Le couronnement eut lieu durant une Messe, célébrée au Sanctuaire National par le Légat Pontifical, S. Em. le Cardinal Eugenio Sales, avec à ses côtés le Cardinal Primat du Brésil et l'Archevêque d'Aparecida [litt : Apparition].

Dom Fernando Rifan, notre Evêque Administrateur Apostolique, fut convié à la cérémonie de Couronnement, comme tous les autres évêques. Il est normal que Dom Fernando, qui est un Evêque légitime de la Sainte Eglise, Evêque d'une circonscription ecclésiastique officielle de l'Eglise catholique, soit convié aux cérémonies de l'Eglise Catholique et soit présent comme tous les évêques. Il serait anormal qu'il ne soit pas invité ou n'apparaisse jamais. Ainsi, il participe aux réunions des Evêques et est consulté par la Nonciature Apostolique pour les questions concernant l'Eglise, comme tous les Evêques.



Ainsi, Dom Fernando jugea convenable et nécessaire, sa présence aux côtés des autres Evêques catholiques, au nom de l'Administration Apostolique, à la cérémonie officielle du Couronnement de Notre-Dame de l'Apparition, de sa proclamation comme Reine et Patronne du Brésil et de la consécration de la nation. Cérémonie particulièrement importante, étant donné l'infection des sectes protestantes dans notre pays, multipliant les attaques envers Notre-Dame, en particulier son Immaculée Conception.

Certaines personnes se posent des questions sur la participation occasionnelle de Dom Fernando et de quelques-uns de ses prêtres à des messes célébrées selon le rite de Paul VI.

Nous leur rappelons que Dom Fernando est un évêque catholique, membre de l'Episcopat Catholique, en communion avec le Saint-Père le Pape. Aussi, comme tout évêque catholique, même ceux de rite différent, il doit manifester pratiquement qu'il est en pleine communion.

Nul ne peut être catholique s'il maintient une attitude de refus de la communion avec le Pape et avec l'Episcopat catholique. De fait, l'Eglise définit comme schismatique celui qui refuse de se soumettre au Pontife Romain et de se maintenir dans la communion avec les autres membres de l'Eglise qui sont ses sujets (canon 751). Dès lors, refuser continuellement et explicitement de participer à toute messe dans le rite célébré par le Pape et par tous les Evêques de l'Eglise, parce que l'on juge ce rite, en soi-même, incompatible avec la Foi ou peccamineux, représente un refus formel de communion avec le Pape et avec l'Episcopat catholique.

On ne peut nier le fait objectif qu'aujourd'hui le rite de Paul VI est le rite offi-

ciel de l'Eglise latine, célébré par le Pape et par tout l'Episcopat Catholique.

Comme notre Administration Apostolique a son propre rite, le Rite Romain dans sa forme traditionnelle, la Messe dite de saint Pie V, conformément à la concession du Saint-Père le Pape Jean-Paul II, Dom Fernando et tous les prêtres de l'Administration Apostolique célèbrent exclusivement la Messe traditionnelle. Il en est ainsi dans toutes nos paroisses et églises. Et Dom Fernando a réussi à faire en sorte que plusieurs Evêques ouvrent leur diocèse à la Messe traditionnelle. Et il est présent à d'autres liturgies quand cela est nécessaire ou quand les convenances des circonstances l'exigent.

Comme le déclare le Cardinal Dario Castrillon Hoyos, dans une récente entrevue avec la revue américaine «Latin Mass», du 5 mai 2004 : *«L'actuel Administrateur Apostolique, Dom Fernando Rifan, est un infatigable lanceur de "ponts". Son témoignage personnel montre que cette collaboration avec l'épiscopat local est véritablement positif. Sans rien sacrifier de l'identité que le Saint-Père a reconnu comme légitime pour les catholiques attachés aux formes liturgiques et disciplinaires antérieures de la Tradition latine. Et le fait que le Saint-Père ait concédé à cette Administration Apostolique le Rite de Saint Pie V comme Rite ordinaire montre une fois de plus que Sa Sainteté et le Siège Apostolique répondent généreusement aux demandes légitimes de ces prêtres et des fidèles de Campos».*

Mais ce fut une lutte de bien des années, maintenant couronnée de succès, pour notre régularisation canonique au sein de l'Eglise. Les raisons véritables et exactes pour lesquelles nous conservons la Messe dite traditionnelle sont bien exprimées dans notre publication «Ontem Hoje Sempre» [Hier Aujourd'hui Toujours], n. 78, que l'on peut consulter sur notre site <http://www.seminario-campos.org.br>.

Cependant, si nous aimons, conservons et préférons la Messe traditionnelle, nous ne considérons pas et ne pouvons considérer le nouveau rite de la Messe, une liturgie universelle promulguée par la suprême autorité de l'Eglise et adoptée à l'unanimité depuis 34 ans par toute l'Eglise enseignante, comme invalide, hérétique ou hétérodoxe ou



Image de la cérémonie à laquelle a assisté Mgr Rifan (remarquer sur la gauche une figurante à moitié nue personnifiant Eve)

peccamineux. Bien que nous émettions des réserves quant à la Réforme Liturgique, sa critique ne peut outrepasser les limites de la doctrine catholique de l'indéfectibilité de l'Eglise, de l'Infaillibilité Pontificale et du respect dû au Magistère de l'Eglise. Si dans le passé, certaines de ces limites furent dépassées, même par nous, à cause des circonstances, du feu de la bataille ou du fait qu'on voulait nous l'imposer, il nous faut précisément corriger certaines expressions et les replacer dans les limites de la doctrine catholique. Mieux préciser l'expression de la doctrine et corriger quelques imperfections ne signifient pas renoncer au passé et abandonner la lutte. Persévérer dans l'erreur, voilà ce qui serait diabolique. Même Dom Marcel Lefebvre a demandé de pardonner certaines de ses fautes ou erreurs : «*Si certaines de mes paroles ou certains de mes actes étaient désapprouvés par le Saint-Siège, je vous prie de me pardonner*» (lettre à la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, 8 mars 1980).

Car si nous considérons, en théorie ou en pratique, la Nouvelle Messe, en soi, comme invalide ou hérétique ou sacrilège ou hétérodoxe ou peccamineuse ou illégitime ou non catholique, nous devrions tirer les conséquences théologiques d'une telle position et les appliquer au Pape et à tout l'Episcopat du monde, c'est-à-dire à toute l'Eglise enseignante : ou bien il faut accepter que l'Eglise ait promulgué officiellement ⁽¹⁾, conservé pour des décennies et offert tous les jours à Dieu un culte illégitime et peccamineux - proposition condamnée par le Magistère - et que donc les portes de l'Enfer ont prévalu contre elle, ce qui serait une hérésie. Ou bien il nous faudrait adopter le principe sectaire que c'est nous qui sommes l'Eglise et qu'hors de nous il n'y a point de salut, ce qui serait une autre hérésie. Ces positions ne peuvent être acceptées par un catholique, ni en théorie, ni en pratique.

Notre participation, donc, découle de principes doctrinaux. Et elle ne signifie pas

que nous n'avons pas de réserves quant au nouveau rite, comme nous l'avons déjà porté respectueusement à la connaissance du Saint-Siège. Notre participation ne signifie pas non plus l'approbation à tout ce qui peut arriver. Etre uni à la hiérarchie de l'Eglise et en parfaite communion avec elle ne signifie pas approuver les nombreuses erreurs qui arrivent aujourd'hui au sein de la Sainte Eglise, provoquées par sa partie humaine. Il est clair que nous regrettons profondément, avec le Saint-Père le Pape, que la Réforme Liturgique ait laissé la place à des ambiguïtés, libertés, créativité, adaptations, réductions et instrumentalisations (Ecclesia de Eucharistia, n. 10, 52, 61), et ait pu être à l'origine de nombreux abus et avoir conduit en certains milieux à une perte du respect dû au sacré (Cardinal Gagnon, Offerten Sitzung Römischer, nov.-déc. 1993, p. 35). Surtout, nous rejetons toute profanation de la Liturgie, comme par exemple aux messes dans lesquelles «*la Liturgie dégénère en un "show", dans lequel on tente de rendre la religion intéressante en y ajoutant des choses à la mode... avec des succès momentanés dans le groupe des fabricants de la liturgie*», comme critique le Cardinal Ratzinger (Introduction au livre intitulé «*La Réforme Liturgique*» de Mgr Klaus Gamber, p. 6).

Donc, nous conservons le vénérable rite de Saint Pie V, mais «*cum Petro et sub Petro*», en pleine communion.

Comme l'écrit Dom Fernando dans son premier Message Pastoral aux clercs et aux fidèles de notre Administration Apostolique, le 5 janvier 2003 : «*Etant donné que, comme le dit le Cardinal Joseph Ratzinger, actuel préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, la crise de l'Eglise, que nous rencontrons aujourd'hui, découle en grande partie de l'effondrement de la Liturgie (Cardinal Ratzinger - La mia vita, p. 113), nous conservons dans notre Administration Apostolique, pour plus de tranquillité et de sécurité, avec tout l'amour et la dévotion, grâce à la permission que nous a concédée le Saint-Père le Pape, la Liturgie et la discipline liturgique traditionnelles, comme rite propre, ce grand trésor de l'Eglise, comme une authentique profession de foi catholique et en parfaite communion avec le Siège de Pierre. Et le Saint-Père nous tranquillise en*

1) Telle est la pierre d'achoppement. Si Paul VI était Pape, il représentait l'Eglise en promulguant le N.O.M. Mais si Paul VI n'était pas Pape, le nouveau missel n'est pas l'œuvre de l'Eglise. L'approbation du N.O.M. par les autres évêques est compatible avec l'erreur : les évêques sans le Pape ne sont pas infaillibles (note de *Sodalitium*).

nous disant que notre attachement à la tradition liturgique du Rite Romain est légitime. [...] Mais nous conservons la Tradition et la Liturgie traditionnelle en union avec la Hiérarchie et le Magistère vivant de l'Eglise, non en opposition avec eux».

De même, Dom Antonio de Castro Mayer, malgré toutes les critiques qu'il envoya respectueusement au Saint-Siège sur la Nouvelle Messe, permit, quand il était évêque diocésain, des Eglises et des Paroisses avec la Messe Nouvelle ; il reçut dans son Diocèse des prêtres qui célébraient la Nouvelle Messe ; il garda comme curés des prêtres qui avaient opté pour la célébration de la Messe Nouvelle ; il nomma vicaires de paroisse des prêtres qui célébraient la Messe Nouvelle ; il assista avec un prêtre, son secrétaire (le P. Fernando Areas Rifan) à la Messe Nouvelle célébrée par le P. Jose Goncalves, à Niteroi ; il célébra la Messe «versus populum» sur des autels où se célébraient la Nouvelle Messe ; il réprimanda les laïcs qui appelaient la messe traditionnelle "la vraie messe" par opposition avec la messe nouvelle, leur rappelant que la Messe Nouvelle aussi était une vraie messe ; il assistait habituellement, à Sao Paulo, dans l'Eglise "Matriz de Santa Generosa", à la Messe Nouvelle célébrée par son neveu, le P. Jose Mayer Payne, et ne l'a jamais blâmé pour la célébrer ; il dit à la famille de son chauffeur qu'ils pouvaient y assister tranquillement ; lors d'une visite ad limina, avec le P. Fernando Areas Rifan comme secrétaire, en 1980 à Rome, il assista dans la Basilique aux Messes célébrées par les Evêques du Brésil, qu'il accompagnait dans cette visite ; il institua des laïcs ministres de l'Eucharistie pour la Messe Nouvelle, au Couvent des Rédemptoristes, et le publia dans le Bulletin Diocésain.

Dom Antonio n'aurait pas fait cela, n'aurait rien pu faire de cela s'il avait considéré la Messe Nouvelle comme peccamineuse. Et il serait injuste et insensé de l'accuser de trahison ou d'avoir cédé au modernisme et au libéralisme doctrinal.

Mgr Marcel Lefebvre assista, en habits de chœur, à la Messe Nouvelle à l'occasion de l'enterrement de son cousin à Lille. Il envoya pour le représenter le P. Du Chalendar pour assister à la consécration épisco-

pale du Cardinal Stickler dans la Chapelle Sixtine, célébrée par le Pape dans une Messe Nouvelle.

«Si nous considérons, dit Mgr Lefebvre, cette liturgie réformée comme hérétique et invalide [...] il est évident qu'il nous est interdit de participer à ces rites réformés ; nous participerions à un acte sacrilège. Cette opinion peut être soutenue par des raisons sérieuses, mais pas absolument évidentes. C'est pour cela qu'il me paraît imprudent d'affirmer que pèchent gravement tous ceux qui participent, de quelque manière que ce soit, au rite réformé [...]» (Mgr Lefebvre, dans "Le coup de maître de Satan" - réponses à différentes questions d'actualité).

Dans sa lettre du 8 mars 1980 au Pape Jean-Paul II, Mgr Lefebvre écrit : *«En ce qui concerne la Messe du Novus Ordo, malgré toutes les réserves que nous devons avoir envers elle, je n'ai jamais dit qu'elle était en elle-même invalide ou hérétique».* Dans une lettre du 4 avril 1981, il écrit au Cardinal Seper, alors préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi : *«en ce qui concerne la réforme liturgique, j'ai moi-même signé le Décret Conciliaire et je n'ai jamais déclaré que son application était en soi invalide ou hérétique».*

Lors d'une conférence aux séminaristes d'Ecône, alors que ceux-ci partaient en vacances dans leurs familles, et qui fut enregistrée sur cassette (23 décembre 1974, après sa fameuse déclaration de rupture du 21 novembre), il permit, et conseilla, aux séminaristes d'assister à la Messe Nouvelle pendant les vacances, auprès de prêtres sérieux, pour ne pas scandaliser les familles et il condamna ceux qui le critiquaient pour cela.

Voici quelques extraits : *«[...] La Messe, je pense qu'il appartient à chacun de vous de juger selon les circonstances. Il peut arriver, à mon avis, il peut arriver qu'il soit mieux d'assister à une Messe qui n'est pas la Messe traditionnelle, à cause de certaines circonstances, que vous estimerez à ce moment suffisamment graves pour y aller. [...] En de nombreuses circonstances, on est obligé de juger les choses non de manière absolue, mais selon la réalité des choses, selon la réalité des faits. Et de peser précisément. Il vous appartient de peser les choses. Y a-t-il des avantages ou des inconvénients moraux, pour moi, d'assister à la Sainte Messe selon le No-*

vous Ordo qui sera célébrée dans telle paroisse, ou plus d'avantages moraux que de ne pas y assister ? C'est à vous de juger des circonstances. Mais je pense qu'il n'y a pas d'inconvénient à y assister, surtout "per modum actus", non de manière habituelle, par exemple lorsque durant vos vacances vous y assistez à cause de vos parents ou à cause de prêtres que vous connaissez bien et qui sont des amis d'Ecône, qui font des collectes pour Ecône [...], je crois que moralement ce n'est pas un péché d'assister à cette Messe, et que vous pouvez même lui rendre ce service, en ce sens que ce prêtre peut dire "voici que j'ai un séminariste d'Ecône qui vient, et donc je les encourage et je suis en leur faveur, et je désire qu'il y ait des prêtres comme lui d'Ecône". Ce sont des cas spéciaux, des cas difficiles, et c'est pour cela que je dis que je ne me sens pas, enfin, dans le devoir moral de vous dire qu'il ne faut jamais prendre part à une Messe Nouvelle. Si en conscience et dans toutes les circonstances dans lesquelles vous vous trouvez, vous estimez qu'il est mieux ainsi pour vous, que vous pouvez le faire, faites-le. Je ne vous force pas à assister à une Messe de ce genre, mais si un séminariste me dit "je ne peux pas faire autrement, les circonstances me paraissent telles que je me sens obligé d'assister à une de ces Messes", je ne le condamne pas. Et je vous prie, entre vous, ne vous condamnez pas si vous entendez dire qu'un séminariste fut à une Messe nouvelle et qu'il cru qu'il devait y aller. Laissez-le avec sa conscience. Et ce que je vous dis aujourd'hui est plus sévère que ce que je disais il y a un ou deux ans. Il y a souvent des personnes qui sont plus dures et certains de nos amis traditionalistes qui sont plus durs. [...] C'est de l'extrémisme». Ici s'arrête la citation de Mgr Lefebvre.

Personne n'osera accuser Mgr Antonio de Castro Mayer ou Mgr Marcel Lefebvre de libéralisme ou de connivence avec le modernisme !

Et si, selon Mgr Lefebvre, un séminariste d'Ecône peut juger les circonstances pour assister à une Messe Nouvelle, un évêque, avec la grâce d'état qui lui est propre, ne peut-il pas juger des circonstances de convenance ? Et si Mgr Lefebvre ne condamne pas celui qui considère préférable d'aller à la Nouvelle Messe, et défend de qu'on le condamne, en disant qu'il faut



Mgr Rifan communique avec les autres évêques durant la concélébration solennelle

le laisser suivre sa conscience, pourquoi condamner un Evêque qui juge de même ?

Et si les circonstances d'une telle Messe, telles que de gagner de la sympathie pour Ecône, justifie la présence des séminaristes à la Nouvelle Messe, un couronnement solennel de la Patronne du Brésil au Sanctuaire National ne justifierait pas la présence d'un Evêque de la Tradition ?

De plus, quel péché Dom Fernando commet-il en étant présent à cette cérémonie ? Participe-t-il à un culte sacrilège ou hérétique ? Pourquoi l'accuser de trahison ou d'être de connivence avec tout ce qui peut avoir lieu durant cette Messe, indépendamment de sa volonté et de son approbation ? Sa présence revêt la même signification que la présence de Mgr Marcel Lefebvre ou de Dom Antonio dans des circonstances similaires. Rien de plus. Tout autre conclusion est jugement téméraire et insinuation malicieuse. D'après cette logique malicieuse, nous devrions conclure que ceux qui critiquent sa présence sont contre le Couronnement de Notre-Dame et la commémoration de son Immaculée Conception.

Quelques-uns encore qui attaquent l'Administration Apostolique affirment que ce fait, qu'ils considèrent comme un péché, est le prix payé pour l'accord avec Rome. En vérité, l'union juridique avec le Saint-Siège, la reconnaissance et l'union avec Rome des prêtres et fidèles de l'Union Sacerdotale Saint-Jean-Marie-Vianney, fut réalisée pour une question de nécessité de conscience, une question de doctrine, une exigence de la théologie catholique qui exige l'union avec la hiérarchie de l'Eglise, et non simplement pour un accord pratique et un échange de bons procédés. Voici un dogme de la Foi catholique : «*Nous déclarons, affirmons et définissons qu'il est absolument nécessaire pour le salut de tout homme qu'il se soumette au Pontife Romain*» (Boniface VIII, Unam Sanctam). Le Saint-Père le Pape ayant clairement manifesté sa volonté de créer pour les prêtres et fidèles de Campos

une Administration Apostolique, avec tous les droits de garder la Liturgie et la discipline traditionnelles, avec des paroisses, un séminaire, des instituts religieux, un Evêque et l'indépendance avec les autres diocèses, une chose parfaitement traditionnelle, ce serait une révolte que de nier cette volonté du Pape. Et avec cette offre a pris fin tout état de nécessité justifiant un ministère extraordinaire. On ne peut rejeter, par stratégie, une détermination du Saint-Siège en accord avec la Tradition, qui permet une légalisation juridique et donc une insertion dans l'unité hiérarchique.

Le grand cadeau reçu pour une telle reconnaissance fut la tranquillité de conscience catholique des prêtres et fidèles de Campos, gardant la tradition liturgique et disciplinaire de l'Eglise en parfaite communion avec l'Eglise hiérarchique. Le plus grand prix est payé par ceux qui refusèrent et refusent encore la volonté claire du Saint-Père : un grand péril de schisme, accompagné de diverses erreurs doctrinales censées justifier ces positions erronées, et au risque de la damnation éternelle.

Pourquoi attaquer ainsi le seul Evêque actuellement consacré par la Messe traditionnelle et pour la Messe traditionnelle qui dirige une Administration Apostolique qui a comme rite propre la Messe traditionnelle ? Pourquoi essayer de le décourager de manière impie ? Ne collabore-t-on pas ainsi avec les ennemis de la liturgie traditionnelle ? Essayer de faire du tort à l'Administration Apostolique, n'est-ce pas faire du tort à la Messe traditionnelle ?

Comme l'écrivit Dom Fernando au Dr Michael Davies (R.I.P.), ex-président d'Una Voce International, le 2 mai 2004 : *«Il est très triste qu'il y ait tant de personnes qui se disent traditionalistes et qui s'intéressent plus à attaquer d'autres membres de notre mouvement que de lutter pour la tradition. Votre apostolat unique et courageux est une inspiration pour les catholiques traditionnels dans le monde entier. Je suis parfaitement d'accord avec vous que la Nouvelle Messe ne peut être considérée comme un sacrilège ou comme intrinsèquement mauvaise [...]».*

Le P. Didier Bonnetterre, de la Fraternité Saint-Pie X, donne un bon avertissement dans le prologue de son livre *«Le*

Mouvement Liturgique», qui contient une préface de Mgr Lefebvre : *«Nous aimerions pouvoir garder nos lecteurs contre une certaine mode intellectuelle qui se propage comme la peste dans nos milieux considérés comme traditionnels : c'est l'esprit de concurrence pour l'opinion la plus extrême, qui fait rechercher à tout prix la position la plus dure, comme si la vérité d'une proposition admettait être influencée par un préjugé volontariste d'être "anti-quoi-que-ce-soit"».*

Et nous demandons quel est le fruit spirituel que l'on peut tirer de toutes ces attaques systématiques contre le Saint-Père, l'Administration Apostolique et la Messe ?

A tous ceux qui, malgré tout, désirent continuer de défendre des positions hétérodoxes et poursuivre le chemin du schisme, nous livrons cette parole de saint Augustin : *«Nul ne peut obtenir son salut s'il n'est dans l'Eglise Catholique. En dehors de l'Eglise, on peut tout faire, sauf son salut. On peut avoir l'honneur, les sacrements, chanter Alléluia, répondre Amen, faire "au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit", et même prier, mais on ne peut jamais, excepté dans l'Eglise Catholique, faire son salut»* (Sermon ad Cæsariensis Ecclesiae plebem).

*P. Gaspar Samuel Coimbra Pelegrini,
Porte-parole de l'Administration Apostolique ».*

Avec ou contre Pierre: "une tragique nécessité d'option"

Par M. l'abbé Ugo Carandino

Ces derniers temps, en deux occasions distinctes, les prêtres de Campos, disciples de Mgr De Castro Mayer, ont suscité un esclandre énorme dans les milieux de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X (FSSPX). La première en décembre 2001, lorsque le supérieur du moment Mgr Licio Rangel (décédé entre-temps) a souscrit le document de Jean-Paul II concédant la dite "Administration apostolique pastorale Saint-Jean-Marie-Vianney"; la seconde le 8 septembre 2004, quand le nouveau supérieur, Mgr Fernando Rifan, a participé à une concélébration avec d'autres évêques brésiliens, selon le rite de Paul VI.

Or, dans l'Eglise catholique, le fait qu'un évêque soit soumis au Pape et qu'il célèbre le rite de la Messe avec d'autres évêques ne devrait susciter aucun esclandre. C'est le cas contraire qui devrait le provoquer, celui d'un évêque non soumis au Pontife régnant qui refuserait de célébrer un rite promulgué par l'Eglise.

Mais alors, qui a raison: la FSSPX, qui accuse Mgr Rifan de trahison ou Mgr Rifan qui accuse d'être schismatiques ceux qui ne suivent pas son exemple? Nous pourrions affirmer que tous deux ont en partie raison et en partie tort: voyons de quelle manière et pourquoi.

La FSSPX a raison de condamner la conduite de Mgr Rifan; l'accord avec Jean-Paul II implique la reconnaissance de toutes les erreurs doctrinales du Concile Vatican II et l'acceptation du rite de la Messe réformée par Montini, qui des années durant ont été la cause de l'âpre opposition entre Mgr De Castro Mayer et le Vatican (¹). Mais à son tour, Mgr Rifan a raison de condamner la position de la FSSPX, parce que tout catholique doit être soumis à l'autorité de l'Eglise représentée par le Pontife romain.

Par conséquent pour comprendre qui a vraiment raison et qui a tort, le jugement sur celui qui occupe aujourd'hui matériellement le trône de Pierre apparaît fondamental. Si J.-P. II était le Pape légitime de l'Eglise catholique, chaque catholique, à plus forte raison un évêque, aurait alors le devoir de lui être soumis, d'accepter son enseignement magistériel et ses actes de gouvernement. C'est la Foi catholique qui l'exige: comme le rappelle le Concile Vatican I, au Pape l'on doit "*vraie obéissance, non seulement dans les choses qui concernent la foi et les mœurs, mais aussi dans celles qui appartiennent à la discipline et au gouvernement de l'Eglise*" (*Pastor Æternus*,

Mgr Rifan au cours de la concélébration



EP, L'Eglise, vol I, 363, p. 238). Boniface VIII enseigne: "*nous déclarons, disons, et définissons qu'il est absolument nécessaire au salut pour toute créature humaine [même si elle est traditionaliste] d'être soumise au Pontife romain [qui pour la FSSPX est J.-P. II],*" (*Unam Sanctam*, DS 875).

Si par contre J.-P. II n'est pas légitimement Pape, comme le démontre la Thèse de *Cassiciacum* (²), alors on ne peut pas reconnaître son autorité, on ne peut pas citer son nom au Canon de la Messe, il faut refuser tous ses actes de magistère (apparent) et de gouvernement. Ce n'est qu'à cette condition que seraient justifiés les rappels à l'ordre au transformiste Mgr Rifan lequel, paraphrasant les paroles de saint Rémi prononcées pour le baptême de Clovis, tantôt brûle ce qu'il a adoré et tantôt adore ce qu'il a brûlé.

Mais revenons au grand bruit suscité par les décisions de Campos dans le milieu de la FSSPX; nous avons vu que les arguments utilisés par les disciples de Mgr Lefebvre contredisent la théologie catholique et le bon propos de "faire ce que l'Eglise a toujours fait". Et pourtant pour le clergé et les fidèles de la FSSPX il s'agit de principes désormais consolidés et assimilés, au point d'être considérés comme indispensables pour conserver la Foi durant l'actuelle crise qui afflige le catholicisme. Efforçons-nous de voir comment on est arrivé à une pareille situation.

Une nouvelle théologie

Comme l'a rappelé l'abbé Hervé Belmont dans un de ses articles, durant le Concile, contre la marée envahissante du Modernisme, certains partisans de l'orthodoxie catholique ont cherché à ériger un barrage. Entreprise méritoire mais viciée par le fait que, dans leur hâte, ils ont utilisé de faux arguments pour justifier le refus du Concile et, quelques années plus tard, du *Novus Ordo Missæ*. Et après un certain temps, inévitablement sont apparues les premières fissures.

En effet, face aux erreurs enseignées par Paul VI, au lieu de réaffirmer dans toute son intégralité l'autorité papale et d'en tirer les conclusions (donc la vacance de l'autorité suprême, puisqu'il est impossible

qu'un vrai Pape contredise l'enseignement de ses prédécesseurs), ils ont commencé à amoindrir toujours davantage le rôle et l'autorité des Papes. Dans la tentative de préserver la Foi des erreurs de Paul VI, ils ont frappé la papauté elle-même, roc sur lequel le Christ a fondé Son Eglise. Si le pape Paul VI se trompe, ont-ils pensé, il faut en conclure qu'un Pape peut effectivement faillir dans l'enseignement doctrinal, sans pour autant porter atteinte à la constitution divine de l'Eglise. Comme si, au Concile, les portes de l'Enfer avaient, temporairement et mystérieusement prévalu.

La situation de l'Eglise après le Concile, si unique en son genre et si confuse, était bien propre à entraîner une estimation initialement erronée; mais après cette première phase, on pouvait et devait parvenir à la solution catholique du problème (°).

Au contraire, l'erreur initiale a été aggravée: par les considérations *ad hominem*, rhétoriques ou de nature pratique, on a voulu chercher des arguments doctrinaux, formant ainsi une véritable *nouvelle théologie* sur l'Eglise et le Pape, avec toute une série de byzantismes sur le magistère ordinaire et extraordinaire, sur la nature d'un concile œcuménique, sur la validité de la promulgation d'un rite et, plus récemment, sur l'inafaillibilité dans les canonisations. On a introduit en particulier le concept selon lequel le magistère du Pape est tel seulement s'il est conforme à la Tradition, oubliant que c'est le Pape qui est la règle proche de notre foi et l'interprète authentique de la Tradition.

C'est alors qu'on invoque les prétendues "erreurs" des Papes du passé en matière de Foi, passant du camp de l'enseignement dogmatique des Papes à celui de choix diplomatiques ou politiques faits par le Siège apostolique. Il s'ensuit une pensée toujours plus répandue et enracinée dans les milieux de la FSSPX, surtout parmi les clercs et les fidèles plus jeunes, qui fait croire que les Papes se sont réellement trompés même dans le passé; par conséquent, rien d'étrange s'ils se trompent encore aujourd'hui. C'est ainsi qu'il devient normal d'attribuer à l'Eglise, Epouse du Christ, Mère et Maîtresse de tous les croyants, la promulgation d'une Messe nuisible à la Foi ou de sacrements carrément

invalides (comme le nouveau rite de la Confirmation). Cette limite de "Rome" ayant été constatée, on enseigne dans les prières de la Fraternité qu'il n'est pas important de savoir s'il y a ou non un Pape auquel être soumis ("quand nous serons devant saint Pierre, il ne nous demandera pas si J.-P. II est pape ou ne l'est pas": les schismatiques orientaux seront contents de cette espèce de révélation privée), mais qu'il est important de savoir qu'il y a des évêques (évidemment de la FSSPX, dépositaires uniques des charismes de Mgr Lefebvre) capables de discerner entre le bien et le mal qu'aujourd'hui l'Eglise donnerait à ses fidèles.

Dans cette optique, on met en garde contre qui aime trop les Papes ("*Il ne faut pas exagérer le culte dû à Rome, le culte dû au pape...*" écrit l'abbé Simoulin dans l'opuscule "*1988, lo scisma introvabile* [le schisme introuvable]"), contre qui exagère l'inafaillibilité pontificale (argument souvent utilisé par la revue *si si no no*), en somme contre qui est imbu de "papolâtrie" (néologisme à la mode à Ecône), une erreur qui serait présente surtout chez les peuples de plus profonde tradition catholique, qui sont accusés, précisément, d'être trop... catholiques! La conséquence la plus néfaste de cet amour exagéré pour la Papauté serait évidemment le sédévacantisme, c'est-à-dire l'ensemble d'individus louches qui devant choisir sur quelques points capitaux de la Foi catholique entre l'enseignement de l'Eglise et celui de la FSSPX préfèrent le premier au second.

Comme il a déjà été noté en d'autres occasions, la FSSPX finit par enseigner la même erreur que les modernistes sur la présumée faillibilité des Papes, avec la différence que les modernistes l'attribuent aux Papes du passé (avec en conséquence les *mea culpa* de J.-P. II) et que, par contre, la FSSPX l'applique surtout (mais, pas seulement, nous l'avons vu) à ceux qu'elle considère comme Papes dans l'histoire récente de l'Eglise (dans l'attente d'un futur *mea culpa* réparateur).

Comme fruit de cette pensée, nous avons les déclarations sur le Pape-antéchrist, sur le Pape qui doit se convertir à la Foi, sur le Pape ennemi de l'Eglise, affirmations qui seraient normales sur les lèvres

d'un luthérien ou d'un grec schismatique, pas sur celles d'un catholique. A ce propos, la désinvolture manifestée sur une image fameuse, voulue personnellement par Mgr Lefebvre, est éloquente: elle représente un diable sifflant J.-P. II pour l'inviter à le suivre en enfer.

La situation devient même grotesque. En effet, J.-P. II serait vraiment Pape, donc vrai successeur de Pierre, vrai Vicaire du Christ sur la terre, vrai dépositaire du pouvoir de Pierre, mais, en même temps, il se tromperait quand il enseigne la doctrine, quand il écrit les encycliques, quand il célèbre quotidiennement la Messe, quand il promulgue une loi universelle comme le nouveau droit canon, quand il excommunie des évêques consacrés contre sa volonté, quand il canonise des saints, quand il permet la célébration de la Messe de saint Pie V... Mais il est Pape... et qui le nie est ennemi de l'Eglise et (surtout?) de la FSSPX.

A la lumière de la *nouvelle théologie* de la FSSPX il devient donc absolument normal de se scandaliser si un évêque comme Mgr Rifan entend se soumettre à celui qu'il considère, à l'instar de la FSSPX, comme Vicaire du Christ, préférant être en communion avec J.-P. II plutôt qu'avec Mgr Fellay. Encore plus scandaleux, toujours dans cette optique, si Mgr Rifan assiste au rite qui est célébré chaque jour par J.-P. II, dont le nom est cité par ailleurs quotidiennement dans les Messes célébrées par les membres de la FSSPX. C'est le petit jeu habituel: il faut être en communion avec J.-P. II, mais sans lui être soumis, sans son enseignement, sans sa Messe... Prétendre donc pouvoir être catholiques en faisant abstraction de la personne que l'on reconnaît comme dépositaire du Pouvoir des Clés.

De Charybde en Scylla...

Bien évidemment, en relevant les erreurs de la FSSPX je ne veux pas pour autant justifier le choix de Mgr Rifan et de ses confrères de Campos. Ils représentent hélas l'énième phalange du mouvement lefebvrisme qui accepte les erreurs du Concile et la nouvelle messe, suivant un parcours que plusieurs considèrent comme le seul praticable pour retrouver une situation ecclésia-

le normale: de la "Petite Eglise" *traditionaliste* à la "Grande Eglise" de J.-P. II (4).

En effet, dès le début, le problème des départs a frappé la FSSPX: de 1970 à nos jours, une longue série de clercs (pendant le séminaire ou pendant le ministère sacerdotal) après l'enthousiasme initial (qui tend à substituer l'émotivité au raisonnement), se sont trouvés inéluctablement face au problème de conscience de l'obéissance à l'autorité du Pape. Pour se dissocier de la doctrine insoutenable "du Pape qui se trompe" et "de l'Eglise qui enseigne l'erreur", ils ont choisi entre les deux seules positions possibles: ou le Siège vacant ou le Modernisme, *tertium non datur* (5).

Malgré ces abandons répétés, la FSSPX compte encore un bon nombre de prêtres. Sur le problème de l'autorité suprême de l'Eglise, fondamental pour un catholique, une confrontation avec ces ex-confrères serait souhaitable. En ce sens, la fermeture la plus totale de la FSSPX est désolante (6).

Personnellement je souhaite que le présent article (qui fait suite à de nombreuses interventions parues dans cette revue ainsi que dans d'autres publications d'anciens membres de la FSSPX) puisse les aider à réfléchir sur la question. Et ce souhait nous ramène aux questions posées au début de cet article: comment un évêque peut-il prétendre être catholique s'il désobéit habituellement à celui qu'il reconnaît comme Pape? Comment peut-on condamner un évêque qui entend se soumettre à celui qu'il considère comme Vicaire du Christ?

Les arguments de la FSSPX, comme les mensonges, ont la vie courte, aussi Mgr Ri-



Siège vacant ?...

fan peut-il facilement reprocher à ses anciens amis de la FSSPX une dérive schismatique. Maintenant qu'au nom du pluralisme œcuménique, Mgr Rifan a été accepté par J.-P. II, il catéchise la FSSPX selon la plus traditionnelle doctrine catholique (?). Domage que, pour lui et pour nous, celui qui est assis sur le trône de Pierre ne soit pas formellement Pape, et ait démontré être le plus acharné démolisseur de la Tradition dogmatique, liturgique et disciplinaire de l'Eglise. Mgr Rifan se prend pour un très fidèle soldat de la Garde suisse, mais en réalité il est allé grossir les rangs des Lansquenets qui continuent le nouveau sac de Rome commencé par le Concile.

Appel aux prêtres de la FSSPX

Je m'adresse alors aux ex-confrères de la FSSPX, qui certainement exercent avec zèle le ministère sacerdotal, au milieu de nombreuses difficultés et incompréhensions. Ils ont consacré leur vie au Seigneur, répondant avec générosité à Son appel. Décider de réaliser la vocation sacerdotale dans la FSSPX a représenté, dans de nombreux cas, un choix courageux. Mais la désobéissance habituelle à celui que l'on considère comme vrai Pape ne relève plus du courage mais de la folie, parce qu'il est fou de vouloir baser la résistance aux erreurs du Néomodernisme en embrassant l'erreur du Gallicanisme, comme s'il était permis de faire face à un mal en utilisant un autre mal.

On ne peut relativiser le Magistère de l'Eglise sur la question de l'autorité suprême: et pourtant, dans les milieux de la FSSPX, la crainte de s'éloigner de la ligne du fondateur est plus grande que celle de s'éloigner de l'enseignement des Papes et des Conciles. Contre les modernistes on ne ménage pas les citations contenues dans le Denzinger, mais les articles de ce même volume relatifs à la soumission au Pape sont accueillis avec un petit sourire ou bien par quelque jeu de mots, comme s'ils étaient une partie facultative de la doctrine. Le problème est vraiment là: dans la FSSPX on risque de ne plus percevoir la gravité que représente la désobéissance habituelle à l'enseignement de l'Eglise: désobéissance, dans ce cas, non à Paul VI ou à

J.-P. II, mais à l'enseignement de Boniface VIII ou de Pie IX.

Il est probable qu'ils sont un certain nombre à se poser le problème, toutefois ils sont freinés par le conditionnement exercé à l'intérieur de la FSSPX. Dans un milieu toujours plus fermé, il est plus facile de consolider des certitudes apparentes par le fait même qu'elles sont répétées par tous ceux qui se trouvent dans le même milieu. Pour beaucoup de confrères la pensée de sortir de la FSSPX est semblable à celle qu'avaient les anciens à franchir les Colonnes d'Hercule: l'inconnu, les dangers, de tristes présages...

Le martèlement incessant donne ses fruits et à force d'entendre affirmer que celui qui lâche la FSSPX n'a pas d'apostolat, pas de fidèles, pas d'aide matérielle, pas de futur, on est porté à le croire vraiment. Mis à part le fait que ces craintes sont infondées, il est de toute façon très grave d'évaluer un choix religieux en fonction des avantages qu'il peut apporter, subordonnant ainsi la profession de la Foi aux contingences humaines. Et puis il faut ajouter que souvent l'on réduit intentionnellement la position du Siègne vacant à quelque personnage "folklorique" ou peu équilibré présent dans les milieux *sédévacantistes*, comme pour chercher un alibi qui évite d'examiner sérieusement le problème de l'autorité suprême (du reste cette typologie humaine est présente, et abondamment, dans tous les milieux, et donc également dans ceux de la FSSPX).

Mais l'aspect principal sur lequel est pointé le doigt de la FSSPX est le fait même de prétendre exister en dehors d'elle. En effet la FSSPX entend exercer le monopole dans les milieux *traditionalistes*: pour les disciples de Mgr Lefebvre l'existence d'un prêtre ou même d'un groupe de prêtres échappant au contrôle de la FSSPX et de l'autorité du Supérieur général est inconcevable. Encore récemment Mgr Fellay a notifié à un ex-prêtre de la FSSPX qu'il ne pouvait célébrer la Messe parce que, n'appartenant plus à la FSSPX, il se trouverait dans une situation canonique irrégulière: comme si la FSSPX (supprimée par les modernistes après avoir été quelques années auparavant approuvée *ad experimentum*) était en règle avec les lois de J.-P. II!

Mgr Rifan a donc été attaqué par la Fraternité pour deux motifs distincts: d'un côté, parce qu'il a conclu l'accord avec les modernistes et de l'autre, parce qu'il s'est séparé de la FSSPX. Or, la possibilité d'un accord de la FSSPX avec J.-P. II n'étant pas exclue a priori, on pourrait conclure que pour la FSSPX (au moins pour ses chefs) le pire des maux est de se séparer d'elle.

La FSSPX pense garantir l'orthodoxie: en se séparant de la FSSPX on se séparerait donc de l'orthodoxie. Mais seul celui qui ne peut se tromper peut être garant de l'orthodoxie. Et en effet la FSSPX attribue de fait à Mgr Lefebvre et à ses successeurs une forme extraordinaire d'infailibilité momentanée. Et sur ce point, abstraction faite de l'admiration et de l'affection que l'on peut nourrir pour Mgr Lefebvre, la conscience d'un catholique ne peut être d'accord. Parce qu'on lâche le terrain de l'Eglise pour glisser dans celui des groupes sectaires⁽⁸⁾.

Conclusion

Pour conclure, je veux paraphraser ce qu'écrivirent les cardinaux Ottaviani et Bacci à propos de la nouvelle messe, quand ils souscrivirent le *Bref Examen Critique* rédigé par le Père Guérard.

De nombreux *traditionalistes* considèrent, à raison, qu'une partie importante du clergé des années 60 et 70 a fait passer intérêts personnels, craintes d'ordre économique, respect humain, pressions familiales, et bien d'autres choses encore avant la défense cristalline de la Foi. Je me permets d'affirmer qu'aujourd'hui l'on peut formuler le même jugement sur ceux qui basent leur refus du concile et de la nouvelle messe sur les erreurs antipapistes et antiromaines, condamnées par le Magistère.

Et alors: *L'affirmation selon laquelle un Pape peut se tromper dans l'enseignement de la doctrine, représente un éloignement impressionnant de la théologie catholique de la Papauté... Les raisons pastorales avancées pour justifier une si grave rupture, même si elles avaient le droit de subsister en face de raisons doctrinales, ne semblent pas suffisantes. Cette position n'exprime plus la Foi de Trente... A cette Foi, néanmoins, la*

conscience catholique n'en est pas moins liée pour l'éternité. Le vrai catholique est donc mis dans une tragique nécessité d'option.

Que Notre-Dame du Bon Conseil éclaire tous les prêtres et leur indique le droit chemin à suivre, à l'abri de toute espèce d'erreur et de déviation, dans l'amour toujours plus profond de l'Eglise et du *Doux Christ sur terre.*

Notes

1) La FSSPX n'est pas étrangère à la triste évolution doctrinale des prêtres de Campos. Mgr De Castro Mayer a toujours été connu pour sa fermeté doctrinale, fermeté qui le poussa à déclarer, au séminaire d'Ecône quelques jours avant les consécrations épiscopales de juin 1988, sa conviction que J.-P. II n'était pas Pape. Graduellement la FSSPX a cherché (et réussi!) à assouplir la ligne des prêtres de Campos; quand Mgr Fellay entama la énième négociation avec J.-P. II (malgré les scandales récents du *Jubilé*, parmi lesquels la fameuse cérémonie du *mea culpa*), il entraîna aussi les confrères de Campos, représentés depuis lors par le père Rifan. Poussés sur la voie des pourparlers avec les modernistes, les prêtres de Campos ont été plus logiques que la FSSPX, en concluant l'affaire par la soumission au "Saint-Père", qui, peu de temps auparavant, le 30 décembre 2000, en une audience privée, avait reçu l'hommage filial de Mgr Fellay.

2) Selon la Thèse théologique dite de *Cassiciacum*, Paul VI et ses successeurs (J.-P. Ier et J.-P. II), bien que canoniquement élus au Pontificat, n'ont pas l'Autorité pontificale. En termes de théologie scolastique et selon la distinction déjà enseignée par le grand commentateur de saint Thomas au XV^{ème} siècle, le cardinal Cajetan, et reprise par saint Robert Bellarmin, ils sont "papes" matériellement (*materialiter*) mais pas formellement (*formaliter*) parce que, ne réalisant pas le bien de l'Eglise et enseignant l'erreur et l'hérésie, ils ne peuvent en aucune manière recevoir du Christ l'autorité pour gouverner, enseigner et sanctifier l'Eglise s'ils ne rétractent pas leurs propres erreurs.

L'auteur de la Thèse est un théologien dominicain Mgr Guérard des Lauriers († 1988), membre de l'Académie pontificale de saint Thomas, enseignant à l'Université pontificale du Latran et au Saulchoir, scolasticat dominicain de France. Mgr Guérard donna à



Le cardinal Ottaviani, signataire du Bref Examen Critique rédigé par le Père Guérard (à droite)

la Thèse le nom de *Cassiciacum*, en hommage à la petite ville (aujourd'hui Cassago Brianza) où saint Augustin aimait à se retirer pour prier.

3) Je renvoie les lecteurs au numéro spécial de *Sodalitium* (n° 55), dans lequel l'abbé Ricossa montre que les tout premiers ecclésiastiques à s'insurger contre Vatican II furent ou devinrent dans leur majorité *sédévacantistes*: citons le père Saenz y Arriga, le père Guérard des Lauriers, l'abbé Coache, le père Barbara, etc.

4) On pourrait objecter qu'il y a eu des cas (très peu, à dire vrai) de prêtres *non una cum* qui, dans un second temps, ont reconnu l'autorité de J.-P. II. C'est vrai: mais il est tout aussi vrai que les ex-confrères en question n'ont pas modifié la doctrine sur le Pape. Leur erreur, certainement fatale, porte sur l'évaluation de la personne de J.-P. II, non sur l'obéissance due au Pape.

En outre, durant toutes ces années, deux prêtres seulement sont passés du *sédévacantisme* à la FSSPX (et donc de l'ecclésiologie catholique à la *nouvelle théologie* traditionnelle). Ces prêtres avaient reçu l'ordination sacerdotale respectivement de Mgr Thuc et de Mgr Carmona (consacré lui-même évêque par Mgr Thuc) et, à ma connaissance, ils n'ont pas été réordonnés pour pouvoir exercer leur ministère avec la FSSPX. Et pourtant, plusieurs prêtres de la FSSPX insinuent le doute sur la validité des Ordres sacrés administrés par Mgr Thuc. Si ces calomnies étaient des accusations fondées, l'on devrait conclure que dans certains prieurés de la FSSPX la validité des sacrements est douteuse.

5) Hélas, tous n'ont pas compris que le Siècle était vacant, tombant ainsi dans les bras du modernisme, peut-être à cause du libéralisme qu'ils avaient toujours manifesté depuis leurs années de séminaire, libéralisme qui n'a jamais été combattu de façon adéquate au sein de la FSSPX. Maintenant ces prêtres se retrouvent dans de véritables "réserves indiennes" préparées par J.-P. II pour les y recycler: en somme, de Charybde (gallicanisme) en Scylla (modernisme)...

Récemment, retraçant l'histoire d'*Alleanza Cattolica* (AC), Marco Invernizzi a parlé justement de ces faits, rappelant les doutes de l'abbé Pietro Cantoni et des séminaristes d'Ecône qui venaient de l'AC, sur la position de la FSSPX. "*L'abbé Pietro* [Cantoni] *se rendait compte - écrit Invernizzi - qu'à Ecône, les "cerveaux" ne pouvaient résister: ou ils seraient rentrés à part entière dans l'Eglise [pour Invernizzi: J.-P. II] ou ils auraient épousé le sédévacantisme dans l'une de ses formes. La forme guéardiennne apparaissait sans aucun doute comme la plus intelligente*". Hélas les clercs demeurés liés à l'AC, et prédisposés aux bévues, choisirent le modernisme (cf. Marco Invernizzi, *Alleanza Cattolica dal Sessantotto alla nuova evangelizzazione. Una piccola storia per grandi desideri* [AC de 68 à la nouvelle évangélisation. Une petite histoire pour de grands désirs], Piemme, 2004, p. 69).

Les prêtres qui, par contre ont publiquement adhéré à la Thèse de *Cassiciacum* ou au *sédévacantisme* complet exercent leur ministère au service de l'Eglise et des âmes dans divers continents, s'occupant d'églises, de chapelles, de séminaires, de couvents, d'écoles, de maisons d'exercices spirituels; là, la Foi n'a pas été mutilée et le Pape ne suscite pas d'embarras. Le dénominateur commun de cette petite chré-

tienté est le refus catégorique des Messes *una cum*, c'est-à-dire des Messes dans lesquelles est cité, au Canon, le nom de J.-P. II en tant que Souverain Pontife de l'Eglise catholique.

6) En 2003 la revue du district italien de la FSSPX avait publié un numéro spécial contenant un dossier qui prétendait réfuter le *sédévacantisme*. L'initiative, liée probablement davantage à la personnalité du principal auteur de l'étude qu'à la volonté des supérieurs d'entreprendre une discussion doctrinale sérieuse, n'a pas eu de suite malgré la publication, sur notre revue, d'une réponse longue et détaillée de l'abbé Ricossa. Entre autres, dans le but de discréditer les milieux *sédévacantistes*, était publiée dans le dossier une liste de noms où étaient mêlés vrais évêques escrocs et mythomanes, ces derniers recevant ainsi une publicité imprévue. Parmi ceux-ci figuraient des personnages déclarant être évêques et reconnaître l'autorité de J.-P. II, au point de le nommer au Canon de la Messe. En toute logique, l'imprudent auteur du dossier aurait dû les insérer dans une autre liste d'évêques, en compagnie des évêques de la FSSPX ...

7) "*Si, en théorie ou en pratique, nous considérons la nouvelle messe comme étant en soi invalide ou hérétique ou sacrilège ou hétérodoxe ou peccamineuse ou illégitime ou pas catholique, nous devons tirer les conséquences théologiques de cette position et l'appliquer au Pape et à tout l'épiscopat du monde, c'est-à-dire à toute l'Eglise enseignante: autrement dit il faut accepter que l'Eglise ait promulgué officiellement, ait conservé pendant des décennies et offert tous les jours à Dieu un culte illégitime et peccamineux - proposition condamnée par le Magistère - et que les portes de l'Enfer ont prévalu contre elle, ce qui est une hérésie. Ou alors il faut adopter le principe sectaire selon lequel c'est nous qui sommes l'Eglise et qu'en dehors de nous il n'y a pas de salut, ce qui est une autre hérésie*" (déclaration du père Gaspar Samuel Coimbra Pelegrini, porte-parole de Mgr Rifan). Hélas le père Coimbra Pelegrini a oublié que les déviations doctrinales contenues dans les documents du Concile et enseignées par Paul VI et par J.-P. II, elles non plus "*ne peuvent être acceptées par un catholique, ni en théorie, ni en pratique*". Quant au rite de la nouvelle messe, effectivement il n'est pas catholique, aussi ne peut-il être le fruit de l'Eglise et par conséquent qui l'a promulgué ne pouvait être formellement Pape.

8) A propos de sectes: les conséquences de la position de la FSSPX se répercutent aussi dans l'analyse des événements politiques liés à la secte par antonomase, la Franc-Maçonnerie. L'une de ces conséquences est d'attribuer à un Pape, donc à l'Eglise, d'être complice des pires ennemis de Dieu. Mais comment l'Eglise pourrait-elle être alliée à la Synagogue de Satan? La "religion de l'arc-en-ciel" serait ainsi parrainée par un vrai Pape, successeur légitime de saint Grégoire, de saint Pie V, de saint Pie X! Il est certainement gravissime d'insinuer cette erreur dans les consciences des personnes, parce que l'on frappe ainsi l'un des points essentiels de la Religion révélée. Si celui qui doit enseigner la vérité enseignait vraiment le faux, c'est alors que les Loges (et les "frères aînés") auraient raison de considérer l'Eglise comme ennemie de la Vérité et corruptrice des peuples! Devant de semblables propos la Maçonnerie ne peut que se réjouir.

L'argument dit de "résistance" de saint Robert Bellarmin : encore un mythe traditionaliste

Par M. l'abbé Anthony Cekada

Depuis les années 1970, d'innombrables auteurs traditionalistes (1), qui ont rejeté les enseignements de Vatican II et la nouvelle messe mais qui s'opposent au sédévacantisme, ont justifié leur propre position en ressortant sans aucun fondement la citation suivante tirée de saint Robert Bellarmin :

"Tout comme il est licite de résister à un Pontife qui attaque le corps, il est tout aussi licite de résister au Pontife qui attaque les âmes ou détruit l'ordre civil ou, à plus forte raison, essaie de détruire l'Église. Je dis qu'il est licite de lui résister en ne faisant pas ce qu'il ordonne de faire et en empêchant l'exécution de sa volonté. Il n'est pas licite, cependant, de le juger, de le punir, ou de le déposer, parce que ce sont là des actes relevant d'un supérieur" (*De Romano Pontifice*, II, 29).

Ce passage, nous a-t-on dit et redit, soutient l'idée que le mouvement traditionaliste peut "refuser" les fausses doctrines, les lois nuisibles et la liturgie sacrilège que Paul VI et ses successeurs ont promulguées, tout en continuant à les "reconnaître" comme vrais Vicaires du Christ. (Cette idée étrange est aussi attribuée à d'autres théologiens comme Cajetan).

La même citation de Bellarmin – nous a-t-on dit aussi – démonte le principe qui sous-tend le sédévacantisme (d'après lequel un pape hérétique perd automatiquement sa charge) parce que les sédévacantistes "jugent" et "déposent" le pape.

En fait, ces conclusions montrent – une fois de plus – comment le peu de rigueur

1) Un des auteurs - sinon le premier - à utiliser l'argument de la "résistance au Pape" de Saint Robert Bellarmin, fut A. X. Vidigal de Silveira, avec tous les prêtres de Campos. Ayant obtenu la reconnaissance canonique de l'Administration Apostolique, les prêtres de Campos ont totalement basculé, comme on peut le lire pp. 12 ss. : les théoriciens de la désobéissance se sont transformés en les plus rigoureux laudateurs de l'obéissance. Il est difficile de ne pas penser que les arguments changent souvent selon l'opportunité.

intellectuelle dont font preuve les traditionalistes dans leurs polémiques donne naissance à des mythes qui acquièrent rapidement l'aura des vérités quasi-révéchées.

Quiconque consulte réellement les sources originales et connaît un peu les distinctions fondamentales du droit canon en vient à un ensemble de conclusions complètement différentes quant au sens de ce fameux passage sur la "résistance", à savoir :

1) Bellarmin parle ici d'un pape *morale-ment* mauvais qui donne des ordres *morale-ment* mauvais – et non pas d'un pape qui, comme les papes de Vatican II, enseigne l'erreur doctrinale ou impose des lois nuisibles.

2) Le contexte du passage cité est différent : il s'agit là du débat sur les erreurs du gallicanisme, et non pas du cas d'un pape hérétique.

3) Bellarmin justifie ici la "résistance" de la part de rois et de prélats, non pas de chaque catholique en particulier.

4) Bellarmin enseigne dans le chapitre *suivant* de son ouvrage (30) qu'un pape hérétique perd automatiquement son autorité.

En un mot, ce passage ne peut ni être appliqué à la crise actuelle ni être invoqué contre le sédévacantisme.

Ici s'impose un bref commentaire sur chacun de ces quatres points :

1. Des ordres mauvais, et non des lois

Les traditionalistes s'opposent – et en cela ils ont raison – aux fausses doctrines (par ex. sur l'œcuménisme) et aux lois nuisibles (par ex. sur la nouvelle messe) promulguées par les papes post-conciliaires.

Mais dans sa fameuse citation, Bellarmin parle d'un cas complètement différent : il a été interrogé au sujet d'un pape qui attaque injustement quelqu'un, trouble l'ordre public, ou "essaie de tuer les âmes par son mauvais exemple" (*animas malo suo exemplo nitatur occidere*). Dans sa réponse, il dit qu'"il est licite de lui résister en ne faisant pas ce qu'il ordonne" (...*licet, inquam, ei resistere, non faciendo quod jubet*).

Ces mots décrivent un pape qui donne un mauvais *exemple* ou des *ordres* nuisibles, plutôt que – comme dans le cas de Paul VI et de ses successeurs – un pape qui enseigne l'**erreur doctrinale** ou impose des



Saint
Robert
Bellarmine

lois nuisibles. Ceci ressort clairement du chapitre 27 du *De Comparatione Auctoritatis Papæ et Concilii* de Cajetan, que Bellarmine cite aussitôt après pour appuyer sa position.

Tout d'abord, dans le titre du chapitre 27, Cajetan dit qu'il va parler d'un genre de faute papale "autre que l'hérésie" (*ex alio crimine quam hæresis*). L'hérésie, dit-il, modifie complètement le statut de chrétien d'un pape (*mutavit christianitatis statum*). C'est la "faute la plus grande" (*majus crimen*). Les autres sont des "fautes moindres" (*criminibus minoribus*) qui "ne l'égalent pas" (*cetera non sunt paria*, [ed. Rome : Angelicum 1936] 409).

Ni Bellarmine, ni Cajetan ne parlent donc de "résister" aux erreurs doctrinales d'un pape tout en continuant à le considérer véritablement pape.

Deuxièmement, tout au long du *De Comparatione*, Cajetan fournit des exemples précis de fautes papales qui justifient *tout à fait* l'opposition de la part de ses sujets : "soutenir les méchants, opprimer les bons, se conduire en tyran, encourager les vices, les blasphème, l'avarice, etc." (356), "s'il opprime l'Église, s'il tue les âmes [par le mauvais exemple]" (357), "s'il dissipe les biens de l'Église" (359), "s'il agit manifestement contre le bien commun dicté par la charité envers l'Église militante" (360), la tyrannie, l'oppression, l'agression injuste (411), "en détruisant publiquement l'Église", en vendant les bénéfices ecclésiastiques, et en vendant les charges (412).

Tout cela s'applique à des ordres nuisibles (*præcepta*) – mais des ordres nuisibles

ne sont pas la même chose que des lois nuisibles (*leges*). Un *ordre* est particulier et transitoire ; une *loi* est générale et stable. (Pour plus de précisions, cf. R. Naz, "Précepte", *Dictionnaire de Droit canonique*, [Paris : Letouzey 1935-65] 7/116-117).

L'argument de Bellarmine et de Cajetan justifie seulement la résistance à un ordre mauvais d'un pape (vendre, par exemple, la charge pastorale d'une paroisse au plus offrant). Il ne défend pas l'idée qu'un pape, tout en conservant l'autorité qu'il reçoit de Jésus-Christ, peut (par exemple) imposer une messe sacrilège, protestante, à l'Église universelle, dont les membres peuvent alors s'opposer à lui, tout en continuant à le reconnaître comme pape véritable.

2. Anti-gallicanisme

Les auteurs traditionalistes ont déformé plus encore le passage en le sortant de son contexte.

Cela ressort de ce que Bellarmine traite d'un sujet qui n'a aucun rapport avec ceux auxquels sont confrontés les traditionalistes d'aujourd'hui, à savoir les arguments protestants et gallicans soutenant que l'Église ou le pape doivent être soumis à un roi ou à un concile général. Le passage en question ne fait qu'une seule phrase, d'un chapitre qui compte deux pages et demie de deux colonnes in quarto en petits caractères consacrées à ce sujet (cf. *De Controversiis* [Naples : Giuliano 1854] 1:413-18).

Plus précisément, le passage est tiré de la réponse de Bellarmine à l'argument suivant :

"Argument 7. Toute personne a le droit de tuer le pape s'il est injustement attaqué par lui. C'est pourquoi il est d'autant plus permis aux rois ou à un concile de déposer le pape s'il met le trouble dans l'État, ou s'il essaie de tuer les âmes par son mauvais exemple" (*op.cit.* 1:417).

Telle était la position des gallicans, qui plaçaient l'autorité d'un concile général au-dessus de celle d'un pape.

Il est absurde d'affirmer qu'une phrase dans la réponse de Bellarmine à cet argument précis puisse justifier une "résistance" généralisée aux erreurs post-Vatican II.

L'absurdité devient d'autant plus évidente quand vous remarquez que Bellarmine, aussitôt après cette seule et unique

phrase, cite le *De Comparatione* de Cajetan – ouvrage dont les 184 pages in octavo ont été écrites pour réfuter les erreurs du gallicanisme et du conciliarisme.

3. Une “résistance” qui ne concerne pas chaque individu

Dans le contexte qui plus est, la citation de Bellarmin ne justifie pas “la résistance” aux papes de la part *d’individus en particulier* – comme certains traditionalistes semblent le penser – mais la résistance de la part *de rois ou de conciles généraux*.

La position gallicane, que Bellarmin réfute, affirmait qu’il est permis “à des rois ou à un concile” (*licebit regibus vel concilio*) de déposer un pape. Pas un mot de prêtres ou de fidèles pris individuellement.

Une fois encore, le sens de ce passage ressort clairement du chapitre 27 de Cajetan : “Les princes séculiers et les prélats de l’Église [*principes mundi et praelati Ecclesiæ*]”, dit-il, disposent de nombreuses façons de “résister ou de faire obstacle à un abus de pouvoir [*resistentiam, impedimentumque abusus potestatis*]” (412).

Il est donc impossible de soutenir que Bellarmin et Cajetan abordent la question d’une résistance de chaque catholique en particulier au pape.

4. Bellarmin et le cas du pape hérétique

Enfin, dans le chapitre suivant la fameuse citation (30), Bellarmin traite explicitement de la question : “Un pape hérétique peut-il être déposé ?” (*An papa hæreticus deponi possit*).

Bellarmin réfute les réponses données par différents théologiens, dont Cajetan, qui affirmaient qu’il serait nécessaire de déposer un pape hérétique. Il fonde sa propre réponse sur le principe suivant : “Les hérétiques sont hors de l’Église avant même leur excommunication et – dépourvus de toute juridiction – ils sont condamnés par leur propre jugement, comme saint Paul l’enseigne dans Tite 3” (*op. cit.* 1:419).

Le saint conclut :

“La cinquième opinion est donc la bonne. Un pape qui est manifestement hérétique cesse automatiquement (*per se*) d’être pape et tête, tout comme il cesse automatiquement d’être chrétien et membre de l’Église. C’est pourquoi, il peut être ju-

gé et puni par l’Église. C’est l’enseignement des anciens pères qui enseignent que les hérétiques manifestes perdent immédiatement toute juridiction”.

Les écrits de Bellarmin **renforcent** donc plutôt qu’ils ne réfutent le principe soutenant la position sédévacantiste : un pape hérétique est par le fait même déposé.

Pour résumer : l’idée que le fameux passage de Bellarmin justifie la “résistance” à un vrai pape et du même coup “réfute le sédévacantisme” est fondée sur une double ignorance : ignorance du sens du texte et ignorance de son contexte. Il est temps que les traditionalistes cessent de diffuser des mythes aussi stupides.

Un vrai pape ne peut pas enseigner pendant des dizaines d’années l’erreur doctrinale ni promulguer une messe sacrilège. Point n’est besoin de lui résister.



Doctrine

La trahison des Commissaires ou la trahison de l’épiscopat

Par M. l’abbé Giuseppe Murro

Les lecteurs de *Sodalitium* sont au courant de la grave crise moderniste qui sévit dans l’Église au début du XX^{ème} siècle. Aujourd’hui, suite au Concile Vatican II, les tenants de ces erreurs sont encore plus nombreux : bien qu’ils se disent catholiques, de fait, ils ne le sont pas. Et la “hiérarchie” est d’accord avec eux. La Foi en effet consiste en l’adhésion de l’intelligence à toutes les vérités que Dieu nous a révélées et que l’Église nous transmet par son Magistère. La Révélation faite par Dieu a été un fait public et objectif, close avec la mort des Apôtres. Le Pape saint Pie X explique dans l’Encyclique *Pascendi* (8 septembre 1907) que les modernistes ne se contentent pas de nier certains points de la Révélation ou de l’enseignement de l’Église, comme le firent d’autres hérétiques dans le passé, mais détruisent complète-

ment la Foi tout entière. De plus, ces nouveaux hérétiques, au lieu de sortir de l'Église, "se cachent dans le sein même de l'Église, ennemis d'autant plus redoutables qu'ils le sont moins ouvertement... sous couleur d'amour de l'Église, ils se posent comme rénovateurs de l'Église... qui donnent audacieusement l'assaut à tout ce qu'il y a de plus sacré dans l'œuvre de Jésus-Christ, sans respecter sa propre personne, qu'ils abaissent, par une témérité sacrilège, jusqu'à la simple et pure humanité". Pour eux, le Christ qui aurait réellement vécu ne serait qu'un homme. Un de leurs principes s'énonce avec la distinction entre le "Christ de l'histoire" et le "Christ de la foi", expliquée par le Pape Pie X : "Dans la personne du Christ, disent-ils, la science ni l'histoire ne trouvent autre chose qu'un homme". Autrement dit, le "Christ de l'histoire" serait celui qui vécut réellement sur terre il y a deux mille ans et aurait été un homme comme tous les autres, sans aucun caractère surnaturel. Les Évangiles ne seraient pas des livres historiques : tout ce qu'il y a de surnaturel dans les Évangiles – ce qui montre que Notre-Seigneur est le Messie et est Dieu – constituerait le "Christ de la foi", une "défiguration" de la personne historique de Jésus, fruit des inventions des chrétiens de quelques décennies postérieures. En somme, pour les modernistes, la religion catholique est une mythologie, et les Évangiles en sont le mythe fondateur.

Saint Pie X fait remarquer comment cette hérésie, qui unit agnosticisme et immanentisme, est pire que les précédentes : l'agnosticisme, en ne croyant pas à Jésus-

Christ et aux Évangiles, conduit à l'athéisme pratique. Pour l'immanentisme, la religion ne provient pas de la Révélation qui nous est enseignée par l'Église, mais naît d'un besoin intérieur de l'homme, d'un sentiment dont il prend conscience : c'est pourquoi, pour les modernistes, les formules dogmatiques ne sont pas seulement des concepts spéculatifs, mais doivent être vivantes, doivent vivre de la même vie du sentiment religieux ; et c'est la raison pour laquelle elles doivent être adaptées, selon les mutations du sentiment religieux, autrement elles ne seraient plus "vivantes". On en conclut que les dogmes doivent évoluer selon les époques et, logiquement, on finira par penser que toute religion dans le fond est vraie. Les modernistes en réalité n'ont pas la Foi, sont pratiquement des athées, mais parlent de religion et se font passer pour être les plus fervents parmi les catholiques. Mais qui sont aujourd'hui les modernistes ?

Les Commissaires

Jean Madiran, directeur de *Présent*, vient de publier un petit livre intitulé "La trahison des Commissaires", diffusé par DPF, DMM, NEL, Téqui. Jean Madiran n'a pas notre position sur la situation actuelle de l'Autorité de l'Église, mais son étude analyse d'une manière très claire certains de ces actes. Les "Commissaires" sont les membres de la Commission doctrinale de la Conférence des évêques de France. Cette Commission, composée surtout d'évêques, même si elle n'a aucun pouvoir canonique, a un énorme pouvoir de fait, car elle exprime officiellement la pensée collective de l'épiscopat.

Toute personne qui entend l'expression "commission doctrinale" imagine qu'il s'agit des défenseurs d'une doctrine. Dans l'Église catholique, on pense aux théologiens, gardiens du dogme et de la vérité révélée ; et, dans la crise actuelle où les vérités de la Foi ne sont plus enseignées avec intégrité, on pense à ces conservateurs – comme le cardinal Ratzinger – qui cherchent à éviter les conséquences extrêmes, bien qu'inévitables, des principes du Concile Vatican II. Qu'en est-il donc de cette Commission de l'épiscopat français ?

Jean Madiran fixe son étude sur trois interventions de ladite Commission dont



deux ont été publiées sur *La Documentation Catholique* (= D.C.). Nous nous arrêterons sur les deux premières.

La Bible Bayard

Le premier texte que Madiran expose est un communiqué approuvant la *Bible Bayard* et figurant en tête de cet ouvrage. « Au mois d'août 2001 - explique Madiran - commence dans l'univers francophone la diffusion massive d'un ouvrage intitulé sobrement *La Bible*. Une surcouverture en plastique transparent vient ajouter au titre la mention : *Nouvelle Traduction*. L'éditeur canadien est Médiaspaul à Montréal. En France ce sont les Editions Bayard, celles qui éditent (entre autres) le quotidien *La Croix* [ainsi que *La Documentation Catholique*, ndr] : pour cette raison, l'ouvrage sera couramment appelé en France la *Bible Bayard*. L'attention fut attirée d'emblée sur la traduction elle-même... Les expressions étranges, agressives ou effrontées y abondent artificiellement, comme de faire dire par Jésus : "*Plutôt crever !*"... Et les premières critiques, très rarement exprimées en public, portèrent sur les singularités du vocabulaire et du style de la "nouvelle traduction" ». La Commission semble s'être rendu compte de ce langage vulgaire et admet que "*cette traduction ne peut faire l'objet d'une utilisation liturgique*", mais au fond elle le trouve bien car elle "*en reconnaît la portée littéraire*". Utiliser pour les textes sacrés un tel langage, ne constitue pas un signe de foi, d'amour et de respect de la parole de Dieu.

Mais évidemment, plus important encore que le langage, est le contenu. La Commission souligne la fidélité à la tradition de la Foi : "*elle reconnaît que l'appareil critique comportant introductions, notes et glossaires, permet d'inscrire cette traduction dans la tradition vivante de la foi catholique (...) et elle en encourage la lecture*". Que disent donc les introductions, notes et glossaires, qui méritent la louange de la Commission ? Qui les a composés ?

Les Évangiles écrits par un inconnu

Vingt-sept exégètes et vingt écrivains et poètes contemporains ont participé à ce travail. Parmi eux, André Myre, Docteur

en études hébraïques, professeur honoraire à la Faculté de théologie de l'Université de Montréal, qui a déjà publié des livres chez les éditeurs catholiques, tels que : *Voir Dieu de dos* (Médiaspaul, 2000) et *Un souffle subversif. L'esprit dans les lettres pauliniennes* (Bellarmin/Cerf, 1987). Dans la *Bible Bayard*, André Myre "a rédigé l'introduction générale à la Nouvelle Alliance et l'introduction générale aux Synoptiques, et aussi l'introduction particulière et les notes à l'évangile de Matthieu, aux lettres aux Thessaloniciens, aux lettres à Timothée et à Tite et à la lettre de Jude. Il était membre du 'conseil éditorial' qui a présidé à l'édition de cette Bible". Les passages les plus significatifs de cet auteur, nous signale toujours Madiran, se trouvent vers les pages 2989-2992 de la Bible : « Selon André Myre, aucune des paroles de Jésus rapportées par l'Évangile n'est authentique. Elles sont toutes des inventions postérieures, imaginées par des scribes qui ne sont ni Marc, ni Matthieu, ni Luc, ni Jean, et qui n'ont pas connu le Christ, mais qui s'appliquent à le faire parler ». Voilà que nous sommes fixés : Myre n'est pas un auteur catholique, mais un moderniste, et un moderniste qui ne cache pas ses idées. Lisons-le : « *Aux alentours de la chute de Jérusalem en 70 (...) un auteur inconnu, auquel la tradition a donné le nom de Marc, a l'idée de se servir des traditions dont il dispose en les organisant sur le modèle du déroulement d'une existence humaine. Et il ne fait que les placer les unes à la suite des autres, il les dispose de façon telle qu'elles deviennent paroles actuelles du Christ pour sa communauté (...). Ce sont les besoins de ses frères et sœurs dans la foi qui motivent son choix des textes, l'endroit où il les place, les modifications qu'il leur fait subir, les liens qu'il fait entre eux, et non pas le souvenir d'un Jésus qu'il n'a jamais rencontré, ni la connaissance d'une Palestine qu'il n'a jamais visitée* » (p. 2991). Comment cet "auteur inconnu" a-t-il pu inventer tout cela ? Grâce à la littérature de l'antiquité orientale et occidentale, répond André Myre : « *Les Évangiles ne surgissent pas dans un vide littéraire. Les scribes qui les rédigent sont les héritiers de cultures millénaires. Pour interpréter, raconter, faire parler Jésus-Christ, ils utilisent l'ensemble de l'Écri-*

ture (Lc 24, 47), chacun suivant ses compétences : l'un s'inspirera des livres de sagesse, un autre de la tradition prophétique, un autre encore de sa connaissance des Psaumes, un autre mettra à profit sa maîtrise des façons de discuter à partir des textes scripturaires, etc. C'est ainsi la richesse culturelle de tout le Proche-Orient ancien qui est mise à contribution, sans parler des canons littéraires de l'Occident » (p. 2990). "En somme, conclut Madiran, le Jésus de la foi n'a que l'existence légendaire d'un mythe fondateur". Les évêques ont-ils condamné une telle hérésie qui mine la base de la Foi, la Révélation, les Évangiles ? Non, ils sont d'accord et l'ont approuvée.

Madiran nous transmet en entier le Communiqué de la Commission doctrinale : « *“Si elle estime que cette traduction de la Bible ne peut faire l'objet d'une utilisation liturgique, la Commission doctrinale des Évêques de France reconnaît que l'appareil critique comportant introduction, notes et glossaires, permet d'inscrire cette traduction dans la tradition vivante de la foi catholique. Attentive au travail engagé par les éditeurs et désireuse de le soutenir, elle a néanmoins décidé de prendre le temps nécessaire pour vérifier la réception de cette nouvelle version par les catholiques et pour apprécier sa fidélité profonde à la révélation divine. Sachant que les Écritures saintes ont toujours été l'objet d'expressions culturelles, en particulier dans la musique et les arts plastiques, la Commission doctrinale souligne l'importance de cette traduction ; elle en reconnaît la portée littéraire et elle en encourage la lecture”*. Cette note est signée : La Commission doctrinale des Évêques de France ».

Le lecteur notera qu'il s'agit d'une approbation avec une légère réserve : la Commission prendra *“le temps nécessaire pour vérifier la réception de cette nouvelle version par les catholiques et pour apprécier sa fidélité profonde à la révélation divine”*, réserve à laquelle nous faisons deux remarques. 1) la nécessité d'en vérifier la réception par les catholiques : pourquoi ? La Commission a peut-être oublié que Notre-Seigneur a fondé une Église Hiérarchique et non démocratique, et qu'elle doit juger les idées dans leur valeur intrinsèque, et non selon la pensée de la plupart des catholiques ? 2) la nécessité d'apprécier sa fidéli-

té profonde à la révélation : cela veut dire que les évêques ne sont pas encore sûrs que cette Bible soit conforme à la Révélation. Mais alors que fait la Commission doctrinale, elle l'étudie sans l'apprécier ? Comment peut-elle approuver, louer et encourager la lecture d'une Bible, comment peut-elle affirmer que cette traduction est conforme à la tradition vivante de la foi catholique, sans savoir si elle est fidèle à la Parole de Dieu ? Pour toute personne qui a l'esprit de la Foi, ces contradictions sont insolubles, elle ne verra que folie ou manque de réflexion de la part de la Commission. Mais ses membres sont loin d'être des personnes déraisonnables ou inconsidérées. L'unique solution à ces contradictions se situe dans l'esprit moderniste, pour qui la Foi ne repose pas sur la Révélation objective transmise par l'Église, mais sur un sentiment immanent ou subjectif. Selon l'enseignement de Vatican II (par ex. *Unitatis Redintegratio I, 3*), un protestant ou un schismatique peut avoir la Foi, même s'il ne croit pas à toute la Révélation ou au Magistère de l'Église (1). Dans cette optique, certains rédacteurs de la *Bible Bayard* (il y a parmi eux des schismatiques, des juifs...), même s'ils ne croient pas à ce qui est considéré comme révélé par l'Église comme l'Évangile, peuvent avoir la Foi ! Et si dans cette Bible ils manifestent leurs idées, cela ne pose pas de problème à la Foi ! La Commission a donc les mêmes idées qu'André Myre, à la différence que ce dernier a le courage de les manifester ouvertement, et que la Commission, elle, utilise des circonlocutions ; de plus, si quelqu'un lui reprochait cette approbation, elle pourrait toujours dire qu'elle n'a pas encore apprécié la fidélité à la révélation...

Jean Madiran remarque à juste titre : « Tout de même, c'était une grave responsabilité : l'apostasie (immanente, mais virulente) de l'hypercritique négationniste était répandue... Au bout d'un an à peine, le 12 juin 2002, *La Croix* se félicitait de l'énorme succès de librairie : *“120.000 exemplaires ven-*

1) Enseignement développé par Jean-Paul II : *“Les communautés de chrétiens non-catholiques ont en commun avec l'Église catholique une commune foi apostolique en Jésus-Christ Sauveur”*. Discours aux représentants des autres religions chrétiennes à Nairobi, le 7-05-1980, O.R. 20-05-80, p. 9.

us en France, au Canada, en Belgique, en Suisse”. Cent vingt mille lecteurs, peut-être cent vingt mille foyers, avaient déjà pieusement reçu, épiscopalement garantie, l'idée que le “Jésus de la foi” est une astucieuse invention de compilateurs inconnus ». L'apostasie des évêques se répand sur les fidèles.

Cette approbation n'a pas été un fait isolé. Le 4 juin 2002, le Comité de théologie de l'Assemblée des évêques du Québec publiait une note théologique et pastorale dans laquelle on lit : *“Il faut saluer avec reconnaissance la parution de cette nouvelle Bible. Chaque nouvelle traduction se veut habituellement un enrichissement du patrimoine de l'expression de la foi en la Parole de Dieu. Celle que nous offrent les Éditions Bayard et Médiaspaul constitue en plus un apport soigné de l'expression littéraire de ces textes anciens écrits en d'autres langues... Tout en assurant la fidélité au texte sacré, l'expression française a été considérablement renouvelée... S'agit-il d'une bible fidèle aux textes sacrés ? Oui, les exégètes ont pris en compte cet aspect. Les lexiques, notes et introductions justifient cette fidélité... Bien située dans son contexte éditorial, cette bible a bien sa place au côté des autres traductions que nous connaissons. Sa lecture peut nourrir la foi, et, tout en renouvelant la compréhension des textes sacrés, satisfaire notre plaisir littéraire. Tenant compte de ce qui précède, le Comité de théologie ne peut qu'en recommander la lecture”*. Si la Commission française ne savait pas encore apprécier la fidélité à la Révélation, le Comité québécois assure qu'elle l'est !

Jean Madiran nous rapporte que seuls deux évêques ont protesté face à cette apostasie. Mgr Guillaume, évêque du petit diocèse de Saint-Dié, écrivait en 2002 : *“La Bible Bayard n'est pas une Bible chrétienne”*. Mgr Cattenoz, archevêque d'Avignon, déclarait au printemps de 2003 : *“Non, cette Bible n'est pas celle de l'Église”*.

Mais, disons-nous, si ces deux voix ont raison, comment les Épiscopeats qui ont accepté une telle apostasie peuvent-ils être appelés encore “chrétiens”, ou “de l'Église” ?

LES ORIGINES DU CHRISTIANISME

Le deuxième texte que Madiran nous présente est une “Note de la Commission

doctrinale des évêques de France sur l'émission télévisée *Les origines du christianisme*”, réalisée par Gérard Mordillat et Jérôme Prieur sur la chaîne *Arte*. Cette note du 23 mars 2004, parue sur la D.C. du 16 mai 2004, était précédée d'une introduction de Mgr Jean-Louis Bruguès, évêque d'Angers et président de ladite Commission. Dans cette introduction, Madiran après avoir remarqué l'excessive indulgence envers la chaîne *Arte* (définie “une chaîne de qualité”) et envers les deux réalisateurs (“qui poursuivent leur investigation et s'intéressent à la naissance du christianisme”) commente : « Décerner à *Arte* le brevet général et absolu de “chaîne de qualité”, sans aucune réserve, c'est tromper le public. *Arte* est une chaîne d'une partialité visible en faveur des thèses, des mouvements, des personnages socialo-communistes, et d'une hostilité sournoisement militante à l'égard du catholicisme. La Commission doctrinale ne s'en est pas avisée, ou bien n'a-t-elle pas voulu que le public catholique en soit averti ? ».

Les réalisateurs

Quant aux réalisateurs, Mordillat et Prieur, la Commission ne leur épargne pas d'estime pour leur travail scientifique : *“Cette série représente un essai de vulgarisation de la recherche exégétique et historique sur les deux premiers siècles de l'ère chrétienne. Cet essai reprend une enquête ouverte depuis longtemps. Cependant, il l'actualise en exposant les résultats scientifiques actuels. La majorité des émissions (à l'exception de la fin de la 5^e, de la 9^e et de la 10^e) témoigne d'un souci d'honnêteté et d'objectivité dans la présentation des questions et de la diversité des positions”*. Madiran commente : « C'est prendre arbitrairement Gérard Mordillat et Jérôme Prieur pour des interlocuteurs scientifiquement qualifiés et mentalement convenables... Mordillat est un militant athée d'extrême gauche, il a été un animateur de la pétition contre l'interdiction du minitel rose et aussi de celle pour la libération de Toni Negri, l'idéologue des Brigades rouges. Quant au niveau intellectuel, culturel, “scientifique” du tandem Mordillat-Prieur, on en a une idée lorsqu'on le voit, dans le quotidien *Li-*



Jérôme Prieur
(à gauche)
Gérard Mordillat à droite)



bération du 31 mars, et encore le 7 avril [2004], prétendre que les fabricants d'images chrétiennes n'ont jamais voulu, dans la crucifixion, montrer Jésus nu, parce que l'Église tenait à cacher sa circoncision pour occulter le fait qu'il était juif ! Le tandem ignore que depuis le VI^{ème} siècle l'Église a liturgiquement célébré chaque année la fête de la Circoncision du Seigneur... Ces gens-là se permettent de parler de l'Église en ignorant que le 1^{er} janvier est la fête de la "Circoncision de Notre-Seigneur" ». Le même "tandem" dans les années 1997-98 a réalisé une autre série télévisée, intitulée "Corpus Christi" toujours chez Arte, où il a "étudié" l'Évangile de St Jean. Quel en fut le résultat ? Eux-mêmes l'ont déclaré dans une interview à Pascale Laniot : « (...) nous avons compris à quel point le texte des évangiles était écrit. C'est-à-dire l'œuvre d'écrivains, de rédacteurs qui avaient travaillé chaque mot, chaque phrase comme tous les écrivains travaillent leur texte. Le texte est dit "sacré" mais en réalité, il ne l'est pas. C'est plus compliqué. Sa sacralisation est comme une vitre protectrice qui nous tient à distance... Comme l'écrivait Yedi Friends dès 1833 : "Sous l'ordre paisible des caractères d'imprimerie, sous la numérotation rassurante des versets, dans le confort des chapitres clairement délimités, le lecteur découvre un récit tourmenté, agité de contradictions, de violences, parfois lourd de redites, parfois bégayant, ignorant la géographie du pays qu'il prétend décrire, se méprenant sur la botanique, l'orientation des vents, mal articulé, cousu de gros fils ou tranché à la hache, heurtant l'un contre l'autre ses propres os, meurtrissant sa chair, la blessant et s'élevant soudain de fulgurances inouïes, de trouvailles narratives, s'arrachant aux ombres : un corps vivant derrière la vitre censée le protéger" ». Ce jugement rappelle les Toledoth Jeshu, les écrits contenant les pires calomnies des Juifs contre Jésus-Christ. Mordillat et

Prieur ont eu du succès : le site Internet d'Arte, nous renseigne que "leur travail a été récompensé deux années de suite par le Clio de l'Histoire, ainsi que par la médaille Yedi Friends (Jérusalem) et le Golden Rainbow du Cambridge Historical Film Festival (Grande-Bretagne)". La conclusion de ce travail fut résumée par le même "tandem" dans ces questions : "Comment mesurer ce qui sépare le Jésus de l'histoire de ce qu'il est devenu sous la figure de Jésus-Christ au cours de la tradition chrétienne ? Son corps crucifié est-il celui d'un Dieu ? Celui d'un homme ? Ou le corps d'un texte ?". Au moins depuis 1998 Mordillat et Prieur affirment subrepticement que les catholiques n'adorent pas un Homme-Dieu, peut-être même pas un homme, mais des textes... Avec des idées semblables, que peuvent-ils dire sur l'origine du christianisme ? Et pourtant, la Commission nous présente Mordillat et Prieur comme des interlocuteurs scientifiquement qualifiés et mentalement convenables...

Quelle critique ?

Tout d'abord la Commission semble critiquer l'émission : "Cependant, les réalisateurs ont un dessein : défendre une thèse. Celle-ci s'exprime à travers une voix 'off' et par la manière dont le montage a été réalisé (...). Elle peut se formuler ainsi : l'origine du christianisme se trouve dans le judaïsme. Sous l'impulsion de l'action de Paul et de sa pensée exprimée dans ses lettres, l'Église au deuxième siècle (composée essentiellement de chrétiens issus du paganisme) a rompu avec le judaïsme et s'est délibérément emparée de l'héritage d'Israël, prétendant se substituer à lui et constituer le "Verus Israël" ... "Une thèse à discuter... très proche de la lecture faite par l'un ou l'autre des universitaires juifs interviewés"... "La thèse défendue, justifiée par la perspective résolument historique, n'est-elle pas habitée par la vieille tentation positiviste qui consiste à opposer aux lumières critiques de l'investigation historique les préjugés de la croyance, en laissant penser que les premières seraient seules désintéressées et dégagées de tout a priori...". Les évêques trouvent que Mordillat et Prieur, tout en étant d'honnêtes chercheurs et même s'ils se considèrent

désintéressés par leur perspective résolument historique, ne sont pas vraiment objectifs ; ils ont déjà un parti-pris proche de certains juifs. Nous reviendrons ultérieurement sur la question de l'objectivité historique. Que leur reprochent-ils ? *“Certaines inexactitudes” et un procédé “faux et tendancieux”* :

“Il est inexact de présenter Paul comme s’opposant au judaïsme en tant que tel (alors qu’il s’opposait essentiellement aux chrétiens judaïsants), comme un négateur de la Loi (la pensée de Paul en la matière est autrement fine et complexe, et les auteurs n’y font pas droit), comme celui qui a développé un message occultant celui de Jésus de Nazareth. Il est inexact d’attribuer à l’Église une volonté délibérée de rompre avec le judaïsme, volonté à laquelle serait associée la prétention d’être fidèle à la tradition d’Israël. Il est inexact d’attribuer au seul christianisme la prétention à être le « véritable Israël ». Ce fut une prétention partagée par la plupart des courants juifs à l’époque de Jésus. Il est faux et tendancieux de donner en sous-titre « propagande » comme équivalent de « témoignage » (3^e émission)”.

« Arrivé à ce point de lecture, dit Madiran, on peut penser que la Note, nullement prisonnière de sa méprise initiale sur la validité scientifique du tandem Mordillat-Prieur, ne s’en laisse pas conter. Mais voici qu’elle signale *“un conflit d’interprétations ignoré”* ». Lisons encore le texte de la Commission : *“Les questions qui sont évoquées [dans l’émission] sont souvent de vraies questions... Bien des questions qui sont ici abordées doivent normalement déboucher sur des réponses plurielles, selon qu’on les reçoit au sein de la foi juive ou au sein de la foi chrétienne. Elles débouchent sur un conflit d’interprétations qui renvoie, en particulier, à la **décision** prise à l’égard de la personne de Jésus. Nous sommes au cœur, non simplement d’un débat d’historiens ou d’exégètes, mais d’un problème – disons mieux, d’un drame – théologique. Là, toute la personne est engagée face au Messie d’Israël, le reconnaissant ou non en Jésus, mort et ressuscité. Les interprétations que suscitent les divers engagements méritent respect plutôt que rivalité et prise de position partisane”*. Madiran commente : « Il faut donc en-

tendre que le “conflit ignoré”, c’est par Prieur et Mordillat qu’il est ignoré ? ou bien par “plusieurs parmi les chrétiens” ?... Ne chicanons pas trop sur les détails fâcheux de la rédaction (la “décision”, est-ce bien le mot ? sur le chemin de Damas, Paul a-t-il “décidé” ? et aussi : toute rivalité n’est pas forcément irrespectueuse, et toute prise de position n’est pas forcément partisane). Mais la Note continue ainsi : *“La lecture chrétienne ne conteste pas la lecture juive, chacune ayant son propre registre d’interprétation. Que l’une ait raison n’entraîne pas que l’autre ait tort. Il est évidemment regrettable de masquer cette réalité essentielle du dialogue contemporain entre catholiques et juifs”*. On venait immédiatement de nous dire (relisons) ce qui est en question dans la divergence d’interprétation : *“toute la personne est engagée face au Messie d’Israël, le reconnaissant ou non en Jésus, mort et ressuscité”*. Le reconnaissant ou non vrai Dieu en même temps que vrai homme, seconde personne de la Sainte Trinité. Oui ou non. Mais selon la Commission doctrinale, le *oui* ne conteste pas le *non*, dont acte. Il lui serait plus délicat peut-être d’affirmer qu’inversement la “lecture juive” ne conteste pas la “lecture chrétienne”. Chacune a son propre registre d’interprétation, mais comment peut-on dire : “Que l’une ait raison n’entraîne pas que l’autre ait tort” ? Comment peut-on affirmer que Jésus est Dieu sans que cette affirmation entraîne qu’on a tort de le nier ? Comment admettre simultanément le *oui* et le *non* ? La dernière phrase ne l’explique évidemment pas, et pourtant elle est donnée (semble-t-il) comme l’explication. L’égale légitimité du oui et du non, de l’affirmation ou de la négation de la divinité de Jésus-Christ, paraît nous être proposée comme “cette réalité essentielle” du dialogue contemporain entre catholiques et juifs. Le dialogue lui-même est une réalité, essentielle si l’on veut, mais alors essentielle en soi, nullement essentielle ni même acceptable comme justification logique ou théologique de la prétendue compatibilité des contradictoires. La seule issue qui soit ouverte à cette aporie serait de considérer que l’affirmation et la négation de la divinité du Christ ne sont pas des propositions *contradictoires* (l’une forcément vraie, l’autre forcément fausse), mais des propositions sim-

plement *contraires* : car les contraires peuvent d'une certaine manière aller ensemble, elles peuvent être fausses toutes deux en même temps. Et l'issue serait la recherche d'une vérité nouvelle, au-dessus des deux contraires erronées... À notre avis, c'est une nécessaire implication, c'est une implication objective de ce qui est énoncé, que les rédacteurs en aient eu conscience ou non ». En d'autres termes, selon la Note, le fait que Notre-Seigneur est Dieu n'est pas une vérité de Foi. Qui le nie n'est pas dans l'erreur, la vérité est ailleurs !

L'historicité des Évangiles

La Commission avait critiqué Mordillat et Prieur d'avoir cédé à la tentation positiviste, selon laquelle le croyant ne peut faire une investigation *historique désintéressée et dégagée de tout a priori*. Puis elle finit par leur donner raison lorsqu'elle écrit : *“L'historiographie ne se contente pas de rapporter des faits, elle les interprète et permet aux lecteurs de les interpréter à leur tour. Pour autant qu'elle est confessante, la démarche évangélique n'en est pas moins historienne, renonçant de toute façon à un idéal d'objectivité historique illusoire”*. La gravité de cette phrase n'a pas échappé à Madiran : « Autrement dit : c'est une illusion de croire que le Jésus de la foi chrétienne aurait une objectivité historique ? ». Oui, pour la énième fois la commission fait comprendre qu'on ne doit pas considérer les Évangiles comme un livre objectivement historique et celui qui le pense vit dans l'illusion.

Effets positifs de l'émission

La Commission remarque deux effets négatifs de cette émission : *“une partie des téléspectateurs n'aura sûrement pas les moyens de faire autre chose que d'acquiescer à la pseudo-démonstration”* ; *“une autre partie des téléspectateurs – croyants – risque d'être fixée par ces émissions dans un soupçon et un refus redoublés à l'égard de l'exégèse critique et des recherches historiques”*. Puis elle énumère les aspects positifs : *“Cette série documentaire pourra constituer un outil de travail utile dans des groupes déjà bien informés des travaux*

Ernest Renan

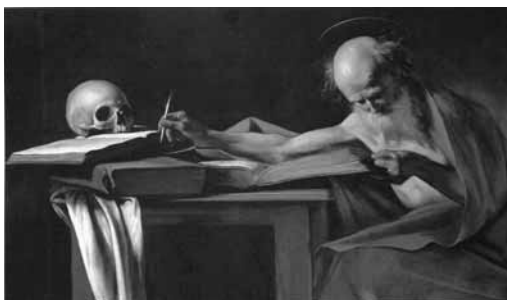


scientifiques évoqués... Ces émissions pourront aider les chrétiens à bien connaître la période de la naissance du christianisme... Les débats ici ouverts peuvent devenir un appui, en particulier, pour faire progresser dans la connaissance que les chrétiens ont de leur rapport au mystère d'Israël... Enfin, cette série documentaire nous invite à proposer aux chrétiens une lecture attentive de l'Écriture dans son ensemble”. Cela veut dire que cette émission, même si elle fait perdre la Foi à certains, fera du bien, « dans la perspective d'un progrès de l'intelligence croyante grâce à l'exégèse critique et aux recherches historiques » ! *“Une lecture authentiquement ecclésiale des Écritures honore la confession de foi et donne sa place à un travail de l'intelligence au service d'une croissance du sens du texte. Nous savons quelles difficultés éprouvent des chrétiens à entrer dans une telle perspective”*. Madiran écrit : « Il y a en effet “des” chrétiens, et c'est le plus grand nombre, qui n'ont pas et n'ont jamais eu “à entrer dans une telle perspective” : c'est la perspective de l'érudition exégétique, historique, philosophique, théologique. Jamais le peuple chrétien n'a été appelé à connaître pour cela “les trois langues : la grecque, la latine, l'hébraïque”, ni même simplement le latin et le grec. Il est bon que les universités catholiques aient des érudits et des savants de première grandeur. Ne serait-ce que pour répondre décisivement aux attaques contre la foi catholique : ce que la Note ne fait pas. Elle abandonne le public au milieu des “difficultés” qu'elle lui a retransmises. Elle ne donne aucun repère, allant jusqu'à recommander “ces émissions” (...) le seul guide qu'elle désigne, c'est le tandem Mordillat-Prieur ».

La queue du diable

La Note conclut : *“La présentation de certains résultats du travail des historiens aura pour effet de questionner et critiquer des représentations et convictions de foi de plusieurs parmi les chrétiens. Le fait que le christianisme en ses débuts apparaisse très diversifié et traversé par des conflits de personnes et de tendances théologiques déplacera les représentations trop hâtives et immédiates de la vie des communautés. L’adhésion du Concile de Jérusalem (Ac 15, 29) aux dispositions formulées par Jacques (Ac 15, 20), « frère du Seigneur » (Ga 1, 19), montrera l’influence de la famille de Jésus sur l’Apôtre Pierre et sur l’Église naissante. L’affirmation de l’existence de frères et sœurs de Jésus questionnera la compréhension de l’énoncé dogmatique de la virginité perpétuelle de Marie. La présentation de ces résultats...”*. « Quels “résultats” ? Résultats de quoi ? demande Madiran. Tant de “présentation” emphatique du “travail de la raison”, des “ressources de nos savoirs contemporains”, des “recherches historiques”, des “résultats scientifiques actuels” pour arriver à l’affirmation de ce *résultat* : quelques mots, c’est tout, quelques mots que l’on a toujours lus dans l’Écriture, les “frères et sœurs” du Seigneur et le “frère” Jacques, quelques mots qui au cours des siècles ont été discutés et retournés dans tous les sens, de saint Jérôme à Renan ! L’opinion réfutée déjà par saint Jérôme, reprise néanmoins par Renan, “la signification du mot araméen traduit en grec par ADELPHOS est identiquement la même que celle du mot frère”, présentée par les commissaires doctrinaux comme une découverte récente pour impressionner les profanes, c’est du charlatanisme. Et un charlatanisme orienté, un charlatanisme méchant.

Saint Jérôme (peinture du Caravage, 1606, Galerie Borghèse, Rome)



Remarquez en effet : la contradiction évoquée entre l’*existence* des frères et sœurs de Jésus et le *dogme* de la virginité perpétuelle de Marie conduit, selon les commissaires, à mettre en doute le *dogme*, et nullement l’*existence*. Comme s’il était acquis une fois pour toutes que c’est le dogme qui est à contester, tandis que l’existence des frères et sœurs serait incontestable. Le parti-pris est manifeste de créer des “difficultés” aux chrétiens et de les “déstabiliser” dans leur foi. Quel autre sens pourrait donc avoir l’intention de *questionner la compréhension de l’énoncé dogmatique* de la virginité de Marie, si ce n’est de suggérer une compréhension “spirituelle” et non pas “physique” ? Et d’ailleurs les commissaires doctrinaux eux-mêmes ont-ils une “compréhension” de cet énoncé dogmatique ? Pourquoi font-ils un “questionnement” sans esquisser de réponse ? Pourquoi cachent-ils ce qu’est leur propre compréhension ? À moins qu’ils n’en aient aucune ? Ils nous avertissent d’ailleurs qu’ils n’ignorent pas les “effets déstabilisants” de leur démarche, c’est la dernière phrase de la Note :

“La présentation de ces résultats, au-delà de ses effets déstabilisants, invite à un sain travail d’intelligence théologique qui conduira à revisiter la tradition et l’histoire de l’élaboration des dogmes chrétiens pour mieux les entendre et en vivre”. Point final.

“Mieux les entendre” : parce que jusqu’aux “résultats” recensés par Prieur et Mordillat on les entendait mal.

Comme ce ne sont pas les commissaires qui le diront, ni même qui y feront la moindre allusion, et comme aucune autorité dans l’Église n’a cru nécessaire de l’opposer à cette Note prétendument “épiscopale” et “catholique”, nous rappellerons ici la réponse faite depuis des siècles, mais que plus d’un lecteur aujourd’hui ne saurait où chercher ni auprès de qui la demander. Les “frères” de Jésus ne sont pas des fils de Marie mais des proches parents : l’araméen n’avait pas d’autre mot que “frères” pour les désigner. Parler aujourd’hui, en français, de “frères” du Seigneur, sans autre explication, c’est jouer sur le quiproquo et c’est une honteuse imposture. À lui seul le mot *frères* ne permet pas de trancher s’il s’agit de frères selon la chair ou bien de cousins ou

de proches parents. Mais la tradition catholique l'a toujours affirmé : Marie n'a pas eu d'autre enfant que Jésus, cela ressort de l'Écriture. Sa réponse au message de l'ange lors de l'Annonciation exprime une volonté de demeurer vierge (Lc 1, 34). Aucun passage scripturaire ne présente les "frères" de Jésus comme des fils de Marie (Mc 6, 3). Jésus apparaît toujours comme l'unique enfant au foyer de Nazareth. Quand, à l'âge de douze ans, il accompagne ses parents au Temple, il est manifestement leur seul enfant. Et enfin, lorsque Jésus en croix confie sa mère à l'apôtre Jean (Jn 19, 26-27), cela serait inexplicable si Marie avait eu d'autres fils. Telle a toujours été la pensée de l'Église, aujourd'hui impunément bafouée par la mutinerie doctrinale des commissaires doctrinaux, qui lancent leurs "frères et sœurs" de Jésus comme un défi direct à l'énoncé dogmatique de la virginité de Marie.

À plusieurs reprises dans leur Note, ces commissaires manifestent un mépris de charlatans et une terrible méchanceté spirituelle à l'égard de "plusieurs parmi les chrétiens", dont ils savent bien "quelles difficultés ils éprouvent à entrer dans une telle perspective" parce qu'ils ont des "convictions de foi" auxquelles on fait subir d'insistants "effets déstabilisants". C'est honteux. Mais par delà, loin, très loin par delà cette méchanceté et ce mépris, il y a leur effrayant outrage à la Très Sainte Vierge Marie mère de Dieu, mère de l'Église et notre mère, reine des Anges et reine des cœurs. L'outrageante suspicion sur sa virginité ne leur a été possible que par un obscurcissement de la foi. Je leur souhaite d'avoir devant la Miséricorde l'excuse d'une ignorance spirituelle invincible. Au for externe, la responsabilité du président de la commission, Son Excellence le commissaire Jean-Louis Brugues, par ailleurs évêque d'Angers, est épouvantable ». Et quid de celle de Jean-Paul II qui donna son "autorité" à ces évêques ? Elle l'est encore plus.

Conclusion

Les documents de la commission doctrinale sont acceptés et approuvés par la Conférence des évêques de France. Un épiscopat qui approuve et fait l'éloge d'une Bible, jugée par deux évêques ni chrétienne

ni catholique, dans laquelle on soutient que les Évangiles ont été écrits par un inconnu qui s'est servi de la littérature de l'antiquité orientale et occidentale en choisissant les textes en fonction des besoins des fidèles. Un épiscopat qui fait l'éloge d'une chaîne de télévision hostile au catholicisme, et qui encourage à voir son émission faite par deux journalistes connus pour avoir suggéré que Jésus n'a jamais existé. Un épiscopat qui considère que nier la Divinité de Jésus ne contredit pas la Foi catholique. Un épiscopat qui affirme que c'est une illusion de croire que le Christ de la foi est historique et objectif. Un épiscopat qui considère que les chrétiens peuvent être aidés dans la connaissance de la naissance du christianisme par une émission où l'origine du christianisme est présentée comme un événement purement humain, sans aucune intervention divine. Un épiscopat qui considère comme secondaire qu'en voyant cette retransmission, des chrétiens perdent la foi. Un épiscopat qui pense que l'on peut mettre en doute l'énoncé dogmatique de la virginité de la Sainte Vierge. Un épiscopat qui considère qu'il faut revisiter les dogmes pour mieux les entendre et *les vivre*. Un tel épiscopat est-il encore catholique ? Les mots : "*Qui vous écoute m'écoute*" que Notre-Seigneur a adressés à l'Église hiérarchique valent-ils aussi pour lui ? Peut-il en somme constituer la Hiérarchie de l'Église Catholique ? La Foi nous répond : non ! Notre-Seigneur ne s'est pas trompé quand il a prononcé ces paroles : mais il s'adressait à la Hiérarchie fidèle à la doctrine, non à un épiscopat qui contredit les vérités dogmatiques en détruisant la Foi et en démolissant l'Église. Et comment peut-on en conscience être en communion avec cet épiscopat ? Ces évêques, même en ayant reçu la nomination légale pour occuper les Sièges Épiscopaux, s'ils ne professent pas la Foi intègre n'obtiennent pas de Dieu l'Autorité qui les constitue membres de la Hiérarchie de l'Église. Cette conclusion est nécessaire pour tout fidèle, s'il ne veut pas être entraîné dans une quelconque dérive hérétique ou schismatique.

Bibliographie :

JEAN MADIRAN

La Trahison des commissaires

Consep, 2004. Versailles. 65 p., 10 €.

De nouveaux livres de religion pour une nouvelle religion ?

Par M. l'abbé Ugolino Giugni

Le Concile Vatican II a apporté une vraie "révolution" dans l'Église, en introduisant de nombreux changements dans la doctrine et dans la pratique liturgique des catholiques (le plus évident est le N.O.M., c'est-à-dire la nouvelle Messe de Paul VI). De nombreux catholiques pensent, à tort, que les changements doctrinaux sont marginaux, et qu'au fond "tout est presque comme avant" ou que ces changements, s'ils existent, sont affaires de spécialistes, de théologiens, d' "hommes de l'art" et que le simple fidèle n'est pas en mesure de s'en rendre compte.

Les choses ne se passent pas vraiment ainsi ! Dans le numéro 56 de *Sodalitium*, nous avons déjà confronté un catéchisme moderne (et moderniste... !) avec un catéchisme traditionnel ; nous reprenons ce sujet. Nous comparerons donc ce qui est enseigné aujourd'hui à l'école dans certains livres de religion conformes à la doctrine de l'après-Concile (livres qui sont tous rigoureusement approuvés par les autorités ecclésiastiques compétentes) et ce qui était enseigné dans le catéchisme avant le Concile (par exemple dans celui de saint Pie X).

Cette comparaison nous fait comprendre comment le changement doctrinal substantiel opéré par le Concile Vatican II est enraciné et considéré comme "doctrine officielle", puisqu'il ne s'agit pas de cas iso-

Adam et Ève ? Ils n'ont jamais existé ! Ce sont des personnages symboliques... (selon Pajér)



lés et sporadiques mais de pratiques d'enseignement désormais courantes. Puisque ces textes ont tous l'*imprimatur* de la Conférence Épiscopale Italienne (C.E.I.), la responsabilité de ceux qui peuvent être considérés comme de véritables "hérésies", doit être imputée aux hiérarchies ecclésiastiques actuelles, de Camillo Ruini à Karol Wojtyła, qui les ont approuvés par le *Nihil Obstat*, signés, et fait imprimer. Pour faciliter la compréhension des textes nous rapporterons les textes modernes en caractère Helvetica et nos commentaires en italique.

Négation de la réalité historique du péché originel

Dans le texte que nous allons examiner, la réalité historique du péché originel est explicitement niée, tout comme le fait qu'Adam et Ève sont des personnes ayant réellement existé. Il faut remarquer que si le péché originel n'est qu'"un récit inventé dans le but d'enseigner une grande vérité" et non un fait historique, on rend absolument vaine et inutile la Mort même et la Rédemption opérée par Jésus-Christ et la nécessité du baptême pour être sauvés ; par conséquent, nier l'existence du péché originel et l'existence du mal équivaut à rendre intelligibles les autres mystères de la doctrine catholique. Le texte sera ensuite comparé avec le catéchisme de saint Pie X et avec certains documents de l'Église.

« La faute des premiers parents

Les premiers êtres humains à peupler la Terre, selon le récit de la Genèse, sont Adam et Ève.

Adam est un nom qui signifie "l'homme", "l'humanité", "celui qui vient de la terre". Ève est un nom signifiant "la femme", "la vivante", "celle qui donne la vie". Adam et Ève sont donc deux noms symboliques, plutôt que des noms propres de personnes réelles. Il est donc facile de comprendre qu'Adam et Ève ne sont pas deux personnages historiques, mais imaginaires. Cependant, en même temps, ils sont quelque chose de plus : ils sont le symbole de toute l'humanité. Dans le récit biblique, ils figurent comme les représentants originels (premiers parents) de toute l'humanité. De la même manière, le récit de leur faute ne

doit pas être entendu comme la chronique d'un fait qui s'est réellement produit, mais comme un récit inventé dans le but d'enseigner une grande vérité : l'homme n'est pas capable de faire tout le bien qu'il voudrait, il est faible face à la tentation ; il éprouve de la honte quand il transgresse la loi ; il a été expulsé du "paradis" qui lui revenait de droit ; le travail semble une dure condamnation plutôt qu'une agréable activité ; la vie, en somme, est un combat continu contre soi-même, contre les autres, contre les forces hostiles de la nature, contre la mort ».

FLAVIO PAJER, *la Religione i fatti i segni la vita [la Religion les faits les signes la vie]*. SEI - Torino - 2002 - vol. I. Nulla Osta della CEI (prot. 127/02), Roma, 4 febbraio 2002, Camillo card. Ruini. Imprimatur (prot. 2/2002), Torino, 14 febbraio 2002, Fiandino mons. Guido Vicario Generale.

Catéchisme de Saint Pie X

56 Q. *En quel état Dieu a-t-il créé nos premiers parents Adam et Ève ?*

R. Dieu a créé Adam et Ève dans l'état d'innocence et de grâce ; mais bientôt ils en déchurent par le péché.

58 Q. *Quel fut le péché d'Adam ?*

R. Le péché d'Adam fut un péché d'orgueil et de grave désobéissance.

59 Q. *Quel fut le châtement du péché d'Adam et d'Ève ?*

R. Adam et Ève perdirent la grâce de Dieu et le droit qu'ils avaient au ciel ; ils furent chassés du paradis terrestre, soumis à beaucoup de misères de l'âme et du corps et condamnés à mourir.

« Commission Biblique Pontificale (C.B.P.) ⁽¹⁾

“Le caractère historique des premiers chapitres de la Genèse”

30 juin 1909 (sous le pape saint Pie X)

III. **Question.** Est-il possible en particulier de mettre en doute le sens littéral historique lorsqu'il s'agit des faits racontés dans ces mêmes chapitres qui touchent aux fondements de la religion chrétienne, comme sont, entre autres, la création de toutes choses faites par Dieu au commencement du temps ; la création particulière de l'homme ; la formation de la première femme à partir du premier homme ; l'uni-

té du genre humain ; le bonheur originel des premiers parents dans l'état de justice, d'intégrité et d'immortalité ; le commandement donné par Dieu à l'homme pour éprouver son obéissance ; la transgression du précepte divin à l'instigation du Diable sous la forme du serpent ; la déchéance des premiers parents de cet état primitif d'innocence ; ainsi que la promesse du Rédempteur à venir ? **Réponse : NON.** »

Si la réponse est non, cela veut dire que le sens historique ne peut être mis en doute, donc que le contraire est vrai, c'est-à-dire que ces trois premiers chapitres de la Genèse (la chute d'Adam et Ève est racontée dans le chapitre III) ont une valeur historico-littéraire ; affirmer le contraire est téméraire et désobéissance grave. Ce document peut être complété par ceux rapportés ci-dessous. On remarque comment Pie XII condamne le polygénisme et enseigne que le péché originel est un “péché qui tire son origine d'un péché vraiment personnel commis par Adam, et qui [est] répandu en tous par la génération”, il s'ensuit qu'Adam ne peut être un personnage symbolique.

« “Déclarer a priori que leurs récits [des onze premiers chapitres de la Genèse] ne contiennent pas de l'histoire au sens moderne du mot, laisserait facilement entendre qu'ils n'en contiennent en aucun sens, tandis qu'ils relatent en un langage simple et figuré, adapté aux intelligences d'une humanité moins développée, les vérités fondamentales présupposées à l'économie du salut, en même temps que la description populaire des origines du genre humain et du peuple élu”.

(Lettre de la C.B.P. au cardinal Suhard du 16 janvier 1948, DS 3864 ; sous le Pape Pie XII).

« (...) Quand il s'agit de l'autre hypothèse qu'on appelle le polygénisme, les fils de l'Église n'ont plus du tout pareille liberté. En effet les fidèles ne peuvent embrasser une doctrine dont les tenants soutiennent, ou bien qu'il y a eu sur terre après Adam, de vrais hommes qui ne descendent pas de lui par génération naturelle comme du premier père de tous, ou bien qu'Adam désigne l'ensemble de ces multiples premiers pères. On

ne voit, en effet, aucune façon d'accorder pareille doctrine avec ce qu'enseignent les sources de la vérité révélée et ce que proposent les actes du magistère ecclésiastique, sur le péché originel, péché qui tire son origine d'un péché vraiment personnel commis par Adam, et qui, répandu en tous par la génération, se trouve en chacun et lui appartient (cf. *Rom. V, 12-19* ; *Conc. Trident., sess. V, can. 1-4*). » (Pie XII Lett. Enc. *Humani Generis*, 12-8-1950).

On peut en outre citer les canons du Concile de Trente dans le "Décret sur le Péché Originel" (5^e sess. 17-06-1546) dans lesquels il est question d'Adam et Ève comme de personnes physiques et non symboliques qui ont transmis réellement à leur descendance le Péché Originel [Ds 1510-1516].

L'évolutionnisme réhabilité

*Toujours dans le texte de religion déjà cité, l'évolutionnisme est proposé et enseigné comme une vérité acquise et indiscutable en utilisant une terminologie empruntée de la biologie à la doctrine chrétienne. De plus, ici on n'enseigne absolument pas la création de l'homme par Dieu mais en faisant exactement "comme si l'origine du corps humain par la matière organique préexistante était déjà démontrée avec une certitude absolue", on contredit Pie XII (*Humani generis*). Mais il faut remarquer que ce texte est postérieur à celui du célèbre discours à l'Académie Pontificale des Sciences du 22 octobre 1996 dans lequel Jean-Paul II rompait bien plus d'une lance en faveur de l'évolutionnisme, en affirmant que "de nouvelles connaissances conduisent à reconnaître dans la théorie de l'évolution plus qu'une hypothèse". Ce discours fut reçu comme une véritable réhabilitation de Darwin de la part de l'Église. (À ce propos, on peut lire ce qui a déjà été publié sur *Sodalitium* n° 43, avril 1997, rubrique *Osservatore Romano* "Karol Wojtyła, l'évolutionnisme et le monogénisme"). Nous comparerons ce passage avec la prudence de l'enseignement de Pie XII au sujet de la théorie de l'évolution.*

L'origine du culte des morts

L'aventure de l'homme a commencé dans la nuit des temps. Les premiers

F. Pajer
la Religione
i fatti · i segni · la vita
Volume 2
Testo per l'IRC nella Scuola Media Inferiore
Edizioni SEI - Torino

Nulla osta (prot. 127/02) della Conferenza Episcopale Italiana
Roma, 4 febbraio 2002

✠ Camillo Card. Ruini
Presidente

Imprimatur (prot. 2/02)
Torino, 14 febbraio 2002



mons. Guido Fiandino
mons. Guido Fiandino
Vicario Generale

L'imprimatur du livre de Flavio Pajer

êtres ressemblant à l'homme, les hominidés, remontent à 4 ou 5 millions d'années. Ils vivaient initialement dans les forêts d'Afrique, et se dispersèrent ensuite sur les autres continents. Nous le savons par les restes de squelettes retrouvés dans de nombreuses fouilles archéologiques. Au fil des millénaires, ces hominidés apprirent à se servir d'instruments de pierre et de bois (*Homo habilis*), à se déplacer en position debout (*Homo erectus*), à utiliser le feu, à communiquer avec un langage et à vivre en groupes (*Homo sapiens*). Cette dernière phase de l'évolution remonte à environ 200.000 ans. Nous en avons le témoignage avec la découverte de l'homme de Neandertal, du nom de la localité allemande où fut retrouvé le premier squelette d'*Homo sapiens*. Avec lui commença un comportement absolument original : l'homme commença à donner une sépulture à ses morts. Pourquoi ? Les chercheurs ne le savent pas avec certitude. Ce fut une étape mystérieuse sur le chemin de la civilisation. Ce qui est certain, c'est que l'être humain se distinguait toujours plus nettement du reste du monde animal (?).

Pie XII et l'évolutionnisme

Humani Generis (les caractères gras sont de la rédaction)

« En conséquence, l'Église n'interdit pas que la doctrine de l'évolution, pour autant qu'elle recherche si le corps humain fut tiré d'une matière déjà existante et vivante – car la foi catholique nous oblige à maintenir l'immédiate création des âmes

par Dieu – dans l'état actuel des sciences et de la théologie, soit l'objet de recherches et de discussions, de la part des savants de l'un et l'autre parti, de telle sorte que les raisons qui favorisent ou combattent l'une ou l'autre opinion soient examinées et jugées avec le sérieux nécessaire, modération et mesure ; à la condition toutefois, que tous soient prêts à se soumettre au jugement de l'Église, à qui le Christ a confié le mandat d'interpréter avec autorité les Écritures et de protéger la foi (Cf. Allocution Pont. aux membres de l'Académie des Sciences, 30 novembre 1941 ; A. A. S. Vol. XXXIII, p. 506). Certains outrepassent cette liberté de discussion, **en faisant comme si on avait déjà établi, de façon absolument certaine**, avec les indices que l'on a trouvés et ce que le raisonnement en a déduit, **l'origine du corps humain à partir d'une matière déjà existante** et vivante ; et cela, **comme s'il n'y avait rien dans les sources de la révélation divine qui, en ce domaine, impose la plus grande modération et la plus grande prudence** ».

Discours aux participants au Premier Congrès International de Génétique médicale, 7 septembre 1953.

« Par ailleurs, on ne connaît aucun processus naturel par lequel un être en produit un autre de nature différente ; que le procédé, par lequel une espèce en engendre une autre, reste parfaitement impénétrable, malgré les nombreux stades intermédiaires ; qu'on n'a pas encore réussi expérimentalement à faire sortir une espèce d'une autre espèce ; et finalement **que nous ne saurions absolument à quel endroit de l'évolution l'hominidé a passé tout à coup le seuil de l'humanité.** (...) On croit devoir dire que les recherches sur l'origine de l'homme sont encore à leurs débuts ; la représentation que l'on s'en fait actuellement ne pourrait pas être considérée comme définitive ».

Quelques “perles” de Modernisme

Nombreux sont les points vraiment discutables que l'on peut trouver aujourd'hui dans les livres pour l'enseignement de la religion à l'école. Nous en citerons quelques-uns en donnant un bref commentaire.

Éloge du pacifisme : « [Les premiers chrétiens] étaient des pacifistes convaincus, et se refusaient même à porter les armes ou à entreprendre la carrière militaire »⁽³⁾. Ceci est absolument faux puisqu'il y a de très nombreux saints canonisés qui furent des militaires dans les premiers siècles et au cours des siècles ; il suffit de citer saint Sébastien, centurion de la garde personnelle de l'empereur Dioclétien, qui le fit transpercer de flèches, ainsi que saint Martin, lui aussi soldat avant de devenir évêque de Tours, sans parler de saint Maurice et de ses compagnons de la légion thébaine. Au Moyen Âge, on peut citer saint Louis roi de France, saint Georges et avec eux tant d'autres. Le Pape saint Pie V réunit une armée de chrétiens pour vaincre la flotte musulmane à Lépante. L'Église, au cours de son histoire, n'a jamais prêché le pacifisme mais plutôt l'accomplissement de ses devoirs d'état, y compris pour ceux qui sont sous les armes, selon l'enseignement de saint Paul dans l'épître aux Romains. La défense de la patrie, de la famille, de la chrétienté est un devoir bien précis en justice, quand il s'agit d'une guerre juste.

La hiérarchie sacrée : « Déjà aux II^e-III^e siècles apparaît très clairement dans les communautés une structure hiérarchique commune, avec la triade : “évêque-prêtres-diacres” »⁽⁴⁾. « À la longue, les hommes d'Église deviennent des hommes de pouvoir : on crée la catégorie des ecclésiastiques, distincte et séparée de celle des laïcs »⁽⁵⁾. Dans ces deux passages, on insinue que la hiérarchie ecclésiastique ne serait pas d'institution divine, c'est-à-dire créée par Jésus-Christ qui choisit les apôtres (“*Etant monté sur la montagne, il appela à lui ceux que lui-même voulut ; et ils vinrent à lui. Il en établit douze pour être avec lui et pour les envoyer prêcher*” Mc III, 13-14), les ordonna prêtres (“*faites ceci en mémoire de moi*” I Cor. XI, 24) en leur donnant un rôle prééminent et de gouvernement dans l'Église primitive (“*allez dans tout l'univers, et prêchez l'Évangile à toute créature*” Mc XVI, 15), en les séparant du reste du peuple chrétien, comme on peut facilement le déduire par une lecture attentive des Évangiles. La structure hiérarchique et monarchique de l'Église a donc été voulue par le Seigneur

lui-même et elle ne s'est pas seulement affirmée aux IIème-IIIème siècles. Le magistère infailible de l'Église, au Concile de Trente, en effet, enseigne : "Si quelqu'un dit qu'il n'y a pas dans l'Église catholique une hiérarchie instituée par une disposition divine, composée d'évêques, de prêtres et de ministres : qu'il soit anathème" (Session XXIV, 11 nov. 1563, DS 1776).

La pacification de l'Église est-elle un mal ? : « L'époque où la foi chrétienne était un choix volontaire, dangereux, de peu de gens, disparaît pour devenir une commode habitude des masses. Maintenant on naît chrétiens ; pis encore, on naît dans une "société entièrement chrétienne" »⁽⁵⁾. Ici, l'auteur paraît oublier que les premiers chrétiens transmettaient aussi la foi à leurs enfants en les faisant baptiser tout-petits puisqu'ils estimaient, à juste titre, que ce qui était un bien, une grâce pour eux, l'était aussi pour leurs enfants, qui ne devaient pas vivre privés de la grâce sanctifiante reçue au baptême. Ce qui est "*pis encore*" pour Pajer c'est la fin des persécutions à l'égard de l'Église par l'Empire. Recevoir la foi depuis l'enfance et vivre dans une société chrétienne est une grâce inestimable de la part de Dieu

Saint François ? "Il était comme les hérétiques cathares et Pierre Valdo, il eut seulement plus de succès", selon Pajer. (Fresque de Simon Martini, Assise, Basilique inférieure)



qui facilite beaucoup le salut des âmes, dont le bon catholique doit se réjouir puisque se réalise ainsi la "*pax Christi in regno Christi*". Mais que se "rassure" [le luthérien ? !] Pajer : ce privilège que Dieu accorda à la Chrétienté au Moyen Âge se perd de nos jours dans les sociétés toujours plus déchristianisées, grâce aussi aux enseignements d'auteurs comme lui...

Éloge des hérétiques qui seraient comme saint François : « ... Cependant quelques chrétiens (...) avaient plus confiance dans leurs propres consciences que dans les règles imposées par l'autorité ; au lieu d'envier la richesse des ecclésiastiques, ils préféraient revenir à une vie simple et pauvre comme celle du Christ ; ils ne pensaient pas que la vie chrétienne consistait à multiplier les pratiques de dévotion, mais à intervenir pour soigner les maux de la société et de la politique ; et, surtout, dans une société pleine de conflits, désireuse de combattre au nom de la foi, ils avaient la nostalgie de la paix, de la fraternité... C'est ce qu'ont essayé de réaliser, par exemple, Pierre Valdo et ses adeptes à Lyon ainsi que les Cathares à Albi. Et, avec beaucoup plus de succès, François en Italie »⁽⁶⁾. Ici, saint François d'Assise (qui bien plus démocratiquement est appelé seulement François...) est mis sur le même plan que les hérétiques Pierre Valdo, les Cathares et les Albigeois qui n'avaient l'autorité de l'Église, sa sainteté et ses dogmes en enseignant des doctrines impies. La seule différence semble être que "*François eut plus de succès en Italie*" que les autres, qui eux, furent condamnés comme hérétiques par la [méchante !] Église.

Éloge de Luther et du protestantisme : « Ce que ne réussirent pas à faire ceux-ci [Wyclif, Hus, Erasme, Savonarole, qui sont loués comme des "exemples significatifs de rébellion à Rome"] et d'autres réformateurs, Martin Luther, un jeune moine, "amoureux" de la Bible réussit à le faire (...) ». « La réforme de Luther eut un rapide succès : (...) grâce à un large consentement du peuple, qui retrouvait un christianisme simplifié... »⁽⁷⁾. Pour Pajer, Luther n'était qu'un "amoureux de la Bible" (alors que, à l'entendre, les catholiques la haïssaient probablement...), pas

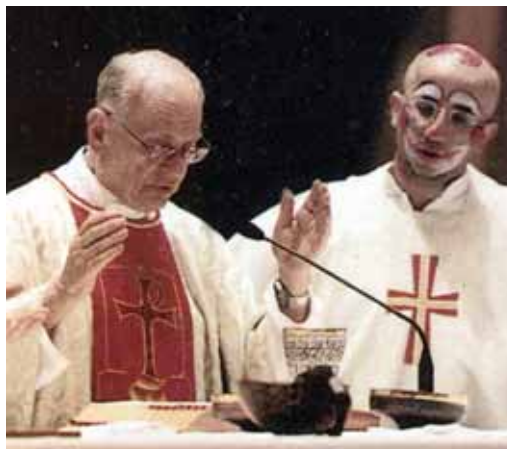
un mot sur la corruption morale de Luther, sur la manière dont vécut et mourut ce “grand réformateur” et sur les soutiens politiques dont il bénéficia de la part des princes allemands et qui furent une des vraies raisons de son succès. Après avoir souillé la Rome de la Renaissance, et avoir loué les “exemples significatifs de rébellion” de Wyclif, Hus et Erasme, l’auteur expose de manière complaisante la doctrine luthérienne d’un “*christianisme simplifié*” qui attire son admiration au détriment évident de celle de l’orthodoxie catholique. Non content de cela, Pajer déplore l’institution de l’“*Index*” et l’“injuste condamnation de Galilée” (citant les habituels et ressassés mensonges sur cette question...) comme des “effets indésirables et déplorables de la réforme catholique”.

Pauvre Église, pauvre histoire ainsi maltraitée, et pauvres enfants ainsi trompés par un “théologien” luthérien qui se fait passer pour catholique, qui peut vendre ses livres pour l’enseignement de la religion (quelle religion ?...), avec l’approbation de la Conférence Episcopale Italienne. Évêques et “pape” regardent tandis que “*ce loup vêtu de peaux de brebis*” (Matth. VII, 15) peut impunément souiller la Sainte Église et faire perdre la foi à ces pauvres enfants qui doivent étudier dans ces livres. Heureusement, l’avertissement du Seigneur “*c’est à leurs fruits que vous les reconnaîtrez*” (Matth. VII, 16) nous permet de reconnaître les “faux prophètes”.

Un livre d’[ir]religion mondialiste et multi-culturel pour l’école élémentaire

Examinons maintenant le livre intitulé “*Come l’albero. Testo di religione cattolica per il primo ciclo della scuola elementare*” de Silvia Dondi et Pierangela Tani (8). Dans la présentation, sur la seconde page de couverture, nous lisons que « Le Texte souligne aussi les dimensions de “mondialité” et d’“interculturalité” que les enfants d’aujourd’hui respirent autour d’eux et qu’il faut éduquer dans le sens du “respect pour ce qui est différent” et de la solidarité universelle ».

Il est pour le moins inquiétant d’entendre parler de “mondialisme”, de “multi-culturel” dans un livre “de religion” destiné



« L’autel. C’est une table toujours “dressée”, qui nous rappelle la dernière cène de Jésus » (du livre : “*Come l’albero*”). Ici, en style Clown (noter le maquillage du second prêtre...)

aux enfants de la première et de la seconde élémentaire. La religion catholique est, par définition, universelle (catholique = universel), c’est-à-dire adaptée à tous les peuples de tous les temps, de toutes les latitudes et cultures. La doctrine catholique doit imprégner toute la société et la changer de l’intérieur comme le levain avec la farine, tout en laissant à chaque peuple ses particularités et ses traditions. Le mondialisme, qui est une idée d’origine maçonnique, tend au contraire à niveler les différences, les traditions, à tout aplanir et s’oppose donc à l’idée catholique. Apparemment, l’intention des auteurs de ce livre n’est donc pas l’intention traditionnelle d’un bon catéchisme, c’est-à-dire de former des enfants qui soient un jour de bons chrétiens, mais plutôt de préparer les futurs citoyens de la “civilisation globale” [d’après les principes de la F. . M. .] pour qu’ils soient mondialistes et multi-culturels, mais surtout indifférents à l’égard de la vérité et tolérants envers n’importe quelle erreur et religion (surtout si elle est fautive !).

L’interculturalité et l’indifférentisme de ce texte sont immédiatement mis en relief aux pp. 9-10 dans l’“unité didactique 2” :

« LES PEUPLES DU MONDE RECONNAISSENT... ET LOUENT LE CRÉATEUR. AINSI SAINT FRANÇOIS LOUAIT LE CRÉATEUR :

Loué sois-tu, Seigneur, pour toutes les créatures. Pour notre frère le soleil,

pour notre sœur l'eau, pour notre mère la terre qui produit tant de fruits, de fleurs et d'arbres.

VOICI UNE PRIÈRE DES PEUPLES AFRICAINS :

Tu es notre père, ô Dieu ! Oh, nous voulons te louer ! Oh, nous voulons de remercier ! Toi le père des pères ! Toi, ô Seigneur ! Toi, ô Dieu !

LES ANCIENS ÉGYPTIENS INVOQUAIENT DIEU AVEC CETTE PRIÈRE :

Tu es Celui qui donne la vie à l'enfant dans le sein de sa mère. Tu souffles ton haleine dans ce que tu as créé. Au jour de la naissance tu lui ouvris la bouche à la parole. Et tu le nourris pour qu'il ne pleure pas.

CERTAINS PEUPLES DE L'ASIE LOUENT DIEU DE CETTE MANIÈRE :

Vers toi je crie en espérant ton aide. Toi, ô Dieu sage, tu es le Seigneur de toute chose, tu es le Roi de la terre et du ciel : écoute-moi ! »

LES PEAUX-ROUGES INVOQUENT AINSI LE GRAND ESPRIT :

Fais, ô grand esprit, que j'aime tous les hommes qui peuplent la terre. Fais que je puisse partager ma nourriture avec celui qui a faim, que je puisse faire sourire celui qui pleure. C'est seulement ainsi, ô Seigneur, que je me sentirai près de toi. »

Ce passage, qui constitue la deuxième leçon donnée aux enfants, a pour but d'inculquer dans leurs petites têtes qu'au fond, toutes les religions sont égales, que le Dieu Chrétien de saint François [étrange qu'ici il soit resté "saint" et ne soit pas seulement François... !], celui des animistes africains (également celui des adorateurs de serpents ? !), des anciens égyptiens païens polythéistes, des bouddhistes ou hindouistes et des peaux-rouges de l'Amérique du nord est le même et qu'il n'y a aucune différence entre l'un et l'autre. Au-dessus de ces diverses manifestations du créateur et des différentes manières de "reconnaître" la divinité (**adorer** serait un mot trop fort...), il y a un Dieu non identifié qui convient à tous (probablement le maçonnique G.A.D.U., le grand architecte de l'univers...). Cette manière de procéder porte à l'indifférentisme religieux dont il a déjà été question plus haut.

En vain avons-nous parcouru les 32 pages de ce livret pour chercher l'expression "Sainte Trinité", espérant qu'au moins dans les chapitres suivants serait expliqué ce dogme fondamental du christianisme. Rien de rien ! Pas de trace du Dieu Un et Trine. La vraie nature de Dieu n'est ni expliquée ni mentionnée ! Peut-être ne veut-on pas blesser les "frères musulmans" ou les "frères aînés", les Juifs ? Mais ce livre ne se définit-il pas dans le sous-titre "*Texte de religion catholique pour le premier cycle de l'école élémentaire*" ? Comment peut-on prétendre enseigner la religion catholique et ne pas parler de la Sainte Trinité ? Je crois que nos légitimes interrogations resteront sans réponse, mais serviront à faire réfléchir nos lecteurs.

Autres omissions coupables. Il serait trop long de dresser la liste de toutes les erreurs relevées dans ce "livre de religion" (qu'il serait plus correct d'appeler livre d'irreligion !) : nous nous contenterons de signaler certaines omissions, à notre avis, très graves. Nous n'avons pas trouvé le dogme du "péché originel" qui est remplacé par un plus simple "*la désobéissance et la promesse*". Puisque la notion de péché, de faute, n'est pas expliquée, on ne trouve par conséquent pas le concept de "rédemption" (un autre mystère principal de notre

L'imprimatur du livre "Come l'albero"

Conferenza Episcopale Italiana
Prot. 1147/96
NULLA OSTA
Roma, 14 ottobre 1996



Camillo card. Ruini
Presidente

IMPRIMATUR
Prot. 2029/42, fasc. 1/2
Bologna, 22 ottobre 1996



† Claudio Stagni
Vicario Generale

Seconda ristampa: Agosto 1998

Foi qui est volontairement omis). En effet, si l'on ne sait pas ce qu'est le péché, on ne comprend pas à quoi sert la rédemption et de quoi les hommes devraient être rachetés ; ces concepts fondamentaux sont remplacés par un vague et indéfini "Jésus. Il est né pour tous" ⁽⁹⁾ et "Jésus aide celui qui souffre" ⁽¹⁰⁾. On dit de Jésus qu'il est le "fils de Dieu", mais ceci est insuffisant et équivoque (tout chrétien est "fils de Dieu" par adoption au moyen de la grâce sanctifiante. Jésus l'est par Nature) si on n'affirme pas clairement qu'il est Dieu et qu'on n'explique pas que dans sa Personne sont unies la nature divine et la nature humaine. La résurrection elle-même ("La lumière du ressuscité illumine le monde") est plutôt inintelligible du fait de l'omission précédente du péché originel. Même les dix commandements et les sept sacrements sont omis ; peut-être sont-ils eux aussi considérés comme dépassés ou plus à la mode. La tactique du modernisme consiste en effet en la non-affirmation d'une vérité qui est ainsi "dépassée" et qui n'est plus crue.

Modernisme. La définition de l'autel est en conformité avec la Nouvelle Messe de Paul VI : « l'autel, c'est une table toujours "dressée", qui nous rappelle la dernière cène de Jésus » ⁽¹¹⁾.

À la page 17, nous trouvons une poésie multiethnique où l'accent négatif est mis sur les anges et sur les bergers, personnages traditionnels de la crèche catholique : « J'AI DANS LE CŒUR UNE CRÈCHE / SANS ANGES VOLANT, AVEC / SEULEMENT UN VAGISSEMENT DE NOUVEAU-NÉ. / JE NE VEUX PAS DE BERGERS / NI DE TROUPEAUX SUR LES MONTS, / MAIS UN BOUQUET DE CŒURS / ET DES YEUX DE VISAGES AFRICAINS, / CHINOIS ET INDIENS ».

Le jugement global sur ce texte ne peut qu'être profondément négatif : dans tout ce qu'il ne dit pas, il favorise l'erreur, est confus, porte à l'indifférentisme et contribue à donner de la religion une image édulcorée et forcément bonasse ; tout à fait conforme aux directives de Vatican II.

Conclusion

Il est vraiment triste de constater que des livres aussi hétérodoxes (pour ne pas

dire hérétiques) sont imprimés avec les approbations ecclésiastiques requises de la CEI et signées par le cardinal Ruini. Nous nous demandons : les évêques qui les font adopter dans leurs diocèses ont-ils lu ces livres ? Avec quelle conscience permettent-ils que de telles énormités soient enseignées (ou que les vérités fondamentales soient tues) aux enfants et aux jeunes catholiques ? Ces livres semblent enseigner une "nouvelle religion" qui n'est pas la religion catholique. Les évêques et les autorités ecclésiastiques compétentes ont le devoir précis de veiller sur l'orthodoxie des textes auxquels ils donnent l'imprimatur comme saint Pie X y exhortait dans l'encyclique *Pascendi* contre les modernistes : « ...faites tout au monde pour bannir tout livre pernicieux, recourant, pour cela, s'il en était besoin, à l'interdiction solennelle. [...] Ne vous laissez pas arrêter, Vénérables Frères, au fait que l'auteur a pu obtenir d'ailleurs l'Imprimatur ; cet Imprimatur peut être apocryphe, ou il a pu être accordé sur examen inattentif, ou encore par trop de bienveillance ou de confiance à l'égard de l'auteur, ce qui arrive peut-être quelquefois dans les Ordres religieux (...). Il est encore du devoir des évêques, en ce qui regarde les droits entachés de modernisme et propagateurs de modernisme, d'en empêcher la publication, et, publiés, d'en empêcher la lecture [...]. Nous voulons donc que les Évêques, méprisant toute crainte humaine, foulant aux pieds toute prudence de la chair, sans égard aux criailleries des méchants, suavement, sans doute, mais fortement, prennent en ceci leur part de responsabilité, se souvenant des prescriptions de Léon XIII, dans la Constitution Apostolique "Officiorum" : "Que les Ordinaires, même comme Délégués du Siège Apostolique, s'efforcent de proscrire les livres et autres écrits mauvais, publiés ou répandus dans leurs diocèses, et des les arracher des mains des fidèles" ». Nous espérons que cet article fasse réfléchir qui de droit, et si avant il y a eu négligence, qu'on intervienne maintenant pour mettre fin à l'enseignement de doctrines aussi hétérodoxes ⁽¹²⁾, afin que la vérité triomphe et que l'erreur soit condamnée.

Une dernière réflexion : combien sont loin de la clarté et de la simplicité du catéchisme de saint Pie X ces livres de religion

modernes (et modernistes) ; comme ils sont loin aussi du “*est est non non*” évangélique ! En pensant, enfin, aux pauvres enfants qui doivent se “former” sur ces textes, nous vient à l’esprit l’Évangile où le Seigneur dit : “*Mais quand le Fils de l’homme viendra, trouvera-t-il encore la foi sur la terre ?*” (Lc XVIII, 8). Pour ceux qui ont écrit ces textes et ceux qui les ont approuvés, nous vient à l’esprit cet autre passage de l’Évangile où Jésus dit : “*Il est impossible qu’il n’arrive des scandales ; mais malheur à celui par qui ils arrivent ! Il vaudrait mieux pour lui qu’on mît autour de son cou une meule de moulin et qu’on le jetât dans la mer, plutôt que de scandaliser un de ces petits*” (Lc XVII, 1-2).

Notes

1) Tout catholique est tenu à se soumettre avec assentiment intérieur aux décrets de la Commission Biblique Pontificale puisqu’il s’agit d’un organe du Saint-Siège assimilé aux Sacrées congrégations Romaines, ainsi que le déclarait le pape saint Pie X : “C’est pourquoi Nous considérons qu’il faut déclarer et ordonner, comme Nous déclarons et ordonnons expressément, que tous sans exception sont tenus en conscience d’obéir aux décisions de la Commission biblique pontificale, à celles qui ont été émises comme à celles qui le seront, de la même manière qu’aux décrets des Sacrées Congrégations qui ont trait à la doctrine et qui ont été approuvées par le souverain pontife ; que tous ceux qui, en paroles ou par des écrits, attaqueront ces décisions ne pourront éviter la note de désobéissance ou de témérité, et se chargeront la conscience d’une faute grave, sans parler du scandale qu’ils peuvent causer et d’autres responsabilités qu’ils peuvent encourir devant Dieu pour leurs propos différents, téméraires et erronés, comme souvent, en ces matières” (*Les décisions de la C.B.P. et les peines contre les transgresseurs des prescriptions antimodernistes, motu proprio* de saint Pie X 18/11/1907, in EB 271 ; D 2113).

2) FLAVIO PAJER, *la Religione i fatti i segni la vita*, op. cit., vol. I.

3) FLAVIO PAJER, *la Religione i fatti i segni la vita*, op. cit., vol. II, p. 12. Mais qui est cet auteur qui maltraite ainsi la Sainte Église, sa Mère ? En cherchant sur internet, j’ai découvert que “**Flavio Pajer** est enseignant de Pédagogie et Didactique des religions à l’Université Pontificale Salésienne de Rome et à l’Université Catholique d’Abidjan (Côte-d’Ivoire). Il s’est occupé de théories de l’éducation, avec un regard particulier sur l’éducation religieuse, et de la question de la liberté religieuse dans la société européenne, sur l’issue de la modernité et l’hégémonie culturelle de la tradition chrétienne”. Pajer se révèle être un œcuméniste acharné puisqu’en 2000 il fut cosignataire, avec des théologiens protestants, d’une “*Déclaration conjointe des théologiens catholiques Flavio Pajer, Carlo Molari et Luca De Santis et des théologiens évangéliques Ermanno Genre et Paolo Ricca*” par laquelle ils critiquent la “*Note sur l’expression ‘églises sœurs’*” et la Déclaration *Dominus Jesus* de

la Congrégation pour la Doctrine de la foi du cardinal Ratzinger. Dans cette déclaration conjointe, on affirme entre autres que : « *Le choix œcuménique est irréversible pour tous. Du côté catholique il a été affirmé avec autorité : “Au Concile Vatican II, l’Église catholique s’est engagée de manière irréversible à prendre la voie de la recherche œcuménique, se mettant ainsi à l’écoute de l’Esprit du Seigneur qui apprend à lire attentivement les ‘signes des temps’ (Ut unum sint, n. 3)”* ». Pajer a travaillé à l’« édification de la “maison commune” de la chrétienté européenne, dans les assemblées de Bâle (1989) et Graz (1997) » et à la “*Déclaration commune sur la justification par la foi*” de l’Église catholique et de la Fédération des Églises luthériennes, ainsi qu’au “*Texte commun sur les mariages mixtes*” approuvé par l’Église catholique et par l’Église vaudoise. Malgré tout, ce “théologien œcuméniste” qui critique (à gauche) Ratzinger, semble jouir de l’entière confiance de la CEI qui lui accorde l’*imprimatur* pour ses livres et les adopte pour l’enseignement de la Religion dans les écoles. “Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es...” dit le dicton populaire.

4) FLAVIO PAJER, op. cit., vol. II, p. 19.

5) FLAVIO PAJER, op. cit., vol. II, p. 28.

6) FLAVIO PAJER, op. cit., vol. II, p. 40.

7) FLAVIO PAJER, op. cit., vol. II, pp. 53-54.

Quelques lignes auparavant, on trouve l’éloge du Bohémien : “Jean Hus qui accepta le supplice du bûcher pour défendre le primat de l’Évangile contre l’abus du pouvoir politique et l’autoritarisme de l’Église”.

8) Traduction du titre : “*Comme l’arbre. Texte de religion catholique pour le premier cycle de l’école élémentaire*”. Ce livre a lui aussi le *Nihil Obstat* de la CEI, du 14/10/1996 signé par le cardinal Camillo Ruini, et l’*imprimatur* de la curie de Bologne (22/10/1996).

9) “*Come l’albero. Testo di religione...*” op. cit. p. 17.

10) “*Come l’albero...*” op. cit. p. 23.

11) “*Come l’albero...*” op. cit. p. 30.

12) L’orthodoxie de l’enseignement de la doctrine religieuse aux enfants a toujours été une préoccupation constante de l’Église et des derniers papes comme on peut le constater par les citations rapportées ci-dessus qui complètent celles de *Pascendi* de saint Pie X.

Pie VII : “*DIU SATIS*” (15 mai 1800) : « ... Il est cependant une portion de ce troupeau qui, plus que toutes les autres, réclame tout ce que votre tendresse paternelle peut vous inspirer d’attention, d’application, d’intérêt et d’activité : c’est le jeune âge [...] Quels sont les supérieurs qui dans les séminaires et les collèges reçoivent sous leur responsabilité l’enfance ou la jeunesse ? Quelles leçons y donne-t-on, quel est le choix des maîtres ? Quelles classes y sont établies ? Autant de points qui doivent attirer toutes vos observations, toutes vos investigations, toute votre sagacité ; ayez l’œil ouvert sur tout. Excluez, repoussez au loin ces “loups ravisseurs qui n’épargneraient point ce troupeau” d’agneaux innocents. S’il s’en glisse, chassez-les au plus tôt sans pitié, “en vertu de la puissance que le Seigneur vous a donnée pour l’édification” ».

Pie IX : “*NOSCITIS ET NOBISCUM*” (8 décembre 1849) : « Veillez à ce qu’en rien ni pour rien, mais surtout en ce qui touche les choses de la Religion, on n’emploie dans les écoles que des livres exempts de tout soupçon ».



Lettre à la rédaction (les consécrations épiscopales selon le nouveau rite)

Monsieur l'Abbé,

Un ami m'a envoyé votre revue *Sodalitium* n° 54 fr. et j'ai apprécié votre doctrine sur l'élection du Pape. Vous soutenez, à raison, qu'à partir de Paul VI compris le Pape n'est plus Pape – formaliter –. Que pensez-vous des évêques consacrés depuis lors? (...)

Dr. C. M., Paris.

Cher lecteur,

La position de l'Institut sur l'épiscopat depuis le Concile Vatican II est toujours la même depuis vingt ans, autrement dit depuis sa fondation.

Pour ce qui est du pouvoir de juridiction, les évêques nommés par les occupants du Siège apostolique (Paul VI, Jean-Paul Ier et Jean-Paul II) n'ont pas l'autorité, pas plus que ne l'ont les occupants en question. Pourtant ils ont été canoniquement nommés aux divers sièges épiscopaux. Par conséquent, s'ils témoignaient publiquement de la foi catholique et abjuraient les erreurs enseignées par Vatican II, ils pourraient recevoir en acte l'autorité, devenir formellement évêques de l'Eglise catholique et agir en son nom.

Quant au pouvoir d'ordre, votre question concerne la licéité et la validité du nouveau rite de consécration épiscopale, promulgué le 18 juin 1968 et entré en vigueur le 6 avril 1969 ("dans l'intervalle, écrit Mgr Bugnini, le rite fut concédé 'ad experimentum' pour des cas particuliers"). Sur la question il ne manque pas d'études sérieuses et fondées, et notre revue, en son temps, (n° 47, décembre 1998, pp. 80-82), signala les études, tout à fait officielles, du Père Van Gunten o.p. sur l'invalidité des ordinations anglicanes (*Fontes archivi Sancti Officiali Romani, La validité des ordinations anglicanes, Olschki, Firenze, 1997*, avec préface du cardinal Ratzinger);

dans cette étude l'auteur et son disciple le Père Morerod admettaient la ressemblance impressionnante entre la réforme anglicane et la réforme montinienne de la liturgie du sacrement de l'Ordre. Or Léon XIII déclara invalides les ordinations anglicanes (lettre *Apostolicæ curæ*).

Notre position en ce qui concerne la licéité est la suivante: il n'est pas licite à un prêtre ou à un évêque catholique d'utiliser les livres liturgiques réformés suite à Vatican II, et il n'est pas licite à un catholique de recevoir les sacrements administrés selon ces rites réformés, non plus que de prendre une part active à ces cérémonies liturgiques.

Quant au problème de la validité, il peut être examiné de deux points de vue, l'intrinsèque et l'extrinsèque. Dans le premier cas, on devra évaluer si dans les rites réformés subsistent les conditions pour la validité des sacrements: la forme, la matière, le ministre validement ordonné qui ait l'intention de faire ce que fait l'Eglise. La forme et la matière peuvent prendre une signification différente – dans certains cas – selon le contexte. L'intention du ministre ne dépend pas de sa foi ou de sa vertu. Etant interne, on ne peut en être juge; on peut en juger cependant dans la mesure où elle est manifestée extérieurement. Si le ministre adopte le rite de l'Eglise, il manifeste – sauf preuve du contraire – qu'il a l'intention de l'Eglise; s'il n'adopte pas le rite de l'Eglise, il manifeste l'intention contraire.

Cette observation nous introduit au critère extrinsèque auquel nous faisons allusion plus haut. Avant même d'examiner le texte et le contexte des rites réformés, nous devons nous demander s'ils sont, oui ou non, des rites de l'Eglise catholique. En effet un rite liturgique de l'Eglise catholique ne peut poser de problèmes de licéité ou, encore moins, de validité. Il est certainement licite, et il est même de notre devoir, d'utiliser le rite de l'Eglise catholique. Un rite de l'Eglise ne peut causer l'invalidité du sacrement. Enfin, il ne peut rien y avoir de contraire à la foi ou à la morale dans un rite de l'Eglise. Par conséquent, si le rite de la Messe et celui des sacrements, y compris celui de l'ordination épiscopale, ont été promulgués après Vatican II par un Pape

légitime, ils sont – cela ne fait pas de doute – des rites de l’Eglise catholique, ils ne peuvent être mauvais, illicites ou invalides. Si, au contraire Paul VI n’a jamais été ou n’était déjà plus le Vicaire du Christ lorsqu’il a inauguré la réforme liturgique post-conciliaire, rien ne nous garantit leur validité, car il ne s’agit pas de rites de l’Eglise catholique. Sur ce point, la Fraternité Saint-Pie X est dans l’erreur en pensant qu’un rite approuvé par le Pape (tel est Paul VI à leurs yeux) peut être mauvais, illicite ou carrément, en certains cas, invalide (pour la Fraternité, par exemple, il faut considérer comme invalide le nouveau rite de la confirmation et, pour Mgr Tissier de Mallerai, le rite de l’ordination épiscopale).

L’*Institut Mater Boni Consilii*, en soutenant que le Siège apostolique est formellement vacant (mais pas matériellement) depuis au moins le 7 décembre 1965, considère que tous les livres liturgiques promulgués après cette date ne sont pas des livres liturgiques de l’Eglise catholique et par conséquent que – depuis lors – la Messe célébrée selon le nouveau rite et les sacrements conférés à ses administrés selon le rite post-conciliaire sont de validité douteuse et donc, vu le “tutorisme” en matière de validité des sacrements – comme pratiquement nuls et invalides. Ceci vaut également pour le nouveau rite de consécration épiscopale qui vous intéresse. Unique exception, en principe, à cette règle: les sacrements de baptême et de mariage, puisque, pour le premier, la formule trinitaire et l’emploi de l’eau toute simple suffisent à la validité, et que le second dépend seulement du consentement des époux (quand on n’est pas tenu à la forme canonique du mariage).

Récemment, une campagne a été lancée, via “internet”, par une association de “traditionalistes” et “sédévacantistes” français sur le thème de l’invalidité des consécrations épiscopales selon le nouveau rite. Le but de cette campagne: démontrer que l’“Eglise conciliaire” est une fausse église à la traîne de l’église anglicane, car ses évêques n’ont pas été validement consacrés. Cette campagne informatique a aussi pour but d’attaquer “Mgr Sanborn”, “Verrua” etc, lesquels auraient tu cette vérité, tandis

que Mgr Lefebvre, aux intentions toujours excellentes et de parfaite bonne foi, aurait été trompé à ce propos par ses mauvais conseillers. A qui lance lesdites campagnes, nous voudrions suggérer une plus grande prudence. Les prêtres américains ont traité de ces sujets dès 1981, bien avant que cette association s’aperçoive, c’était avant-hier, de l’invalidité des nouveaux rites. Et “Verrua” a aussi toujours soutenu cette position. Par ailleurs, il n’est pas vrai que, n’étant pas validement consacrés, les évêques conciliaires ne peuvent en aucune façon occuper les sièges épiscopaux matériellement et, en cas d’abjuration des erreurs, également formellement. On sait en effet que, dans l’Eglise, la juridiction n’est pas le pouvoir d’ordre, et qu’un laïc peut être élu Pape ou nommé évêque d’un diocèse sans posséder encore le caractère sacerdotal ou épiscopal. En ce cas, il suffit que le laïc en question (ou simple clerc ou prêtre) accepte d’être ordonné, au moins *sub conditione*. C’est pourquoi les évêques qui occupent les sièges épiscopaux quoique n’ayant pas reçu validement la consécration épiscopale, conservent la nomination canonique à leur siège épiscopal, et, par conséquent, sont encore “évêques materialiter” pour ce qui regarde la juridiction, même s’ils ne sont pas évêques pour ce qui regarde le pouvoir d’ordre. Ceci vaut aussi pour un élu éventuel au Siège de Pierre dans un futur conclave: même s’il n’avait pas reçu une consécration épiscopale valide, il resterait toujours la personne canoniquement désignée au pontificat. Enfin, on oublie que tous les évêques en communion avec Jean-Paul II (et donc évêques *materialiter*) qui ont été consacrés avec le rite oriental ou tout autre rite traditionnel, sont réellement évêques quant au pouvoir d’ordre; il n’est donc pas vrai que ladite “église conciliaire” n’aurait plus ou n’aura plus d’ici peu des évêques validement consacrés dans ses rangs. Aussi la conclusion que cette association prétend tirer du fait que le nouveau rite de consécration épiscopale peut être invalide est totalement privée de fondement, et ne porte pas la moindre atteinte à la thèse dite de Cassiciacum.



Faux faussaires et vrais calomnieux. La revue “*Sub Tuum Præsidium*” a le devoir de se rétracter, et tous, nous avons besoin de réfléchir

Par M. l'abbé Francesco Ricossa

C'est en 1978 que l'abbé Vincent-Marie Zins fut ordonné diacre par Mgr Marcel Lefebvre, à Ecône. Expulsé ensuite du séminaire de la Fraternité Saint-Pie X, il n'a jamais reçu le sacerdoce, mais il est demeuré fidèle aux obligations qui dérivent de l'ordre sacré reçu en son temps. Il publie depuis quelques années à Saint-Léger-en-Charnie une revue sédévacantiste intitulée *Sub Tuum Præsidium* dont il est l'unique collaborateur. J'ai sur mon bureau trois numéros de sa revue (78-79-80, respectivement de juin, novembre et décembre 2004) entièrement consacrés à combattre la Thèse théologique dite de *Cassiciacum* du Père M.-L. Guérard des Lauriers, thèse adoptée depuis 1986 par notre revue *Sodalitium* et par l'Institut *Mater Boni Consilii*. L'abbé Zins y annonçait la publication de deux autres numéros dédiés à la Thèse et à ce qu'il appelle le “guérardisme”, numéros qui devraient être déjà parus mais qui ne me sont pas parvenus (je ne suis pas abonné à la revue); j'ignore donc le contenu des numéros 81 et 82 (s'ils ont été édités). D'ailleurs, il n'est pas dans les intentions de cet article de répondre aux interminables objections de l'abbé Zins et qui durent depuis des années.

Par contre, il est de mon devoir, par respect pour le bon renom de mon sacerdoce et de la revue que je dirige, de répliquer à une accusation très grave, et tout aussi injustifiée, qui m'est adressée: celle d'être un faussaire. Les lecteurs des deux revues (*Sodalitium* et *Sub Tuum Præsidium*) pourront en effet éventuellement discuter librement de la validité de la Thèse de *Cassiciacum*, comme de toute autre thèse théologique (entre autres celle de l'abbé Zins); peut-être aussi n'arriveront-ils pas à s'y retrouver dans la discussion ... Mais l'authenticité ou la fausseté d'un document est facile à constater. A chacun donc de juger qui est le faussaire et qui, éventuellement est le calomniateur. Enfin,

de cet épisode, je me permettrai de tirer une leçon utile à tous, et qui dépasse la question à l'origine de cette réflexion.

La grave accusation de *Sub Tuum Præsidium*

...Se trouve dans le n. 79, septembre 2004, aux pages 9 et 10, au point 15 e). L'auteur écrit: “*Un artifice semblable [à un autre attribué à la revue *Sous la Bannière*, n.d.a.] a été employé dans la revue ‘guérardienne’ *Sodalitium*, n. 44 (7/1997) [édition française, n.d.a.]. Après avoir cité (note 39, p. 21) un authentique décret du Saint-Office, daté du 13/3/1669, distinguant en des ordinations schismatiques la validité du rite employé du caractère illicite et peccamineux, l'abbé Ricossa cite un pseudo-décret du 6/6/1639 permettant d'absoudre ceux s'étant adressés en raison d'une juste cause à des évêques schismatiques pour des ordres sacrés, avec l'étonnante et contradictoire justification: puisqu'ils ne pèchent pas en le voulant, suivi de ce commentaire [de l'abbé Ricossa, n.d.a.]: ‘Ce décret n'est plus en vigueur, mais il confirme combien il est faux de dire que le fait de recevoir les ordres d'un acatholique implique, toujours et en soi, un péché de schisme ou d'hérésie...’” (p. 9 de *Sub Tuum Præsidium*).*

Après avoir cité *Sodalitium*, l'abbé Zins poursuit entre crochets: “*Or, parmi les réponses des Sacrées-Congrégations, la collection officielle (Collactanea) de ceux du Saint-Office ne comporte pas celle prétendue [réponse, n.d.a.] à la date indiquée de 1639. Ce que sait l'abbé Ricossa qui, dans une correspondance privée du 4/7/1995, a pu fournir une photocopie d'une page de l'Edition Collactanea pour le vrai décret, mais a usé d'un simple texte tapé à la machine pour le faux!?’” (p. 10).*

L'abbé Zins, triomphant, peut ainsi appliquer au faussaire (l'abbé Ricossa) le canon 2360 du code de droit canon: “§1. *Tous les fabricateurs ou faussaires de lettres, décrets ou rescrits du Siège Apostolique, et ceux qui utilisent en le sachant de tels faux encouront ipso facto une excommunication spécialement réservée au Siège Apostolique.* § 2. *Les clercs commettant ce délit doivent être en outre sou-*

mis à d'autres peines qui peuvent aller jusqu'à la privation du bénéfice, office, dignité et pension ecclésiastiques; les religieux doivent être privés de tous les offices qu'ils ont et de leur voix active ou passive, en plus d'autres peines établies en leurs propres constitutions." (p. 10 de *Sub Tuum Præsidium*).

Ne jouissant d'aucune pension, dignité, office et bénéfice ecclésiastiques... je n'ai risqué que l'excommunication! Et le lecteur de *Sub Tuum Præsidium*, n'ayant pas la possibilité de vérifier les affirmations de l'abbé Zins, aura la certitude que le 'guérardien' abbé Ricossa est un faussaire de décrets pontificaux excommunié ou dans la meilleure des hypothèses il nourrira des soupçons à son égard. Il est évident que, si cela était vrai, personne ne pourrait plus avoir confiance en l'abbé Ricossa, ni en tant qu'homme ni en tant que prêtre, ni avoir confiance par conséquent en la revue qu'il dirige. Mais si, par contre, l'accusation est calomnieuse, quelle confiance pourra-t-on avoir désormais dans les écrits de l'abbé Zins contre la Thèse de Cassiacum? La "bérésina doctrinale du guérardisme" ne deviendrait-elle pas plutôt la "bérésina morale" de l'abbé Zins?

Le texte de l'abbé Ricossa mis sous accusation

Voyons maintenant le texte de l'abbé Ricossa mis sous accusation par l'abbé Zins. Ce texte se trouve effectivement dans le n° 44 de l'édition française de *Sodalitium*, à la note 39 de la page 21. Dans l'édition italienne il s'agit de la note 39, à la p. 29, de l'opuscule: *Le Consacrazioni Episcopali nella situazione attuale della Chiesa. Risposta all'articolo di don H. Belmont* édité par notre *Centro Librario Sodalitium*, et toujours en vente actuellement. Pour la question qui nous intéresse, voici ce que dit la "fameuse" note 39:

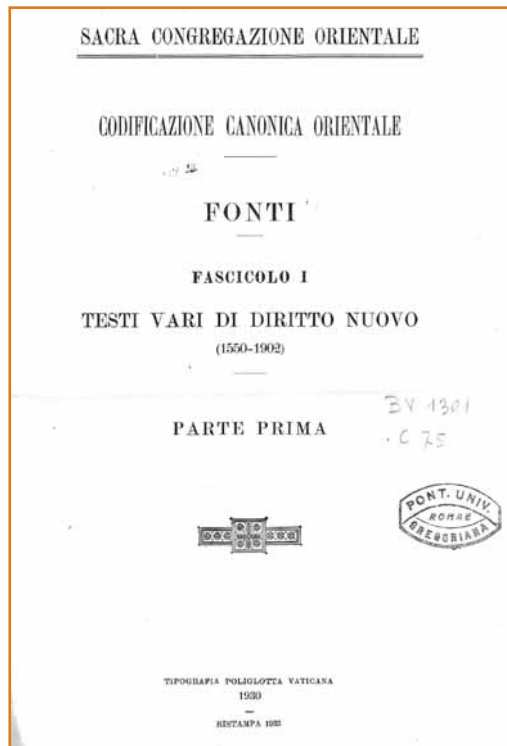
"A propos d'évêques sacrés par des acatholiques, voir également le décret du Saint-Office du 13/03/1669 (la consécration est valide mais illicite, ce pour quoi l'évêque doit être dispensé de l'irrégularité et relevé de la suspens a divinis) cf. Collectanea S. Congregationis de Propaganda Fide, vol. I, n. 177,

Roma, 1907. Un décret du Saint-Office du 06/06/1639 se montre encore plus large. Il permet de recevoir les ordres sacrés 'd'Evêques grecs et le plus souvent schismatiques'... s'il existe une cause juste! ("Posse absolvi volentes ex iuxta causa accedere ad episcopos schismaticos excommunicatos toleratos, cum taliter volendo non peccent") (Codificazione Canonica Orientale - Fonti, fasc. I, part. I, Typographia Polyglotta Vaticana, 1930, p. 79). Ce décret n'est plus en vigueur, mais il confirme combien il est faux de dire que le fait de recevoir les ordres d'un acatholique implique, toujours et en soi, un péché de schisme ou d'hérésie, comme le prétend l'abbé Zins".

Ce que *Sub Tuum Præsidium* a caché à ses lecteurs

Le lecteur de *Sodalitium* (pas celui de *Sub Tuum Præsidium*) a maintenant sous les yeux les deux textes, celui de l'abbé Zins, qui cite l'abbé Ricossa, et celui de l'abbé Ricossa lui-même. Une chose saute aux yeux immédiatement: l'abbé Ricossa avait cité – dans ses moindres détails – la source du décret de 1639 qui, pour l'abbé

Frontispice du livre cité "Codificazione Canonica Orientale - Fonti"



Zins, serait un faux. Le décret de 1639 – faux? authentique? – se trouverait pour l'abbé Ricossa dans un volume de 1930, imprimé au Vatican, et intitulé *Codificazione Canonica Orientale. Fonti*. Ce “détail” a été omis par l'abbé Zins. Les lecteurs de *Sub Tuum Præsidium* l'ignorent. C'est ainsi que l'abbé Zins peut leur expliquer avoir cherché ce décret dans la *Collectanea*, et ne pas l'avoir trouvé. Donc il s'agit d'un faux! Le problème – pour la bonne foi de l'abbé Zins – réside dans le fait que j'ai indiqué de façon précise la source du décret en question, et que cette source n'est pas la *Collectanea*, mais le volume *Codificazione Canonica Orientale*. L'abbé Zins ne l'ignore pas. Ses lecteurs, oui, parce que l'abbé Zins le leur a caché. Si *Sub Tuum Præsidium* avait cité ma note in extenso, personne n'aurait été surpris du fait que l'abbé Zins n'ait pas trouvé dans un livre un décret qui était indiqué comme se trouvant dans un autre...

La correspondance privée de l'abbé Ricossa. Ne valait-il pas mieux chercher dans une bibliothèque?

Mais l'abbé Zins n'est pas d'accord avec le décret du Saint-Office de 1639, qui contredit ses certitudes. DONC ce doit être un faux. Un faux de l'abbé Ricossa. Pour en avoir la certitude, le rédacteur unique de *Sub Tuum Præsidium* aurait dû avoir la patience de chercher, dans une bibliothèque bien fournie le volume indiqué comme source par l'abbé Ricossa. Eh bien non. L'abbé Zins fait appel à la correspondance privée de l'abbé Ricossa avec une tierce personne. Une lettre de 1995 (l'article est de 1997). Dans ladite lettre privée, l'abbé Ricossa n'envoyait pas à son correspondant la photocopie du “vrai” décret, tiré de la *Collectanea*, mais seulement un texte tapé à la machine du “faux” décret. Ce détail est exact, mais tant mon correspondant que l'abbé Zins, se sont bien gardés de m'en demander le motif: pour l'abbé Zins tout était clair, évident: le texte du décret, c'est moi, le faussaire “guérardien” qui l'avais inventé et tapé à la machine...

Cet incident me permet de rendre à chacun ce qui lui est dû, en l'occurrence de donner à l'abbé Sanborn ce qui revient à l'abbé Sanborn. Oui, parce que le texte des

deux décrets n'est pas le fruit de mes longues recherches (et encore moins de mes inventions), mais il est le fruit des patientes et scrupuleuses recherches du révérend Donald Sanborn (à ce jour, Mgr Sanborn) menées en 1991 à la bibliothèque de l'Université pontificale de Washington, qui me communiqua le résultat de ses études par une lettre du 3 mai 1991. La lettre en question accompagnait un vaste dossier de documents sur le thème des consécrations épiscopales, parmi lesquels figuraient les deux fameux décrets, le “vrai”, photocopié à partir du volume de la *Collectanea*, et le “faux” (pour l'abbé Zins) seulement tapé à la machine: l'abbé Sanborn, évidemment, n'avait pas pensé à le photocopier. Dans le texte tapé à la machine que m'envoyait l'abbé Sanborn (texte en possession de l'abbé Zins grâce à mon correspondant), la date du décret n'est pas celle du 6 juin 1639, comme je l'ai écrit par erreur, mais du 7 juin 1639: le lendemain.

Un texte faux, inventé, donc, que celui que m'a envoyé l'abbé Sanborn en 1991 et que je cite dans un opuscule de 1997? L'abbé Zins aurait dû vérifier en bibliothèque. Il ne l'a pas fait. C'est moi qui l'ai fait.

Le “faux” décret se trouve effectivement dans la source citée. Nous en avons (et publions) les preuves [p. 50]

Il ne m'a pas été nécessaire de me déplacer. Il m'a suffi de demander à deux amis romains de contrôler à la Bibliothèque de l'Université pontificale grégorienne. Voici la photocopie du frontispice de la *Codificazione Canonica Orientale*, volume publié par la *Sacrée Congrégation Orientale*. Et voici les photocopies des pages 79 et 81 avec le décret en question (la page 80 est blanche). Décret authentique, on ne peut plus authentique. Mais alors, calomnie authentique aussi que celle publiée à mon endroit et à l'endroit de *Sodalitium* par l'abbé Zins.

La gravissime accusation est donc une calomnie qui doit être publiquement rétractée

Étant établi que l'accusation émise par *Sub Tuum Præsidium* est fautive, il ne reste qu'à rappeler ce qu'enseigne le catéchisme.

ciis facultas concederetur continuandi exercitia catholica in ecclesiis catholicorum, in quibus haeretici, quorum violentiis non potest resisti, sua execranda exercitia habent, Congregatio dixit S. Officium in huiusmodi negotio die 13 iunii huius anni (1634) rescripsisse in haec verba: Eñi DD. Cardinales censuerunt scribendum esse Nuntio Helvetico, ut ex se dicat missionariis ut suam continent possessionem, et proinde iuxta praedictum rescriptum praefato Nuntio scribendum esse.

*Prop. Congr. part. 4. VII. 1634, N.º 3.
- Atti, fol. 246.*

(BIZ.). *Greci (Zante).*
Communicatio in divinis.

Proposito dubio Episcopi Zacynthi de Laude Graecorum, hoc est, de Polychronismo sive de laudibus et acclamationibus qui tam Romano Pontifici pro tempore existenti tam Patriarchae Constantinopolitani idem pro tempore existenti a clero graeco in cathedrali ecclesia latina, praesente Episcopo latino, fieri consueverant, ... Patres fuerunt concordēs, Episcopum praedictum non debere assistere, sed repellere Graecos a sua ecclesia hoc laudum (!) concinentes, si poterit... quia Patriarchae Constantinopolitani sunt non solum schismatici, sed haeretici, et propterea non laudandi, sed execrandi, et propter verbum « Oecumenicus » ... (sequitur longior demonstratio).

*Prop. Congr. part. 30. VIII. 1636, N.º 2.
Atti, fol. 158.*

(BIZ.). *Greci.* **Communicatio in divinis.**

Come devono portarsi con quelli, che vanno a confessarsi con animo di andare a ricevere gli Ordini sacri da Vescovi greci, e per lo più scismatici et eretici, e simoniaci, dalli quali non sono ordinati senza pagamento. - Posse

absolvi volentes ex iusta causa accedere ad Episcopos schismaticos excommunicatos toleratos, cum taliter volendo non peccent; volentes accedere ad simoniacos communicando cum ipsis in crimine non posse.

S. Off., 7. VI. 1639, N.º 5.

(BIZ.). *Greci.* **Communicatio in divinis et cum Simoniacis.**

Se sia lecito assolvere sacramentalmente coloro che si accostano al Confessore bona fide, pensando di non aver peccato, e di non essere incorsi in censure, ne in pena veruna per aver ricevuti gli Ordini sacri nella sudetta maniera (cioè, da Vescovi dissidenti e simoniaci), e se devan lasciarsi in quella bona fede. - Posse absolvi, quatenus egeant, ab habente auctoritate, et admonendos esse ut in caeteris peccatis.

S. Off., 7. VI. 1639, N.º 6.

(ANT.). *Syri.* **Communicatio in divinis.**

Quid facere debeat Episcopus Jacobitarum nuper ad fidem catholicam conversus cum illis presbyteris, qui in eorum missis nominant, diaconis mediantibus, Dioscorum et alios, a quibus nomen acceperunt Jacobitae, nec ad hoc retrahi (tradere in textu) non potest. - Negative (sic!).

S. Off., 4. IV. 1658, N.º 2.

(ANT.). *Syri.* **Communicatio in divinis.**

An possit Episcopus Jacobitarum nuper ad fidem catholicam conversus eorum (id est, suorum sacerdotum itidem nuper conversorum) exsequiis et funeralibus interesse, etiamsi aliqui eorum obierint in haeresibus. - Negative.

S. Off., 4. IV. 1658, N.º 6.

En évidence, le décret cité par le livre "Codificazione Canonica Orientale - Fonti" (la p. 80 est blanche)

Je citerai le grand catéchisme de saint Pie X (*Itinéraires*, suppl. au n. 143, mai 1970, Chap III: Les commandements qui concernent le prochain. \$5.- 8ème commandement, pp. 183-184) :

Qu'est-ce que le mensonge pernicieux?

Le mensonge pernicieux est l'affirmation d'une chose fausse qui fait tort au prochain.

Quel péché est le mensonge?

Quand le mensonge est joyeux ou officieux, c'est un péché véniel; mais s'il est pernicieux, c'est un péché mortel si le préjudice causé est grave.

Pour celui qui a péché contre le huitième commandement, suffit-il qu'il s'en confesse?

Pour celui qui a péché contre le huitième

commandement, il ne suffit pas qu'il s'en confesse; il est obligé de rétracter ce qu'il a dit de calomnieux contre le prochain, et de réparer du mieux qu'il le peut les dommages qu'il lui a causés.

Que nous ordonne le huitième commandement?

Le huitième commandement nous ordonne de dire quand il le faut la vérité, et d'interpréter en bien, autant que nous le pouvons, les actions de notre prochain.

Une leçon pour nous tous

Les paroles de saint Pie X m'incitent à laisser le triste épisode dont j'ai parlé jusque-là, pour aborder le problème plus général de la calomnie et de la diffamation.

Il est des revues – même catholiques et même fidèles à la tradition – qui semblent spécialisées en cette façon d’agir, calomniant un peu tout le monde, sans en exclure, récemment encore, notre Institut. Mais le danger de pécher, ou du moins d’errer, menace tout le monde. Je ne me rappelle pas que *Sodalitium* ait jamais calomnié sciemment quiconque, du moins dans le sens d’attribuer faussement à quelqu’un des paroles jamais dites et des écrits ou actions qu’il n’a jamais commises. Je ne peux cependant pas exclure l’erreur, de même que je ne peux exclure la bonne foi de la revue qui m’a faussement accusé de faux. Le fait est que souvent les passions nous aveuglent et nous portent à considérer comme évident ce qui ne l’est pas, et à violer souvent objectivement la vérité, la justice ou la charité. Je suis donc le premier à présenter mes excuses au cas où j’aurais calomnié quelqu’un et à prier sincèrement que me soient indiquées les erreurs éventuellement commises (non pas dans les idées que nous défendons, mais dans les faits, écrits ou paroles éventuellement attribués faussement à d’autres).

On ne rappelle jamais assez la règle dictée par saint Ignace au début de ses Exercices Spirituels:

“...il faut présupposer que tout homme vraiment chrétien doit être plus disposé à justifier une proposition obscure du prochain qu’à la condamner. S’il ne peut la justifier, qu’il sache de lui comment il la comprend; et s’il la comprend mal, qu’il le corrige avec amour; et si cela ne suffit pas, qu’il cherche tous les moyens convenables pour le mettre dans la voie de la vérité et du salut.” (n° 22).

On nous objectera à cette modération, que le Christ lui-même, les Apôtres et les Évangélistes, les Pères et les Docteurs de l’Église, les auteurs catholiques n’ont jamais manqué de polémiquer, et même, âprement, avec les ennemis de Dieu et de l’Église. Sans doute. Ils l’ont fait, certes, mais à deux conditions: 1) qu’il s’agisse véritablement d’ennemis de Dieu et de l’Église, et non de... nos propres ennemis; 2) et même en ce cas (où il s’agit d’ennemis de Dieu et de l’Église), que la vérité soit sauve.

Les controverses, même enflammées, entre catholiques, sur des questions encore

librement en discussion, n’ont jamais manqué dans l’histoire de l’Église. Naturellement, il n’est pas possible que tous aient raison: dans ces controverses il y a ceux qui avaient ou ont raison, et ceux qui avaient ou ont tort; cependant, tant qu’elle n’a pas considéré comme opportun de se prononcer, l’Église a toujours imposé aux adversaires la modération, et elle leur a toujours interdit d’échanger des accusations réciproques d’hérésie ou autres censures (DS 2167, 2679, 3625). Sont demeurées célèbres à ce propos les disputes sur le Précieux Sang entre dominicains et franciscains (DS 1385), celle sur l’Immaculée Conception entre ces mêmes ordres religieux (DS 1426) et résolue seulement avec la définition dogmatique de Pie IX, celle entre dominicains et jésuites, ouverte aujourd’hui encore, sur la Grâce (DS 1997, 1997a, 2510, 2564-2565), celle sur la nécessité de la contrition (DS 2070), celle, toujours entre dominicains et jésuites, sur les systèmes moraux. Dans tous ces cas il était licite de défendre sa propre opinion théologique, et même de réfuter l’opinion de l’adversaire, en montrant le danger, mais il n’était pas licite de prévenir le jugement de l’Église par des condamnations et des censures.

Quant aux hérétiques, aux schismatiques, ou à leurs adeptes, la doctrine catholique enseigne par contre que l’on peut et doit parfois même tout faire pour les discréditer, même publier leurs défauts; il existe cependant une limite: la vérité. Un auteur, certes peu suspect de libéralisme, Don Felix Sarda y Salvany, écrit en effet dans son œuvre célèbre, *Le libéralisme est un péché*:

“Ainsi donc il convient d’enlever toute autorité et tout crédit au livre, au journal et au discours de l’ennemi, mais il convient aussi, en certains cas, d’en faire autant pour sa personne, oui, pour sa personne qui est incontestablement l’élément principal du combat, comme l’artilleur est l’élément principal de l’artillerie et non la bombe, la poudre ou le canon... Il est donc licite en certains cas de révéler au public ses infamies, de ridiculiser ses habitudes, de traîner son nom dans la boue. (...). Il importe seulement de ne pas mettre le mensonge au service de la justice. Cela non, sous aucun prétexte il ne peut être porté atteinte à la vérité, même d’un iota.” (chap. XXIII).

Il serait bon de ne jamais l'oublier, même dans le feu des polémiques les plus enflammées ...

Enfin: acribie

L'acribie, dit le Larousse universel de 1922, est "la qualité de l'éruudit qui travaille avec le soin le plus scrupuleux". L'acribie, dans la question qui a été à l'origine de cet article, aurait consisté de ma part à ne pas me tromper (d'un jour) dans la date du fameux document. L'acribie, pour l'abbé Zins, aurait consisté à consulter en bibliothèque la source citée, avant d'accuser un prêtre de faux; il aurait évité une erreur qui ne fait pas honneur à sa personne et à la thèse qu'il défend. En ce qui concerne *Sodalitium*, l'acribie a consisté à faire cette diligente recherche que les autres n'ont pas faite, et qu'aujourd'hui nous pouvons publier.

La hâte, la passion, le manque de sérieux, et pis encore d'honnêteté intellectuelle, le manque de discernement et de la capacité d'opérer les distinctions dues, le manque d'objectivité ou d'amour de la vérité... voilà autant d'ennemis d'une acribie saine, ni pédante ni présomptueuse.

Dans les polémiques actuelles qui confrontent les catholiques d'aujourd'hui à tant d'ennemis, l'acribie est importante, d'abord pour rendre hommage à la vérité qui est l'unique charité que l'on doit à l'histoire, mais aussi pour produire des études sérieuses, fiables, convaincantes, qui puissent véritablement faire triompher la bonne cause dans le combat des idées. Nous invitons donc tous les amis qui veulent défendre la Tradition de l'Église à pratiquer cette vertu qui, bien que petite, peut faire cependant éviter de grands vices et de grandes sottises.

Dans ce numéro de Sodalitium, vous pouvez lire (p. 3) un communiqué de l'Institut Mater Boni Consilii sur la mort de Jean-Paul II et le prochain Conclave, dans lequel on peut lire, entre autres : "Sa mort ouvre maintenant, avec un nouveau Conclave, la possibilité de l'élection à la Chaire de Pierre d'un vrai Pontife, légitime successeur de Pierre".

Si - comme cela semble inévitable [cf. p. 53, le communiqué de l'Institut sur l'élection de Jo-

seph Ratzinger] - c'est un cardinal ou un prélat qui jusqu'à maintenant a été dans l'obédience de Jean-Paul II qui est élu, et qui, par conséquent, a été en état de "schisme capital", on nous a demandé quelle sera notre position. Le reconnaitrez-vous comme formellement Pape, jusqu'à preuve du contraire, ou bien le considérez-vous comme un simple "pape" materialiter, privé d'Autorité, tant qu'il n'aura pas rompu ouvertement avec les erreurs de Vatican II ? L'abbé Hervé Belmont a répondu à cette question dans le n° 182 de son bulletin "Notre-Dame de la Sainte-Espérance". Nous en publions un extrait, dans lequel l'abbé Belmont répond, avec compétence, à cette question.

Sodalitium

Une perspective théologique

Par M. l'abbé Hervé Belmont

Dans la situation où nous nous trouvons, c'est donc le point de vue de la foi qui est primordial et décisif. Si celui-ci est satisfait, si notre foi exercée peut reconnaître – avec certitude et stabilité – en celui qui se trouvera de fait sur le Siège apostolique le vicaire de Jésus-Christ, alors il ne faudra pas s'arrêter aux aspects juridiques qu'on pourrait lui opposer: ceux-ci sont secondaires et guérissables par la reconnaissance de l'Église universelle.

Mais qu'est-ce qui pourra satisfaire la vertu de foi ? Quelle crédibilité théologique devra apporter un élu pour qu'on puisse adhérer surnaturellement à son autorité ? Voici quelques éléments.

En Jean-Paul II, deux séries d'actes offensaient la foi au point de rendre impossible la reconnaissance de l'autorité en lui : des actes personnels (baiser le coran, etc.) et des actes (ou maintien d'actes) ayant valeur permanente (enseignements de Vatican II, réforme liturgique, etc.). Si les premiers pourraient être oubliés sans être explicitement désavoués, il ne peut pas en être de même des seconds, dont l'Église doit être débarrassée – tout de suite, pour ceux qui sont directement incompatibles avec la foi (avec l'autorité pontificale) ; en sérieux commencement d'exécution pour tout le fatras qui amollit, détourne, édulcore la vie chrétienne. C'est bien là un minimum. - Mais il y a un préjugé favorable à

l'autorité ! Ne faut-il pas la reconnaître tout de suite, quitte à revenir en arrière par la suite ? - Qu'il doive y avoir un préjugé favorable à l'autorité, que tout doute lui profite, c'est une chose bien vraie, sans laquelle l'exercice de n'importe quelle autorité serait impossible. Mais il s'agit de l'autorité déjà constituée, déjà en possession certaine de sa légitimité.

Nous sommes dans un cas tout différent. Nous sommes dans un cas où l'on doit présumer de la continuité, d'abord parce que c'est là chose naturelle en toute succession ; ensuite puisque une rupture avec l'antérieur récent – une rupture avec la rupture – est nécessaire : et pour la possession de l'autorité, et pour la guérison de l'élection. En attendant la certitude de cette rupture, nous serons dans le cas envisagé par les théologiens et canonistes, dont voici l'expression.

« *Tertio neque erit schismaticus, qui negat pontifici subjectionem, quia probabiliter dubitat de ejus electione legitima vel de ejus potestate...* » Celui qui refuse d'être soumis au Pontife [romain] ne sera pas schismatique, si c'est parce qu'il doute sérieusement de la légitimité de son élection ou de son pouvoir (Lugo, *Disputationes de virtute fidei divinæ*, disp. xxv, sect. iii, nn. 35-38).

Le très réputé traité de droit canonique Wernz-Vidal, après avoir rappelé que toute juridiction est nécessairement une relation entre le supérieur (ayant droit à l'obéissance) et le sujet (ayant le devoir d'obéir), et que la loi de l'obéissance, comme toute autre loi, n'oblige que si elle est certaine, en tire la conséquence qu'il ne peut y avoir d'obligation d'obéir à un pape dont l'élection serait, pour quelque cause sérieuse, douteuse : « si le fait de l'élection du successeur de saint Pierre est douteux, la promulgation [de la loi générale disant qu'il faut lui obéir] est douteuse – *At si factum legitimæ electionis successoris S. Petri dubie est probatum, dubia est promulgatio* ». Il ajoute : « Bien plus, il serait téméraire d'obéir à un tel homme qui n'a pas prouvé le titre de son droit. On ne peut pas invoquer le principe de possession, car il s'agit d'un Pontife romain qui n'est pas encore en possession pacifique. En conséquence, le droit de commander n'existe pas en cet homme, c'est-à-dire qu'il n'a pas la juridic-

tion pontificale – *Imo temerarium esset tali viro obedire, qui titulum sui juris non probavit. Neque ad principium possessionis provocari potest ; agitur enim de Romano Pontifice, qui nondum est in pacifica possessione. Consequenter in illo viro non existit jus præcipiendi, i.e. caret jurisdictione papali.* » (Wernz-Vidal, ed. 1928, tome II, n° 454).

Il faut - plus que jamais - prier pour l'Église

Le 19 avril 2005, les cardinaux réunis en Conclave ont élu au Souverain Pontificat le cardinal Joseph Ratzinger, qui a pris le nom de Benoît XVI.

Dans son communiqué du 5 avril, notre Institut voué à Notre-Dame du Bon Conseil, s'unissait à tous les fidèles catholiques dans la prière et la pénitence, « *dans l'espérance* », ainsi qu'il était écrit, « *que Dieu veuille abréger nos peines et dans la certitude que, à la fin, les portes de l'enfer ne prévaudront pas* ». Notre espérance a été vite déçue, alors que notre certitude reste inébranlable.

À l'occasion du Conclave qui élit Karol Wojtyła – Jean-Paul II – Mgr Marcel Lefebvre envoya à quarante cardinaux électeurs, le 6 octobre 1978, une lettre dans laquelle il écrivit, entre autres, ces mots, dont il ne sut malheureusement pas tirer toutes les conséquences logiques :

Un Pape digne de ce nom et vrai successeur de Pierre ne peut pas déclarer qu'Il se donnera à l'application du Concile et de ses Réformes. Il se met, par le fait même, en rupture avec tous ses prédécesseurs et avec le Concile de Trente en particulier. (...) Seule la réaffirmation constante de la foi catholique peut être la source de l'unité. L'autorité du Souverain Pontife ne se justifie qu'à ce prix.

Dans le discours tenu aux cardinaux le lendemain de son élection, Benoît XVI a au contraire déclaré :

Moi aussi, par conséquent, alors que je m'apprête au service qui est celui du Successeur de Pierre, je veux affirmer avec force la ferme volonté d'avancer dans la tâche de mise en œuvre du Concile Vatican II...

Par conséquent, le cardinal Ratzinger ne peut, ayant clairement manifesté cette volonté, être vrai Successeur de Pierre, mê-

me en étant et en restant celui qui a été canoniquement élu à cette très lourde charge.

Les méditations des stations du Chemin de Croix écrites par le cardinal Ratzinger ce dernier Vendredi Saint, et l'homélie qu'il a prononcée au cours de la célébration "*pro eligendo Summo Pontifice*", pouvaient faire espérer que – avec l'aide toute-puissante de la grâce de Dieu – la reconnaissance de la grave situation que traverse l'Église pouvait conduire à la reconnaissance de la principale cause de cette situation : la rupture avec l'orthodoxie catholique qui s'est opérée avec les nouvelles doctrines de Vatican II. Le discours du 20 avril, ouvertement favorable à certaines de ces erreurs – la collégialité épiscopale, la "purification de la mémoire", l'œcuménisme, le dialogue interreligieux – semble exclure, dès maintenant, notre – peut-être – trop naïve espérance.

En conséquence, dans les églises, chapelles et oratoires de notre Institut, a été et sera encore célébré chaque jour le Saint Sacrifice de la Messe sans mentionner au canon le nom du Souverain Pontife, puisque le Siège Apostolique est malheureusement encore *formaliter* vacant. Cependant, notre prière pour l'élu, pour l'ensemble des prélats, pour tous les catholiques et surtout pour la Sainte Église de Dieu, Catholique, Apostolique et Romaine, ne fera pas défaut, afin que, peu à peu ou même rapidement, comme Dieu voudra, cesse la tempête, soit vaincue l'hérésie, et reviennent les temps heureux du triomphe de l'Église, pour la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes.

Verrua Savoia, 20 avril 2005



Recensions

Le Saint-Siège et le "Secret de La Salette"

Dans cet opuscule sont publiés exclusivement les documents du Saint-Siège concernant le "Secret de La Salette" (pas trace par conséquent de documents se référant à l'apparition de la Très Sainte Vierge à La Salette reconnue officiellement par l'autorité compétente).

Le terme "*Secret de La Salette*" désigne le texte de l'opuscule "*L'Apparition de la Très Sainte Vierge sur la Montagne de La Salette le 19 septembre 1846, publiée par la Bergère de La Salette avec l'Imprimatur de Mgr l'Evêque de Lecce*", de 1879, réimprimé ensuite en 1922. Ce sont ces deux publications du même texte, ou bien des commentaires à ce texte, ayant fait l'objet des interventions du Saint-Siège, qui sont réunis ici.

Le Saint-Siège et le "Secret de la Salette"

C.L.S. Verrua
Savoia 2004,
44 p., 5,00 €



Vie de l'Institut

Chers lecteurs, le dernier numéro de *Sodalitium* vous avait accompagnés dans la vie de l'Institut jusqu'en juillet 2004. C'est précisément depuis la fin de ce mois que notre petite famille compte 24 membres, et s'appête à fêter, fin 2005, ses vingt ans d'existence.

Séminaire saint Pierre Martyr. La rentrée au séminaire a été avancée au 11 septembre ; les "anciens" se sont présentés au rendez-vous avec des nouveaux postulants, mais qui

ont renoncé entre janvier et février. Le 13 septembre, avec l'intronisation solennelle du Sacré-Cœur en notre maison de Verrua Savoia, ont commencé les habituels Exercices Spirituels, donnés cette année par Mgr Stuyver aux prêtres comme aux séminaristes. Ils ont été un peu plus courts que de coutume, car le 18 septembre, samedi des Quatre-Temps, des Ordres Sacrés ont été conférés : Jocelyn Le Gal a reçu l'ordre majeur du sous-

diaconat et Vincent Mercier (frère Joseph-Marie de son nom de moine bénédictin), celui du diaconat. Le 20 septembre, ont commencé les cours de l'année d'études 2004-2005. Les cours sont interrompus non seulement par les examens, mais aussi, environ une fois par mois, par des sorties de l'ensemble de la communauté ; rappelons entre autres celle à Turin, pour visiter l'exposition "*Monnaies et médailles à l'époque de la Contre-réforme. Pie V, un Pape piémontais*", au Palazzo Lascaris. Le 11 février, a eu lieu une nouvelle ordination, celle au diaconat de Jocelyn Le Gal, ordonné par Mgr Stuyver, à Dendermonde, dans les Flandres. Le 9 février, mercredi des Cendres, les abbés Giugni et Ricossa, accompagnés de l'abbé Le Gal et de fr. Joseph-Marie ont entrepris le long voyage pour arriver le soir à Dendermonde. Le lendemain, ils se sont rendus en pèlerinage à Moerzeke sur la tombe de l'abbé Edouard Poppe, et ont visité la résidence de Mgr Stuyver, les salles de cours, la salle de catéchisme, la belle chapelle, et même la menuiserie de fr. Christ Van Overbeke, l'indispensable bras droit de notre évêque. Après la cérémonie d'Ordination du lendemain, et le repas convivial avec les parents de l'ordinand et la famille Van Gorp, l'heureux retour à Verrua, malgré le mauvais temps et la fatigue. L'abbé Le Gal est ensuite aussitôt reparti pour les Etats-Unis, afin d'être présent à l'ordination au sous-diaconat de son frère, Thomas, reçue des mains de Mgr Sanborn. La présence de deux diacres, qui déjà assurent à Turin le ministère de la prédication, fait penser que l'on s'approche du moment de la moisson, c'est-à-dire des désormais proches ordinations sacerdotales, but de tout séminaire. Mais nous sommes attristés du fait qu'il y a encore trop peu de vocations, ou que très peu d'âmes correspondent à la vocation divi-

Ordination d'un diacre et d'un sous-diacre à Verrua Savoia, le 18 septembre 2004



ne. Prions le Maître de la moisson pour qu'il envoie des ouvriers à sa moisson. Et prions aussi pour que les jeunes aient la foi, le courage et la générosité pour répondre à l'appel.

Sœurs du Christ-Roi à Moncestino (Alessandria). Le 10 novembre 2004, par une Messe chantée, a été fêté le premier anniversaire de l'arrivée à Moncestino (à 15 minutes de la maison de Verrua) du noviciat des Sœurs du Christ-Roi. En septembre, une nouvelle postulante a frappé à la porte du couvent, mais pour le moment elle continue sa formation à la maison mère de Serre-Nerpol. Tous les matins, un prêtre de Verrua se rend à Moncestino pour la célébration de la sainte Messe.

Les Sœurs de l'Institut Mater Boni Consilii. À vrai dire, nous devrions écrire : la sœur de l'Institut Mater Boni Consilii. Sœur Elisabeth de Jésus poursuit son noviciat chez les sœurs du Christ-Roi, à Moncestino, et vient deux fois par semaine à Verrua. Elle a déjà eu l'occasion d'apporter son aide efficace aux travaux de secrétariat et de cuisine, par exemple au cours des deux sessions d'Exercices Spirituels à Raveau, et à un moment où il a été nécessaire de remplacer Madame Gilio, absente pour des raisons familiales. Depuis le début de cette année, elle apporte son concours, avec les sœurs de Moncestino, au catéchisme de Turin. Comme nous le faisons pour les séminaristes, ne cessons pas non plus de prier quotidiennement pour les religieuses afin que la Providence appelle à la suite de Jésus un grand nombre de jeunes filles, qui ne pourraient trouver, dans cette vie et dans l'autre, un meilleur Époux.

La Maison de Verrua... accueille depuis février le prêtre argentin (de Rosario) Sergio Casas Silva, qui a accepté de passer une année avec nous pour nous aider dans le ministère, surtout à Turin, où le départ de l'abbé Nitoglia pour Rome rendait nécessaire un remplaçant. L'abbé Casas Silva s'est déjà bien adapté et est apprécié de tous.

L'Institut "virtuel". L'Institut a notablement amélioré et mis à jour son site (www.sodalitium.it), tant dans la version italienne que dans la version française (www.sodalitium.it/france). Nous travaillons aussi à la version anglaise et espagnole : rendez-nous visite ! Nous remercions de tout cœur les personnes qui ont travaillé avec application à sa réalisation.

Activités estivales. Au cours de l'été, trois camps de vacances ont eu lieu en France. 27 enfants ont participé au Camp de la Croisade Eucharistique dédié à saint Louis de Gon-



*Ordination au diaconat de l'abbé Le Gal
en Belgique : la prostration*

zague, qui s'est déroulé sans problème, sous la responsabilité de l'abbé Giugni et de Jocelyn Le Gal, du 5 au 19 juillet au château de Raveau. Cette année, nous avons visité le château de Menetou, Nevers et La Charité-sur-Loire. 32 fillettes de trois nationalités se sont inscrites au camp des Sœurs du Christ-Roi, dont l'aumônier est l'abbé Murro. Cette année, il a eu lieu du 6 au 26 juillet à 900 mètres d'altitude, au-dessus de Grenoble (Sainte Agnès). En plus des jeux et des promenades en montagne (avec nuit en refuge) a eu lieu aussi un pèlerinage à La Salette. L'abbé Cazalas a dirigé, aidé par deux séminaristes et par Michel Chiocanini et Christian Petit, le Camp saint François de Sales, qui a vu une dizaine de garçons aux prises avec la vie en montagne dans les Alpes, à La Brigue (du 29 juillet au 8 août). En plus de la vie spirituelle (Messe, prière) et culturelle (visite de forteresses, églises et musées), formation doctrinale, sain divertissement et exercice physique étaient au rendez-vous. Et l'été 2005 n'est désormais plus loin ...

Belgique. Pendant l'été, la maison a été à la disposition des personnes désirant suivre les Exercices de saint Ignace en flamand : du 9 au 11 août pour les dames, et du 16 au 19 août pour les messieurs. La petite école, dirigée par Mgr Stuyver, a désormais fait ses preuves et l'Institut en Belgique a réalisé un rêve qui dans les autres pays reste encore à l'état de rêve...

France et Europe. En plus de la célébration de la Messe, signalons le travail de formation et le catéchisme, à Vinay, à Cannes (où nous sommes aidés par une très bonne catéchiste) et à Annecy, ainsi qu'en Suisse. Les prêtres de l'Institut n'hésitent pas à suivre leurs fidèles même lointains. L'abbé Cazalas réside souvent à la Maison St-Joseph, y donnant des cours de latin et de catéchisme et visitant les fidèles de la région. Signalons aussi un curieux événement : le 14 décembre

2004, l'abbé Carandino a été invité par les "Giovani Padani", en tant qu'assistant spirituel pour un voyage du MGP au Parlement européen à Strasbourg, pour manifester contre l'entrée de la Turquie en Europe. Devant le palais du Parlement, il a lu la Consécration du genre humain au Sacré-Cœur de Jésus et béni les drapeaux historiques de l'Europe et de l'Arménie. Au Parlement, dans une salle qui a réuni 60 jeunes, après les interventions des trois députés européens de la LN (Borghesio, Salvini et Speroni), l'abbé Carandino a expliqué la situation actuelle de l'Église et de la Papauté. L'abbé Carandino est aussi allé en **Irlande** du 24 au 28 janvier, pour visiter des familles de fidèles. Mentionnons aussi un voyage de l'abbé Nitoglia en **Espagne** et en **Irlande** en juin 2004, dans le même but.

Italie. L'apostolat se développe, et voici ce que l'on peut signaler dans les différentes régions, en commençant par la nouvelle la plus importante. À partir du mois de janvier, l'abbé Nitoglia a transféré à **Rome** sa résidence habituelle. L'Institut peut ainsi compter, dans la capitale de l'Église et de la Chrétienté, sur la présence fixe d'un de ses prêtres. La sainte Messe est donc désormais célébrée tous les dimanches, et le ministère romain devient ainsi plus intense et fructueux. Les activités sont nombreuses en **Lombardie**. Le 5 septembre 2004, à l'oratoire saint Ambroise de Milan a eu lieu une Messe de réparation célébrée par l'abbé Giugni, contre la manifestation œcuménique organisée dans la ville ambrosienne par la communauté S. Egidio et par le cardinal Tettamanzi, avec les représentants des religions juive et islamique. Un grand nombre de fidèles s'est serré autour de l'autel pour réaffirmer son "non !" à l'œcuménisme syncrétiste. Un communiqué ayant été diffusé à la presse pour l'occasion, les quotidiens *Libero* (5/9/04) et *la Padania* (4/9/04) ont parlé de l'événement. Le 26 septembre, l'abbé Giugni a chanté la sainte Messe à la ferme "Monlué" à Milan, face à plus de 200 personnes, organisée par l'Association pour la défense du culte traditionnel dans le cadre de la "*Milàn Fest*" (fête provinciale de la Lega Nord ; article sur *la Padania* du 28/09/04). Cette année aussi, les séminaristes de Verrua ont chanté la Messe à Milan à l'occasion des fêtes de l'Immaculée et de Noël. On doit signaler que les plus fervents fidèles milanais ont eu la possibilité de faire les neuf premiers vendredis du mois ainsi que d'assister à la sainte Messe et au catéchisme pour les adultes le premier samedi de chaque

mois à l'oratoire saint Ambroise. Samedi 5 mars 2005, l'abbé Giugni a prêché la traditionnelle retraite de Carême à l'oratoire de Milan. En **Vénétie**, l'apostolat se développe, malgré les grandes difficultés dues au changement fréquent du lieu de célébration de la Messe, du fait de l'opposition sournoise du clergé local qui fait tout pour que l'*oblatio munda* ne soit plus célébrée dans la province de Padoue. Si d'un côté on refuse les églises au culte catholique, c'est au contraire sans aucun scrupule qu'on les accorde aux hérétiques ; en effet, la Curie de Vérone a décidé de mettre à la disposition des protestants l'église de saint Pierre Martyr (patron de cette ville, de notre séminaire et de la sainte Inquisition !), église édifiée à l'emplacement de sa maison natale. Le 19 février, l'Institut a rassemblé ses fidèles à Vérone, devant cette église, pour un rosaire de réparation (articles sur *L'Arena* du 18 et *la Padania* du 19 février). Parmi les amis présents à Vérone, plusieurs venaient du **Trentin** où notre travail se poursuit avec la célébration de la sainte Messe et l'enseignement de la doctrine pour les adultes.

En **Romagne**, l'apostolat est dirigé par l'abbé Carandino à partir de la Casa San Pio X. Voici la chronique qu'il nous a envoyée. Le 20 juin, à Borghi : repas *papalin* pour l'anniversaire du couronnement de Pie IX (21 juin 1846). 19 septembre : Messe à la mémoire des soldats pontificaux tombés le 20 septembre 1870 (annonce sur *il Corriere di Rimini* et sur *la Padania*). Dimanche 26 septembre : sortie des fidèles romagnols à Monte Nerone, dans les Marches. L'abbé Carandino a célébré la Messe chantée dans une église paroissiale, où 50 paroissiens se sont unis au chant du Kyrie et du Credo, surpris et heureux d'assister au rite de saint Pie V. Le 8 décembre, pour couronner les trois premières années d'activités, a eu lieu la consécration à l'Immaculée Conception de l'oratoire St Grégoire le Grand (particulièrement

*Ordination au diaconat de l'abbé Le Gal :
l'imposition des mains*



rempli), à l'occasion du 150ème anniversaire de la proclamation du dogme (annoncé sur *il Resto del Carlino* du 7/12 et sur *Il Corriere di Rimini* du 7/12 et 8/12, article sur *La Voce di Romagna* du 8/12). 5 février : bénédiction du nouveau siège du Movimento Sociale - Fiamma Tricolore. 12 février : retraite spirituelle pour le Carême à la Casa San Pio X. 4 mars : grâce à un enseignant, une classe de troisième du lycée scientifique d'un institut calabrais a assisté avec attention à la Messe à l'oratoire. Sur les traces de l'abbé Carandino, passons aux **Abruzzes**, où l'apostolat se renforce grâce à la maison et l'oratoire de Chieti ; à signaler la Messe de Noël, avec chants, orgue et flûte, et la retraite de Carême, le 19 février.

Des Abruzzes, passons dans la région des **Pouilles** et **Basilicate**, où pour le moment, l'apostolat est concentré dans la province de Bari et à Potenza. L'abbé Carandino a visité les fidèles de Modugno (BA) et Potenza en novembre 2004, puis en janvier et en mars 2005, avec la célébration de Messes aux sièges du *Centro Tradizione e Comunità* à Modugno (articles sur *Bari Sera*) et de l'Association *Il Sentiero* à Potenza (le nouveau siège a été béni en novembre).

En **Emilie**, le pèlerinage traditionnel à San Luca, sur la colline bolonaise, qui s'est déroulé le 2 octobre, a réuni plus de 30 personnes. Le 4 décembre, le CS Federici a participé avec son stand à Bologne, sous les arcades de via Saragozza, à la fête commémorative de la Porticata. Le 8 décembre, à Ferrare, l'Immaculée a été fêtée par une Messe avec chants polyphoniques.

Conférences. Comme toujours, nombreuses sont les conférences tenues ou organisées par nos prêtres.

Conférences et activités organisées par le Centro Studi Giuseppe Federici à Rimini. Un cycle de conférences a été organisé ayant pour thème : "*Connaitre la Bioéthique, aimer la Vie*". L'avocat Massimo Micaletti, du Centre de bioéthique catholique de Penne-Pescara, a tenu les conférences suivantes : "*Pourquoi la Bioéthique. Naissance et évolution de la Bioéthique : les dimensions éthiques de la Science*" (9/10/04) ; "*L'avortement : L'homme en danger au commencement de sa vie. Les agressions à l'être humain conçu*" (30/10/04) et "*La Fécondation artificielle : L'Homme produit. L'être humain conçu en éprouvette : le plus faible des faibles*" (13/11/04). Le 26 février, a eu lieu le congrès : "*Risorgimenti. Le Risorgimento du mythe, le Risorgimento de l'histoire*". Intervenants : le Dr Piero Raggi ("*La contri-*



Enfants chantant au cours du camp de la Croisade Eucharistique à Raveau (été 2004)

bution des romagnols à la défense du Pape-Roi”) ; l'abbé Ugolino Giugni (*“Église et Maçonnerie dans la société du XIXème”*) ; le Dr Elena Bianchini Braglia (*“Les femmes dans le Risorgimento”*). A été présenté aussi le livre : *Maria Beatrice Vittoria. Rivoluzione e Risorgimento tra Estensi e Savoia*, de Elena Bianchini Braglia (Ed. Terra e Identità).

Le 7 avril 2004, le député Federico Bricolo a présenté à Montecitorio une question parlementaire sur la conférence organisée en février 2004 par le CSGF sur la guerre du Liban, boycottée par Rifondazione comunista.

En plus de ces conférences, le CS Federici diffuse via internet une très intéressante revue de presse. Plusieurs sites internet publient les communiqués diffusés par le CSGF. Parmi les quotidiens, au contraire, seuls *La Padania* et *Rinascita*. Sur le journal milanais : le 24 septembre 2004, l'article *“Risorgimento, crime contre la Religion”* ; le 19 et 21 décembre, le texte d'un ancien chant piémontais sur le siège de Vienne ; le 11 février, l'article d'Israël Shamir *“Tsunami à Gaza”* (avec un important sous-titre de la rédaction : *“Même dans le Sud-est asiatique le jeu de l'exclusivisme juif”*). Sur le nouveau site internet du Centro Studi Federici (www.centrostudifederici.org), il est possible de lire tous les Communiqués diffusés ces dernières années. Envoyez votre “e-mail” pour recevoir les communiqués à : info@centrostudifederici.org

Conférences et activités organisées par le Centro Studi Davide Albertario à Milan. Le 7 octobre, anniversaire de la bataille de Lépanthe, a été organisée une conférence intitulée : *“Le martyr du Liban : le drame de la seule nation chrétienne du Moyen-Orient”*. L'intervenant était notre ami Nassib Wehbe, ancien combattant de la résistance chrétienne libanaise, qui a illustré, à l'aide de diapositives, ce qui s'est passé et ce qui se passe aujourd'hui encore dans son pays martyrisé.

Le 20 octobre 2004 avait lieu la commémoration du soixantième anniversaire du bombardement de l'école de Gorla à Milan. Le CS Albertario a voulu rappeler ce triste événement resté imprimé, après tant d'années, dans l'esprit des milanais, en réunissant dans la prière près du monument de Gorla pour une bénédiction et la déposition d'une gerbe, des membres du CSDA, des amis milanais, trentins et même d'autres villes d'Italie, pour ne pas oublier ces 184 enfants et leurs maîtres, morts sous les bombes anglo-américaines en 1944.

Cette année aussi, le mois de novembre a vu se dérouler le désormais traditionnel congrès albertarien qui en est cette année à sa troisième édition. Le congrès de 2004 a eu lieu le samedi 27 novembre, au prestigieux siège de la province de Milan et a obtenu le Patronage de la Région Lombardie, du Groupe Lega Nord Province de Milan, du Centro Studi Federici de Rimini et du Centro Librario Sodalitium. Le sujet du IIIème congrès d'études albertariennes était : *“Pie IX, le dogme de l'Immaculée et le Syllabus. À 150 ans de la proclamation du dogme”*. Cette année aussi le succès de la manifestation a été grand ; la salle (plus de 100 places) était littéralement remplie, plusieurs étaient debout, y compris dans les salles attenantes ; le stand des livres a été pris d'assaut... tout comme le très bon buffet qui a marqué une agréable interruption au milieu des relations des conférenciers. Mais venons-en aux interventions des participants. Le premier à parler a été Paolo Grimoldi, conseiller provincial de la LN. Ont ensuite pris la parole l'abbé Carandino, (*“Profil biographique de Pie IX”*), l'abbé Ricossa (*“Pie IX et le Syllabus : de la condamnation des erreurs modernes aux mea culpa pour les erreurs du passé...”*), le professeur Radaelli, a illustré *“Les raisons du Syllabus, les raisons d'un Syllabus”*. Enfin, l'abbé Giugni a parlé sur *“L'Immaculée Conception, Pie IX et le dogme Marial”*.

En janvier 2005, le CS Davide Albertario a eu trois ans. À l'occasion de ces trois années d'activités, il a organisé seul ou avec d'autres associations 29 conférences et colloques (y compris les deux cycles de formation universitaire à l'Université Catholique de Milan avec le MUP de ladite université). Bon anniversaire, *ad multos annos* !

Enfin, le 9 mars, toujours à Milan, a eu lieu une conférence intitulée : *“Turquie 1915 : le génocide des Arméniens”* par le Dr Pietro Kuciukian qui, à l'aide de diaposi-



La tribune des orateurs au 3ème congrès d'études albertariennes sur Pie IX et l'Immaculée Conception (Milan 27/11/04)

tives, a illustré la douloureuse histoire récente de son peuple.

Conférence organisée par l'Association Mater Boni Consilii. Au mois de novembre, l'abbé Murro a tenu une conférence à Lyon sur le thème : *"Le dogme de l'Immaculée Conception 150 ans après sa définition. La dévotion à l'Immaculée à Lyon"*.

Conférences auxquelles ont participé des prêtres de l'Institut. Suivons les différents conférenciers... D'abord, l'abbé Nitoglia, qui a fait trois conférences : à Rome, le 17 octobre, organisée par l'Association *Roma Fidelis*, sur le thème : *"Islam contre Occident Judéo-Chrétien ?"* et à Turin le 23 octobre (Centro studi L'Araldo) ; à nouveau à Rome, le 15 janvier 2005 (toujours organisée par *Roma Fidelis*) il a parlé sur : *"Essence nihiliste de l'Occident contemporain"* avec la présentation de son livre : *"Nel mare del nulla"*. L'abbé Ricossa a tenu trois conférences sur le thème : *"Islam et Occident : choc de civilisation ?"* : le 30 octobre à Florence, le 19 novembre à Ferrare, et le lendemain à Rovigo. Il a également été l'un des deux intervenants au congrès *"11 septembre : choc de civilisation ou questions pétrolières ?"*, organisé par l'Institut Régional de Recherche Educative (IRRE Piemonte) et par l'Associazione Nazionale Presidi, qui s'est tenu à Turin au lycée Massimo d'Azeglio les 10 et 11 décembre. Enfin, le 18 février, il a parlé à la salle paroissiale de Crescentino (Vercelli) sur le thème de l'avortement (*"Dialogue avec un enfant jamais né"*) au cours d'une rencontre organisée par le cercle local d'Azione Giovanni. Les activités de l'abbé Giugni sont nombreuses : le 28 novembre, à Brescia, il est intervenu avec le député Alessandro Cé (LN) lors d'une rencontre sur le thème : *"Islam : cohabitation possible ?"* organisée par le MGP de cette ville. Le 3 décembre, à Lumezzane (BS), il a participé à une rencontre sur le thème : *"Quel futur avec la Turquie en Europe"*, organisée par la section locale de la

Legia. Parmi les autres intervenants, les députés Federico Bricolo et Alessandro Cè. Le même sujet a été traité le 14 janvier 2005 à Rovato (BS) où l'abbé Giugni a pris part, avec le sénateur Sergio Agoni et le député Alessandro Cè, à une rencontre intitulée *"Tous les pourquoi du non à l'entrée de la Turquie en Europe"*. Passons maintenant à l'abbé Carandino qui, le 5 novembre est intervenu au Palazzo Greppi de Gualtieri (RE), avec le député Gobbo, maire de Trévise, au congrès de la Lega Nord : *"Islam et Occident, quel futur ?"*. À Modugno (BA), au siège du Centro Tradizione e Comunità, le CTC avec Azione Sociale ont organisé : le 16 novembre, la conférence *"Occident et Islam contre la Royauté du Christ"*, tenue par l'abbé Carandino ; le 10 janvier, la présentation du livre de Pietro Ferrari *"Autodafè dell'Occidente"* (éd. Segno), avec les interventions de l'auteur et de l'abbé Carandino ; et le 15 mars, la conférence *"La liturgie des premiers chrétiens : catholique ou moderniste ? Réponse aux erreurs les plus répandues en matière liturgique"*, toujours avec l'abbé Carandino et avec Gianvito Armenise pour modérateur, lors de toutes les conférences. À Potenza, le 11 janvier et le 17 mars, l'abbé Carandino a donné des cours de formation doctrinale pour l'association *Il Sentiero* et les amis de l'association. Le 7 mars, enfin, à l'Université de Teramo, s'est déroulé un colloque d'Azione Universitaria sur : *"Jihād ou Harb : guerre sainte ou profane"* ; l'abbé Carandino, l'avocat Pietro Ferrari et le professeur Khaled Fuad Allam y sont intervenus.

L'Institut et la presse. Plusieurs articles concernant nos activités ont déjà été signalés, d'autres seront omis pour abrégé. Rappelons cependant une interview de *l'Indipendente* (12 juin) à l'abbé Carandino sur le rapport Église, Occident et Islam (*"Cohabitation impossible"*), la publication d'un long article de l'abbé Carandino sur l'encyclique *Pascendi* dans *la Padania* du 14 octobre ; un autre article de l'abbé Carandino, sur le Risorgimento, qui a été publié sur le premier numéro du périodique *L'Insorgente*, en décembre 2004 et pour finir, un article sur le modernisme dans l'Église (*"L'Église moderne contredit vingt siècles de Christianisme"*), publié par *la Padania* du 5 mars 2005. Le 29-10-2004, *La Padania* a publié une interview de l'abbé Giugni sur le thème : *"Si l'UE s'ouvre à la Turquie, elle se renie elle-même"*. La conférence de l'abbé Ricossa organisée par le CIDAS de Turin (cf. n° 56 de *Sodalitium*) a eu d'autres

échos dans la presse : un article de Mingardi sur *L'Indipendente* du 20 juillet, et deux recensions du texte de la conférence, imprimé par le Cidas, publiées sur *Confedilizia notizie* (p. 19, sept. 2004) et sur *Controstampa* (octobre 2004 : "L'avertissement d'un prêtre. L'immigration incontrôlée est-elle plus dangereuse pour notre futur que le terrorisme"). Certains livres sur le "traditionalisme" parlent de l'Institut, de *Sodalitium* ou du P. Guérard, par exemple *Tra Roma e Lefebvre* de Nicola Buonasorte (éd. Studium, 2003), *Cos'è la destra*, de M. Ferrazzoli (Il Minotauro, 2001), *Alleanza Cattolica* de M. Invernizzi (Piemme, 2004).

Sodalitium et la presse. Le quotidien *la Padania* a publié intégralement, le 28 septembre, sous le titre : "Dans la Passion du Christ le sang comme symbole de l'amour", l'article de l'abbé Giugni sur le film "La Passion du Christ" de Mel Gibson, paru sur le n° 56 de *Sodalitium*. Le même quotidien a également publié, le 6 octobre, un autre article de l'abbé Giugni extrait de son livre "Lépante, Saint Pie V fut le héros anti-turc", et le 25 juin un article de l'abbé Carandino, "Frères d'Italie", recension d'un livre sur Mameli publiée sur le n° 55 de *Sodalitium* (éd. italienne). Sur les positions de l'abbé Zins, un article critique de Laurent Blancy publié sur *Le libre journal* (n° 335, 12 novembre 2004, p. 18).

Le Centro Librario Sodalitium doit signaler trois nouvelles publications : un essai sur Cristina Campo de l'abbé Ricossa avec la réimpression de la réponse du Père Guérard à Simone Weil ; un précieux manuel pour les fidèles avec le rite de tous les sacrements : *I Tesori Spirituali*. La réimpression de l'encyclique *Quanta cura* et du *Syllabus* de Pie IX, ainsi que l'encyclique *Pascendi* condamnant le modernisme sont également disponibles (tous ces livres sont en italien).

L'Institut et la radio. Le programme "Aux racines de la Foi" conduit par l'abbé Carandino sur *Radio Padania Libera* se poursuit mais avec un changement d'horaire ; il est désormais retransmis tous les lundis soir à 21 h. Le 7 octobre 2004, en l'anniversaire de la bataille de Lépante, le même abbé a animé une émission spéciale de plus d'une heure en matinée, au moment de grande écoute, avec une interview de l'abbé Giugni sur le rôle de saint Pie V. En outre, l'abbé Carandino a été interviewé sur des sujets religieux dans d'autres programmes de *RPL* : le 25/09/2004, 23/10/2004 et 19/02/2005 par Lorenzo Fontana ; 22/11/2004 et 21/02/2005 par Paolo Gri-

moldi ; 26/11/2004 par les *Giovani Padani* de Bergame ; 27/11/2004 et 19/12/2004 par Silvia Sanzini. L'abbé Giugni, lui aussi, a été interviewé sur *RPL* à plusieurs reprises : par les *Donne Padane* (27/09/2004), par les *Giovani Padani* de Brescia et par M. Rondini. Enfin, la veille de Noël (24/12), *Tele Padania* a diffusé une longue interview de l'abbé Giugni, par Max Ferrari, sur les questions religieuses plus actuelles (signalée sur *la Padania* du 24/12/04).

Apostolat de la Prière, Croisade Eucharistique. Tous les mois, l'abbé Cazalas s'occupe de l'édition en français de l'Apostolat de la Prière, apostolat complété par la dévotion de l'intronisation du Sacré-Cœur dans les familles (le 27 février N.-D. des Victoires à Cannes, avec ses fidèles, a été consacrée au Cœur de Jésus). Sœur Elisabeth de Jésus s'occupe aussi maintenant de la version italienne du bulletin de la Croisade Eucharistique.

Exercices spirituels. Trois sessions en français, au cours de l'été : à Serre-Nerpol, du 28 juin au 3 juillet (abbés Murro et Ricossa, 19 participants) ; à Raveau, du 26 au 31 juillet (abbés Murro et Giugni, 11 retraitantes) et du 2 au 7 août (abbés Murro et Giugni, 18 participants) : total 29 personnes, dont l'une a fait sa première communion. En Italie, à Verrua, nous ne donnons généralement que deux sessions d'Exercices, durant le mois d'août. Cette année, nous avons enregistré avec satisfaction une grande participation : 15 présentes aux Exercices pour les dames, qui ont eu lieu du 16 au 21 août, et 21 exercitants pour la retraite des messieurs, la semaine suivante (du 23 au 28). Pour cette seconde session, nous devons signaler que nous avons été obligés d'annuler plusieurs inscriptions, car nous avions malheureusement atteint la capacité maximum des chambres disponibles. La même semaine, à Serre-Nerpol, l'abbé Giugni et l'abbé Cazalas donnaient une quatrième session des Exercices à 5 messieurs. Du 2 au 11 septembre, l'abbé Ri-

Vérone 19 mars : manifestation en l'honneur de saint Pierre Martyr



cossa a donné les Exercices, toujours à la Maison St-Joseph, aux Sœurs du Christ-Roi. Sept religieuses d'autres congrégations, parmi lesquelles la novice de notre Institut, ont également participé à ces Exercices. Du 13 au 17 septembre, à Verrua Savoia, Mgr Stuyver a donné les Exercices aux prêtres, séminaristes et familiers de l'Institut. En novembre, l'abbé Cazalas a aidé à donner les Exercices aux élèves de la Maison St-Joseph. L'année 2004 s'est achevée avec une retraite de 14 exercitants du 26 au 31 décembre (donnée par les abbés Murro et Cazalas). En plus des Exercices, signalons la journée de récollection pour les anciens retraitants (environ une vingtaine) qui a eu lieu à Raveau le 11 novembre ; à Verrua, l'abbé Giugni et l'abbé Ricossa ont prêché une récollection à 22 membres du *Rokers Klan*, du 7 au 9 janvier 2005 : pour certains, ce fut l'occasion de retrouver le climat des Exercices, pour d'autres, la majorité, de se préparer à les faire.

Pèlerinages. En attendant le pèlerinage "national" de Lorette, rappelons les trois pèlerinages "régionaux". Nous avons déjà parlé de celui de San Luca, le 2 octobre. Le samedi 16 octobre, s'est déroulé un pèlerinage à pied (10 km) des fidèles des Abruzzes avec l'abbé Carandino, de l'abbaye cistercienne de S. Maria Arabona au sanctuaire de Manoppello (PE), avec la vénération du *Volto Santo* (il s'agit du Voile de sainte Véronique). Intention du pèlerinage : la sanctification des familles et les vocations. Le 23 octobre, s'est déroulé le "pèlerinage paroissial" de la Lombardie à Somasque (région de Lecco), au très beau sanctuaire de saint Jérôme Émilien. Une quinzaine de fidèles, emmenés par l'abbé Giugni, a visité, en récitant le Rosaire, les chapelles illustrant la vie du Saint et fait à genoux la célèbre "Scala Santa" de 90 marches en pierre qui permet de gagner de nombreuses indulgences (et beaucoup de mérites... !).

Anniversaires. Le 25 septembre 2004 a été célébré à Annecy le dixième anniversaire de l'ordination sacerdotale de l'abbé Cazalas, qui a chanté la Messe solennelle dans la chapelle d'Annecy, Messe qui a réuni les fidèles des chapelles de la région Rhône-Alpes. Au cours du repas convivial, les fidèles ont aussi voulu fêter les 20 ans de sacerdoce de l'abbé Murro, ordonné avec l'abbé Nitoglia, le 29 juin 1984, à Ecône. Le 7 octobre, l'abbé Ricossa a célébré une Messe dans la chapelle de la famille Bichiri, à Tetti Rolle (Turin) pour les 25 ans de mariage de Vittorio et Giuseppina Bichiri. Tous les ans, à Verrua, une Messe de *Requiem*, rappelle l'anniversaire du décès de



Photo de groupe des exercitants à Raveau en 2004

Mgr Guérard des Lauriers (27 février) et de Virginia Bonelli (31 janvier) ; à Cannes, l'abbé Cazalas a célébré la Messe le 29 novembre pour l'abbé Gustave Delmasure, fondateur de cette chapelle en 1982. Le 20 mars, l'abbé Nitoglia s'est rendu à Cannes pour fêter devant l'autel du Seigneur les 60 ans de mariage des époux Rainford, nos dévoués fidèles. L'Institut leur adresse ses vœux les plus sincères.

Baptêmes. Ont reçu le saint Baptême : le 26 juin, à la Maison Saint-Joseph, Marie Metivier (abbé Cazalas) ; le 7 août : dans une église paroissiale de Ravenne, Rachele Bardi (abbé Carandino) ; le 16 octobre, à Isera (Trente), Marco Valerio De Fanti (abbé Giugni) ; Marie Marceau, le 30 décembre, au cours des Exercices (abbé Murro).

Premières Communions. "*Laissez venir à moi les petits enfants*". Durant le camp, le 18 juillet à Raveau, ont eu lieu la communion solennelle de Louis-Marie Peyronnel et la première communion de Valentin Orsay. L'abbé Giugni a donné la première communion à Serre-Nerpol le 12 décembre à Mathilde Chiocanini, Anne-Laure Luis et Camille Prévost. Caroline Saulnier, de Cannes, a reçu la première communion des mains de l'abbé Cazalas à Verrua le 16 octobre 2004.

Entrée dans l'Église. Dimanche 8 août, dans la chapelle del Colombaio (Loro Ciuffenna), Elona Kotorri - baptisée dans l'"Église orthodoxe autocéphale d'Albanie" - a fait son abjuration devant l'abbé Ricossa et a fait la profession de foi catholique romaine.

Confirmations. Le 18 septembre, après l'ordination au diaconat de Vincent Mercier, Mgr Stuyver a administré la confirmation à quelques fidèles.

Mariages. Deux nouvelles familles chrétiennes sont nées le 26 juin : l'abbé Nitoglia a en effet béni un mariage dans notre église de Verrua, et l'abbé Carandino (assisté de l'abbé Giugni) a béni l'union de Emilio Giuliana et Mara Febbraio, dans une église de Trente. Le 3 juillet, Mgr Stuyver a béni le mariage de Jan



*Camp dans les
Alpes-Maritimes*

Van Overbeke et Eliane Vinchon, veuve Chuilon. L'abbé Murro a béni l'union de Marc Larfaillou et Marianne Olivier, le 10 juillet, dans notre chapelle d'Annecy. Gianpaolo De Luca et Elona Kotorri se sont unis par le mariage dans la chapelle del Colombaio à Loro Ciuffenna, le 3 octobre. Le 16 octobre, dans l'église des Sœurs du Christ-Roi, l'abbé Murro a béni les noces de Gaëlle Radice et Gérald Saugneaut. Le 23 octobre, Mgr Stuyver a béni l'union de Sven Lehouck et Severine Auzene.

Défunts. Dans le dernier numéro, nous avons oublié d'annoncer le décès de Lucien Torres, survenu le 11 janvier 2004. Quand l'Institut commença la célébration de la sainte Messe à Annecy, il la soutint pendant plusieurs années. Il fut parmi les fondateurs de la

chapelle dédiée au saint Curé d'Ars, à Chambéry. Nous nous souvenons aussi d'Oscar Nuccio, enseignant universitaire, économiste, ami de l'Institut, et spécialement de l'abbé Nitoglia, que Dieu a rappelé à lui en avril 2004. Le 24 juin 2004, est décédée, à l'âge de 54 ans, Mme Gabriella Evangelisti, épouse Basicò, après une longue maladie, qui appartenait au "groupe historique" des fidèles de Pescara.

Le samedi 26 juin, l'abbé Cazalas a célébré les funérailles de Josette Bachasson qui habitait à Montrigaud (Isère). Le 29 juin, dans l'église de la Maison Saint-Joseph, à Serre-Nerpol, l'abbé Murro a célébré les funérailles de Jean Gengler. Originaire du Luxembourg, il avait émigré dans le Dauphiné, où il avait connu le Père Vinson ; du fait de son âge avancé, nos prêtres lui portaient les sacrements chez lui et l'abbé Cazalas lui avait administré le viatique et l'extrême-onction ; il repose au cimetière du Grand-Serre.

Le 2 juillet est décédé, après une longue maladie, le Père Oswald Baker, à l'âge de 89 ans, après 62 ans de sacerdoce dont plus de 50 passés comme curé de la paroisse San Domenico à Downham Market, en Angleterre. Prêtre toujours resté fidèle à la Messe, de manière cohérente, il n'était pas en commu-

Livres du Centro Librario Sodalitium

ARTHUR PREUSS	<i>Etude sur la Franc-Maçonnerie américaine</i>	18,30 €	
ABBÉ ANTHONY CEKADA	<i>On ne prie plus comme autrefois...</i>	7,65 €	
Petite méthode pour suivre la Sainte Messe		2,60 €	
ABBÉ NITOGLIA	<i>De la Synagogue à L'Eglise</i>	4,60 €	
ABBÉ RICOSSA	<i>L'abbé Paladino et la Thèse de...</i>	4,60 €	
ISIDORO DA ALATRI	<i>Qui a tué Jésus-Christ ?</i>	10,55 €	
GIUSEPPE RICCIOTTI	<i>Vie de Jésus Christ</i>	22,90 €	
L'éducation de Jean-Marie		4,50 €	
DONALD J. SANBORN	<i>La papauté matérielle</i>	8,40 €	
CH. DE MAILLARDOZ	<i>Les sept péchés capitaux de l'Enfance</i>	8,40 €	
HENRI DEEN	<i>Le célibat des prêtres</i>	6,10 €	
Le Saint-Siège et le "Secret de la Salette"		5,00 €	
Frais de Port:			+ port
+ 1,50 € pour commande inférieure ou égale à 8,40 €			
+ 3,85 € pour commande inférieure à 32 €			Total
+ 5,05 € pour commande à partir de 32 € - GRATUIT à partir de 41 €			

A retourner à l'adresse suivante:

Centro Librario Sodalitium

Loc. Carignano 36 - 10020 VERRUA SAVOIA (TO) - ITALIE

Vous pouvez aussi téléphoner à: **Tél. (de France): +39. 0161. 83.93.35**
Fax (de France): +39.0161. 83.93.34 email: centrolibrario@sodalitium.it

nion avec Jean-Paul II. Le Père Baker fut un des théologiens signataires de la *"Lettre à quelques évêques"*. Sa photo a été publiée sur le n° 118/2004 de *The Reign of Mary*.

Le 2 octobre, est décédée à Maranello, Vanda Sghedoni Poggioli, qui a souvent assisté à la Messe à la Villa Senni. À Maranello, Ferrare ou Bologne, assistait aussi à notre Messe Raffaella Naldi, décédée subitement à Bologne le 23 octobre. Lors de sa dernière maladie, elle avait reçu les saints sacrements de l'abbé Ricossa. Le 2 novembre, à l'âge de 90 ans, est décédée Gina Maffii, propriétaire de la chapelle de Sant'Ippolito à Prato où nous célébrons chaque année la sainte Messe.

Le 19 novembre, l'abbé Murro a célébré les funérailles de Roger Comet à Thonon ; la Messe de *Requiem* a eu lieu dans notre chapelle d'Annecy. Le jour de Noël est décédé à

Saint Cézaire-sur-Siagne, dans les Alpes-Maritimes, Robert Commermont. La famille, pour faire célébrer des funérailles catholiques à son cher défunt, s'est déplacée jusqu'à la Maison St-Joseph, où l'abbé Cazalas les a célébrées le 29. Le 28 janvier, à Annecy, est décédée la grand-mère de l'abbé Cazalas, Josette, qui avait reçu de lui les derniers sacrements ; l'abbé Thomas a également célébré ses funérailles. L'abbé Murro a encore célébré les funérailles de Francine Chaussin, le 14 février au Creusot, et celles de Henriette Jouffriault à Ruy (Isère), le 14 mars. Le 19 février, à Ferrare, est décédée Dora Bogo, épouse Virgilio, qui a reçu de l'abbé Carandino les saints Sacrements. Dans la chapelle de Turin, nous ne verrons plus Carmelo Santoro, qui nous a quittés en janvier. Nous invitons nos lecteurs à prier pour ces défunts, et pour toutes les âmes du Purgatoire.

ACTIVITÉS ÉTÉ 2005

- **Camp St Louis de Gonzague** : pour garçons de 8 ans accomplis à 13 ans, du lundi 11 au lundi 25 juillet à Raveau (Nièvre).
- **Camp St François de Sales** : pour jeunes gens, à partir de 15 ans, dans les Alpes-Maritimes, au-dessus de Grasse. Du mercredi soir 3 au dimanche matin 14 août.
- **Camp pour les filles** : (de 8 à 16 ans) dans les Alpes, du jeudi 7 au mercredi 27 juillet. S'adresser à la Maison Saint-Joseph. 38470 Serre-Nerpol. Tél.: 04.76.64.24.11.

Exercices Spirituels de Saint Ignace à Raveau (Nièvre)

- Pour hommes et jeunes gens :
du lundi 8 août à 12 h, au samedi 13 août à 12 h
- Pour dames et jeunes filles :
du lundi 1er août à 12 h, au samedi 6 août à 12 h



Belgique :

Pour toute information relatives aux activités, s'adresser à Mgr Geert Stuyver

Pour tout renseignement s'adresser à : Institut Mater Boni Consilii

- Loc. Carbignano, 36 - 10020 Verrua Savoia (To) Italie
Tél.: + 39.0161.839.335 - Fax: + 39.0161.839.334
- 350 route de Mouchy Raveau 58400 France - Tél. et Fax 03.86.70.11.14.
www.sodalitium.it/france - e-mail: info@sodalitium.it - raveau@sodalitium.it

CENTRES DE MESSES

RÉSIDENCES DES PRETRES DE L'INSTITUT

ITALIE: Verrua Savoia (TO). Maison-Mère. Istituto Mater Boni Consilii - Località Carignano, 36. Tél. de l'Italie: 0161.83.93.35 - Ste Messe: en semaine à 7h30. Salut du Saint-Sacrement: tous les vendredis à 21h. Heure Sainte: le premier vendredi du mois à 21h.

San Martino dei Mulini (RN). Casa San Pio X. Abbé Ugo Carandino - Via Sarzana 86. Pour toute information, téléphoner au 0541.75.89.61. Fax: 0541.757.231.

Rome: Abbé Curzio Nitoglia, via Montevideo 20, int. 3, 00198. Tél. 06.841.75.89

FRANCE: 350 route de Mouchy Raveau 58400. Pour toute information, téléphoner au 03.86.70.11.14.

BELGIQUE: Dendermonde. Mgr Geert Stuyver: Kapel O.L.V. van Goede Raad, (chapelle N.-D. du Bon Conseil) Koning Albertstraat 146 - 9200 Sint-Gillis Dendermonde: Ste Messe le dimanche à 9h30. Tél. (et Fax): (+32) (0) 52.38.07.78.

AUTRES CENTRES DE MESSES FRANCE

Anney: 11 avenue de la Mavéria. Tél.: 04.50.09.04.67. Ste Messe le 2ème et 4ème dimanche du mois à 10 h. Confessions à 9 h.

Cannes: Chapelle N.-D. des Victoires. 4 rue Fellegara. Tél.: 04.93.46.78.54. Ste Messe le 2ème et 4ème dimanche du mois à 18h.

Lille: Ste Messe le 1er et 3ème dimanche du mois à 17h. Confessions à 16h30. Pour toute information: Mgr Geert Stuyver en Belgique.

Lyon: 17 cours Suchet. Tél.: 04.77.33.11.24. Ste Messe le 2ème et 4ème dimanche du mois à 17h. Confessions à partir de 16h30.

ITALIE

Bologne: le 4ème dimanche du mois, Messe à 17h30.

Chieti Scalo: Oratoire du Précieux Sang, via Colonnata 148. Le 2ème dimanche du mois à 18h30 et le 3ème à 10h30.

Ferrare: Chiesa S. Luigi, Via Pacchenia 47 Albarea. Ste Messe tous les dimanches à 17h30. Le 2ème dimanche du mois à 11h30.

Loro Ciuffenna (Arezzo): Fattoria del Colombaio, str. dei 7 ponti. Ste Messe le 1er dimanche du mois à 17h30.

Maranello (Modène): Villa Senni. Strada per Fogliano. Ste Messe tous les dimanches à 11h, sauf le 2ème dimanche du mois à 9h.

Milan: Oratoire St Ambroise. Via Vivarini 3. Ste Messe tous les dimanches et fêtes à 11h.

Padoue: le 1er dimanche du mois à 18h.

Rimini: Oratoire St Grégoire le Grand, via Molini 8: dimanches et fêtes, Messe à 11h.

Rome: Oratoire St Grégoire VII. Via Pietro della Valle, 13/b: dimanche et fêtes, Messe à 11h.

Rovereto (Trente): Messe le 3ème et 5ème dimanche du mois.

Turin: Oratoire du Sacré-Cœur, via Thesaurò 3/D. Dimanches: Messe chantée à 9h. Messe basse à 11h15. Tous les premiers vendredis du mois: Messe à 18h15.

Valmadrera (Lecco): via Concordia, 21. Ste Messe le 2ème et 4ème dimanche du mois.

Confessions une demi-heure avant les messes. Pour toute information, téléphoner à Verrua Savoia ou à San Martino dei Mulini (RN)

COMMENT NOUS AIDER

- Il n'y a pas d'abonnement à "Sodalitium". Ce périodique est envoyé gratuitement à tous ceux qui désirent le recevoir. Nous demandons aux personnes qui, pour un motif quelconque, ne désirent pas le recevoir, de nous le faire savoir.

- L'Institut Mater Boni Consilii et son périodique "Sodalitium" n'ont pas d'autres ressources que vos offrandes sans lesquelles ils ne peuvent vivre.

Pour vos dons, libeller:

- ASSOCIATION MATER BONI CONSILII - Mouchy - Raveau 58400 - LA CHARITE SUR LOIRE. CCP n° 2670 37 W DIJON
- ASSOCIATION MATER BONI CONSILII - Mouchy - Raveau 58400 - LA CHARITE SUR LOIRE. Compte CREDIT LYONNAIS: Banque: 30002; Agence: 07531; N° du compte: 79074 U; Clé: 78.

**EN CAS DE NON-LIVRAISON,
VEUILLEZ RENVOYER A L'EXPE-
DITEUR QUI S'ENGAGE A PAYER LE
RETOUR A L'ENVOYEUR: ASTI C.P.O**

SODALITIUM PERIODICO
Loc. Carignano, 36.
10020 VERRUA SAVOIA (TO)
Tél. +39. 0161.839.335 - Fax +39. 0161.839.334
info@sodalitium.it

DESTINATARIO - Destinataire:

SCONOSCIUTO - Inconnu
TRASFERITO - Transféré
DECEDUTO - Décédé

INDIRIZZO - Adresse:

INSUFFICIENTE - Insuffisante
INESATTO - Inexacte

OGGETTO - Objet:

RIFIUTATO - Refusé